

Université de Montréal

**Les assortiments éducationnels des unions exogames immigrants-natifs à titre
d'indicateur de stratification sociale; une étude exploratoire à partir de données
canadiennes**

par Maxime Murphy

Département de démographie, Université de Montréal, Faculté des études supérieures et
postdoctorales

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de
l'obtention du grade de maîtrise en Démographie

Mémoire déposé le 9 septembre 2014

© Murphy, 2014

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé

**Les assortiments éducationnels des unions exogames immigrants-natifs à titre
d'indicateur de stratification sociale; une étude exploratoire à partir de données
canadiennes**

Présenté par
Maxime Murphy

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Marc Termote
président-rapporteur

Solène Lardoux
directrice de recherche

Cris Beauchemin
membre du jury

Mémoire accepté le 14 octobre 2014

Résumé

À l'aide des données du recensement canadien de 2006, ce mémoire examine les assortiments éducationnels des couples exogames immigrants-natifs à titre d'indicateur de stratification sociale. Premièrement, les résultats tirés de régressions logistiques multinomiales confirment la présence d'échange (*social status exchange* : Merton 1941; Davis 1941) entre les natifs et les immigrants, c'est-à-dire qu'un immigrant est davantage susceptible de s'unir avec un natif s'il est plus scolarisé que ce dernier. Ces résultats supportent l'existence d'une stratification sociale entre les immigrants et les natifs. Deuxièmement, l'analyse révèle que l'échange apparaît chez les immigrants des deux sexes ayant au moins un baccalauréat, alors que chez les moins scolarisés l'échange ne ressort que chez les hommes. Troisièmement, chez les immigrants de minorité visible, l'échange perdure de la première à la deuxième génération d'immigrant, alors que parmi ceux n'appartenant pas à une minorité visible, l'échange ne concerne que les immigrants de première génération.

Mots clés : Immigrants, natifs, stratification sociale, théorie de l'échange, exogamie, endogamie, homogamie éducationnelle, hétérogamie éducationnelle, Canada

Abstract

Using the 2006 Canadian census data, this thesis examines the educational assortative mating of exogamous couples formed of an immigrant and a native as an indicator of social stratification. First, results from multinomial logistic regression confirm the presence of exchange (status exchange: Merton 1941; Davis 1941) between natives and immigrants, meaning that an immigrant is more susceptible to have native spouse if his education level is higher than the native's. These results support the existence of a social stratification between natives and immigrants. Second, the analysis reveals that exchange appears for immigrants of both sexes that have at least a bachelor degree, whereas for immigrants that are less educated, exchange is only apparent with men. Third, for immigrants of visible minorities, exchange is present for immigrant of first and second generation, whereas for immigrants who are not of a visible minorities, exchange only appears for first generation immigrants.

Keywords : Immigrants, natives, social stratification, social status exchange theory, exogamy, endogamy educationnal homogamy, educational heterogamy, Canada

Remerciements

Mes idées me sont souvent venues de conversations spontanées avec mes collègues du département et je tiens à remercier tout particulièrement mes amis Étienne Breton et Michaël Boissonneault qui ont su inspirer ma créativité en plus d'égayer la routine universitaire. Merci aussi à David Pelletier qui m'a épargné du temps, notamment pour son aide concernant la création de la base de données des couples canadiens.

Ce mémoire a aussi grandement bénéficié de la contribution de ma directrice. Ses conseils judicieux, la confiance qu'elle m'a accordée et sans oublier son soutien financier m'ont permis de rendre ce mémoire à terme. Merci Solène.

Toute ma reconnaissance va à deux personnes très importantes qui me soutiennent depuis longtemps, 34 ans pour être exact, mon père Georges et ma mère Lisette. Je ne vous remercie pas assez souvent, mais une grande part de cette réussite provient des investissements incalculables que vous avez placés en moi depuis toutes ces années.

En dernier lieu, je tiens à remercier du fond du cœur les trois personnes qui m'ont donné la motivation d'entreprendre et de terminer ce projet, Ayako, Lukyan et Phoenix, ce mémoire vous est dédié.

Table des matières

Résumé	1
Abstract.....	2
Remerciements	3
Liste des figures	7
Liste des tableaux.....	8
Introduction et problématique	9
Chapitre 1 Concepts principaux	12
1.1 Les unions conjugales	12
1.2 Les unions exogames et endogames	13
1.3 Les immigrants : le statut de nativité et le statut générationnel.....	13
1.4 Les minorités visibles, une catégorisation racialisée	15
1.5 Le pays de naissance à titre de variable substitutive (<i>proxy variable</i>) pour l'ethnicité.....	16
Chapitre 2 Revue littéraire.....	21
2.1 Évolution de la politique migratoire canadienne.....	21
2.1.1 Conséquence de la politique sur le poids démographique et la diversité par pays d'origine de la population immigrante	22
2.2 Cadre théorique	24
2.2.1 Homogamie éducationnelle contre la théorie de l'échange, un faux débat?	26
2.2.2 Théorie de l'échange.....	27
2.2.3 Application généralisée : deux types de stratification sociale.....	28
2.2.4 Simultanéité des deux types de stratification sociale.....	29
2.2.5 Deux types de stratification au Canada?	30
2.2.6 Implications de la simultanéité des deux types de stratification	33
2.3 Déterminants de la conjugalité.....	34
2.3.1 Préférences individuelles	34
2.3.2 Similarité des ressources culturelles.....	35
2.3.3 Préférence pour des ressources économiques élevées.....	37
2.3.4 L'éducation, une ressource économique et culturelle	38

2.3.5 Personnes tierces	41
2.3.6 Contraintes structurelles	41
2.4 Hypothèses de recherche	43
Chapitre 3 Population d'intérêt, source de données, aspects méthodologiques et limites	45
3.1 Population d'intérêt.....	45
3.2 Source de données statistiques	46
3.3 Description des variables	47
3.3.1 Variable dépendante.....	47
3.3.2 Variable indépendante.....	47
3.3.3 Variables de contrôle	53
3.4 Méthode statistique.....	56
3.4.1 Choix de la méthode	56
3.4.2 Modèle de régression logistique multinomial	58
3.5 Limites.....	60
Chapitre 4 Résultats statistiques descriptifs.....	64
4.1 Pourcentages d'exogamie selon l'ethnicité des immigrants	64
4.2 Pourcentages d'exogamie selon le fait d'appartenir à une minorité visible	68
4.3 Pourcentages d'exogamie selon le sexe	69
4.4 Pourcentages d'exogamie selon le statut générationnel des immigrants.....	69
4.5 Pourcentages d'exogamie selon les assortiments éducationnels	70
Chapitre 5 Modélisation multivariée; tests des hypothèses de recherche	73
5.1 Sommaire statistique des variables du modèle.....	74
5.2 Modèles multivariés.....	76
5.2.1 Modèle général et test de l'hypothèse principale.....	77
5.2.2 Variation de l'échange selon le sexe.....	82
5.2.3 Variation de l'échange selon le statut générationnel et le fait d'appartenir ou non à une minorité visible.	85
Chapitre 6 Mise en perspective des résultats et conclusion	91
6.1 Mise en perspective des résultats descriptifs.....	91
6.1.1 Répartition des appariements éducationnels pour l'ensemble des immigrants.....	91
6.1.2 Niveau d'endogamie et d'exogamie selon l'ethnicité, le statut générationnel et les assortiments éducationnels des conjoints.....	92

6.2 Mise en perspective des résultats des analyses multivariées	94
6.2.1. Les déterminants de la conjugalité (variables de contrôle).....	95
6.2.2 Retour sur les hypothèses de recherches.....	97
Conclusion.....	100
Bibliographie	103
Annexe	i

Liste des figures

FIGURE 1 NOMBRE ET POURCENTAGE D'IMMIGRANTS DE PREMIÈRE GÉNÉRATION, CANADA, 1901 À 2006	22
FIGURE 2 RÉGION DE NAISSANCE DES IMMIGRANTS RÉCENTS, CANADA, 1971 À 2006.....	23
FIGURE 3 NOMBRE ET POURCENTAGE DE MINORITÉ VISIBLE AU CANADA, 1981 À 2006.	24

Liste des tableaux

TABLEAU I : VARIABLE DÉPENDANTE : TYPE D'UNION FORMÉ PAR LES IMMIGRANTS.....	47
TABLEAU II : DÉFINITION DE LA VARIABLE INDÉPENDANTE : L'ÉCART ÉDUCATIONNEL DES CONJOINTS	51
TABLEAU III : POURCENTAGES D'IMMIGRANTS EN SITUATION D'EXOGRAMIE ET D'ENDOGAMIE SELON L'ETHNICITÉ, POPULATION DES IMMIGRANTS DE 20 À 39 ANS EN UNION CONJUGALE, CANADA, 2006.....	66
TABLEAU IV : POURCENTAGES D'EXOGRAMIE ET D'ENDOGAMIE SELON LE SEXE, POPULATION DES IMMIGRANTS DE 20 À 39 ANS EN UNION CONJUGALE, CANADA, 2006	69
TABLEAU V : POURCENTAGES D'EXOGRAMIE ET D'ENDOGAMIE SELON LE FAIT D'APPARTENIR À UNE MINORITÉ VISIBLE, POPULATION DES IMMIGRANTS DE 20 À 39 ANS EN UNION CONJUGALE, CANADA, 2006.....	68
TABLEAU VI : POURCENTAGES D'EXOGRAMIE ET D'ENDOGAMIE SELON LE STATUT GÉNÉRATIONNEL D'IMMIGRANT, POPULATION DES IMMIGRANTS DE 20 À 39 ANS EN UNION CONJUGALE, CANADA, 2006.....	70
TABLEAU VII : POURCENTAGES D'EXOGRAMIE ET D'ENDOGAMIE SELON L'ASSORTIMENT ÉDUCATIONNEL DES CONJOINTS, POPULATION DES IMMIGRANTS DE 20 À 39 ANS EN UNION CONJUGALE, CANADA, 2006.....	71
TABLEAU VIII : RÉPARTITION/MOYENNE, ÉCART TYPE ET PERCENTILE DES DÉTERMINANTS DU MODÈLE, POPULATION DES IMMIGRANTS ENTRE 20 ET 39 ANS EN UNION CONJUGALE, CANADA 2006.....	75
TABLEAU IX : MODÈLE A : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE, CHOIX CONJUGAL DES IMMIGRANTS, IMMIGRANTS DE 20 À 39 ANS EN UNION CONJUGALE, CANADA 2006.	79
TABLEAU X : MODÈLES B : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE, CHOIX CONJUGAL DES IMMIGRANTS, SOUS-POPULATION SELON LE SEXE, IMMIGRANTS DE 20 À 39 ANS EN UNION CONJUGALE, CANADA 2006.....	83
TABLEAU XI : MODÈLES C : RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE, CHOIX CONJUGAL DES IMMIGRANTS, SOUS-POPULATION SELON LE STATUT DE MINORITÉ VISIBLE ET LE STATUT GÉNÉRATIONNEL, IMMIGRANTS DE 20 À 39 ANS EN UNION CONJUGALE, CANADA 2006	87
TABLEAU A1 : POURCENTAGES D'EXOGRAMIE ET D'ENDOGAMIE GLOBAL ET SELON L'ETHNICITÉ DES IMMIGRANTS, POPULATION DES IMMIGRANT DE 20 À 39 ANS EN UNION CONJUGAL ¹ , CANADA, 2006	I

« L'égalité peut être un droit, mais aucune puissance humaine ne saurait la convertir en fait. »

Honoré de Balzac

Introduction et problématique

Les questions se rapportant à la conjugalité constituent une des dimensions importantes des études sur la famille, relevant à la fois de différents domaines tels que l'économie, la sociologie et la démographie. Depuis les trois dernières décennies, les travaux concernant les unions conjugales ont foisonné (voir Blossfeld 2009 pour une revue extensive). Parmi ces recherches, les unions exogames (ou mixtes) et les assortiments éducationnels des conjoints ont souvent été étudiés afin d'apporter un éclairage sur des problématiques plus larges. Ce mémoire s'intéresse à ces deux dimensions particulières des unions conjugales que sont les unions exogames et les assortiments éducationnels entre les conjoints, ainsi qu'aux liens les unissant aux stratifications sociales. L'exogamie concerne les couples mixtes entre deux groupes définis selon différents critères incluant, mais non limités, à la religion, l'appartenance ethnique, ou encore le statut de nativité (immigrant/natif); à l'opposé, deux personnes s'unissant à l'intérieur de leur propre groupe forment une union endogame. Les assortiments éducationnels se rapportent à la combinaison des niveaux d'éducation des conjoints. Les couples partageant le même niveau d'éducation se trouvent en situation d'homogamie éducationnelle, dans le cas contraire, ils forment une union hétérogame sur le plan de l'éducation. Je considère la stratification sociale comme une division hiérarchique avec des strates inférieures et supérieures et, d'une strate à l'autre, une distribution inégale des richesses ou du pouvoir, ou de l'influence¹.

Plusieurs chercheurs reconnaissent depuis longtemps que les unions mixtes sont des marqueurs utiles qui permettent d'analyser différents aspects du social, que l'exogamie reflèterait une réduction de la distance sociale entre les groupes ethniques (Bogardus, 1959) ou encore qu'elle représenterait l'étape finale de l'assimilation entre les ethnies (Gordon, 1964). Plus récemment, la disponibilité des données quantitatives et l'avancement des techniques d'analyse statistique ont contribué à nuancer la théorie de l'assimilationnisme. D'une part, selon l'assimilationnisme

¹ Même s'il est impossible d'éviter le fait que la plupart des concepts théoriques sont souvent étouffés par les discussions académiques débattant de leur validité, j'opte ici pour la simplicité, notamment dans le cas du concept de stratification sociale.

segmenté, certains groupes d'immigrants ont des caractéristiques s'approchant davantage de minorités défavorisées plutôt que de la majorité mieux nantie sur le plan socioéconomique (Portes et Zhou 1993). Plus récemment, il a même été démontré que dans certains contextes, les unions exogames contribuent à augmenter les disparités socioéconomiques (Okun et Khait-Marely 2010), ou encore qu'elles engendrent une plus forte propension au divorce (Dribe et Lundh 2012).

En ce qui a trait aux assortiments éducationnels, ils sont d'un grand intérêt puisqu'ils sont associés à la mobilité sociale et économique, et permettent de mieux comprendre certaines dimensions des inégalités sociales (Hamplova et LeBourdais 2005; Okun 2001). Par exemple, l'augmentation de l'homogamie éducationnelle signifie que les individus les plus éduqués, de même que les moins éduqués, cumulent respectivement leurs avantages et leurs désavantages socioéconomiques (Blossfeld et Timm 2003).

Depuis les années 1970, l'homogamie éducationnelle est en hausse au Canada et touche, au début du 21^e siècle, la majorité des couples canadiens (Hou et Myles 2008). Malgré ce constat, on peut se demander s'il existe des groupes ou des contextes particuliers, où l'hétérogamie plutôt que l'homogamie éducationnelle prédomine. Le cas échéant, qu'est-ce que cette forme d'assortiment éducationnel peut nous apprendre dans une population dominée par l'homogamie éducationnelle? Alliant les travaux théoriques s'intéressant à l'homogamie éducationnelle (Blau et Duncan 1967; Kalmijn 1991) et la théorie de l'échange (*status-caste exchange*) proposée par Merton (1941) et Davis (1941), j'explore d'abord l'idée que la prépondérance de l'hétérogamie éducationnelle chez les couples exogames formés d'un immigrant et un natif, appuierait la présence d'une stratification sociale entre ces deux groupes. Plus précisément, ce sont les cas d'unions hétérogames formées d'un immigrant plus scolarisé que son partenaire natif qui définissent l'échange et caractérisent une telle stratification. Les immigrants tels que définis dans cette étude sont les personnes ayant physiquement immigré au Canada que l'on nomme les immigrants de 1^e génération, ainsi que les enfants des immigrants de 1^e génération qui sont nés au Canada, que l'on nomme les immigrants de 2^e génération (voir la section 1.3 pour plus de détails sur ce concept). Je regarde ensuite si l'échange est influencé par le statut de minorité visible (une catégorisation racialisée) et le sexe de l'immigrant. Une différence marquée dans la

propension à l'échange entre les hommes et les femmes suggérerait l'existence d'inégalités sociales en fonction du sexe de l'immigrant. Un écart substantiel dans la propension à l'échange entre les immigrants de minorité visible et ceux qui ne le sont pas appuierait l'idée qu'il existe aussi une stratification sociale selon le statut de minorité visible.

Le présent mémoire étudie donc les tendances d'appariements éducationnels entre les immigrants âgés de 20 à 39 ans et leur conjoint, et cela à l'aide des données populationnelles du recensement canadien de 2006. Leur choix conjugal est analysé selon trois types de partenaires : un immigrant du même pays de naissance, un immigrant d'un autre pays de naissance et un natif (Kalmijn Tubergen 2010 ; Mohn 2010). Les hypothèses de travail (présentées à la section 2.4) sont testées dans des modèles multivariés, et examinent cet effet éducationnel sous contrôle de plusieurs déterminants classiques associés à la conjugalité. Le Canada est tout à fait désigné pour ce genre d'étude puisque son bassin d'immigrants constitue une grande part de la population et son immigration est fortement diversifiée, notamment selon le pays d'origine et l'appartenance ou non à une minorité visible.

Le mémoire se découpe en six chapitres. Le premier présente les concepts principaux et le second propose une revue littéraire qui se décline en quatre sections. Il aborde d'abord l'historique de l'immigration canadienne, portant une attention particulière sur la politique migratoire et son effet sur la composition immigrante. Ensuite, il décrit plus en détail les études principales formant le cadre théorique de ce mémoire, leur place dans les écrits contemporains, et finalement, tente de les articuler dans le contexte canadien. Il se poursuit par une revue des déterminants de la conjugalité et se clôt en posant les hypothèses de recherche. La méthodologie est abordée au chapitre trois, lequel décrit la population d'intérêt, la source des données, le choix du modèle statistique, les variables telles

qu'opérationnalisées dans les modèles statistiques multivariés et se termine en présentant les limites de l'étude. Les chapitres quatre et cinq représentent la pierre d'assise de ce mémoire. Le chapitre quatre brosse un portrait statistique descriptif des unions endogames et exogames selon certaines caractéristiques socioéconomiques et démographiques. Le cinquième chapitre présente les analyses multivariées ayant servi à tester nos hypothèses de recherche. Le dernier chapitre remet en perspectives les principaux résultats d'analyses.

Chapitre 1 Concepts principaux

Ce chapitre aborde les concepts principaux de notre étude. Plusieurs auteurs utilisent le même concept pour parler de choses différentes, et parfois certaines nuances mal définies peuvent affecter sensiblement les interprétations qui en découlent. Je présente donc mes choix de définition pris avec le souci premier d'éviter les flous conceptuels et d'avoir une base empirique solide pour mes analyses. Ce chapitre contient quatre sections, définissant les concepts dans cet ordre : les unions conjugales; les unions exogames et endogames; les immigrants et leur statut générationnel; les minorités visibles; et enfin, la dernière section présente un argument sur l'utilisation du pays de naissance à titre de variable substitutive (*proxy variable*) pour la construction du concept d'ethnicité.

1.1 Les unions conjugales

Avant d'aborder le concept d'union exogame, il est important de spécifier comment cette étude conçoit les unions conjugales. Jusqu'à récemment, la littérature s'est concentrée surtout sur les mariages, en négligeant souvent le phénomène des unions consensuelles (Callister et coll. 2007; Song 2008), ce qui limite la portée de l'analyse au Canada. En plus de représenter une part importante des unions dans la population canadienne, le taux de croissance de ce type d'union est relativement élevé : en 2006, 15,5 % des unions conjugales étaient des unions consensuelles, ce qui représente une hausse de 18,9 % par rapport à 2001 (Milan et coll. 2007). La documentation sur les unions consensuelles étant difficile à obtenir, plusieurs études auraient sous-estimé la propension à l'exogamie (Joyner et Kao 2005). Plus spécifiquement, négliger les unions consensuelles causerait des distorsions dans les estimations des caractéristiques associées à l'exogamie (Fu 2008; Qian & Lichter 2007). La perte d'un nombre important d'observations pourrait d'ailleurs compromettre la représentativité de la population d'intérêt et rendre difficile l'analyse de catégories de répondants ayant des caractéristiques moins communes.

L'objectif étant d'évaluer certains facteurs théoriques associés aux unions mixtes, la population en union consensuelle est nécessaire à l'analyse. Par conséquent, l'union conjugale telle que je la

définis incorpore autant les mariages que les unions consensuelles (aussi nommées unions de fait ou unions libres). Je retiens la définition de Statistique Canada (Gouvernement du Canada 2011) selon laquelle « *ce sont les personnes qui vivent ensemble en tant que couple avec une personne de sexe opposé ou de même sexe, mais qui ne sont pas légalement mariées à cette personne.* »

1.2 Les unions exogames et endogames

Les unions exogames, aussi appelées unions mixtes (ces termes seront utilisés sans distinction pour le reste du mémoire), concernent les couples formés d'individus issus de groupes différents. À l'opposé, les unions endogames sont formées de personnes appartenant à un même groupe. Ces groupes peuvent être définis selon différentes caractéristiques comme la langue, le statut socioéconomique, la religion, le statut de nativité (immigrant ou natif), l'ethnicité, des critères racialisés, etc.

La présente étude analyse le choix conjugal des immigrants. À cet effet, je fais la distinction entre trois types d'union qu'un immigrant peut contracter : une union avec un immigrant de la même ethnicité, une union avec un immigrant d'ethnicité tierce ou encore une union avec un natif (toutes origines ancestrales confondues). L'endogamie se définit comme l'union d'un immigrant avec un immigrant de la même ethnicité. L'exogamie est le fait d'une union entre un immigrant et un immigrant d'une ethnicité tierce, ou bien d'une union entre un immigrant et un natif. L'exogamie est donc caractérisée à la fois par le pays de naissance et le statut de nativité.

1.3 Les immigrants : le statut de nativité et le statut générationnel

Le concept de nativité dans sa forme la plus générale opère une dichotomie entre les immigrants et les natifs. D'ailleurs, il est facilement opérationnalisé puisqu'il repose sur un évènement généralement bien documenté par les données de recensement.

Par ailleurs, il est possible de catégoriser un individu selon son *statut générationnel* (ou sa *génération d'immigrant*). Ainsi, les personnes ayant physiquement immigré dans un nouveau

pays, c'est-à-dire celles qui sont nées à l'étranger (excluant celles ayant déjà la nationalité canadienne), sont classifiées comme des immigrants de première génération (ou 1^e génération). Les enfants d'immigrants sont aussi considérés comme des immigrants et non des natifs. Ils sont des immigrants de deuxième génération si leurs deux parents sont des immigrants de 1^e génération. Si un seul des parents est immigrant de première génération et l'autre est de deuxième génération ou plus, leurs enfants sont catégorisés comme des immigrants de génération deux et demie (ou 2,5^e génération). Finalement, seules les personnes dont les deux parents sont nés au Canada sont définies comme des natifs (personnes de 3^e génération ou plus).

La présente étude définit les immigrants selon trois modalités : première, deuxième génération et génération deux et demie. J'applique aussi une nuance à la définition classique des immigrants de première et deuxième générations. Ceux de première génération ayant immigré de 0 à 6 ans sont considérés comme des immigrants de deuxième génération plutôt que des immigrants de première génération. En effet, il est avantageux de séparer les immigrants de première génération selon leur âge à l'arrivée (Danico, 2004; Rumbaut, 2004; Gonzalez-Ferrer 2006). Cette distinction, issue de l'approche de l'assimilationnisme (Alba et Nee 2003), s'appuie sur le fait que les immigrants de première génération arrivés à l'âge de la petite enfance ont une expérience de socialisation dans le pays d'accueil pratiquement aussi longue que les immigrants de deuxième génération; ainsi, au même titre que ces derniers, ils ont généralement des taux d'exogamie se distinguant significativement de ceux des immigrants de première génération arrivés à l'adolescence ou à l'âge adulte.

Mentionnons que les gens ayant deux parents natifs sont considérés comme des natifs, même s'ils sont nés à l'étranger, par exemple lors d'un voyage de villégiature. Ainsi, deux caractéristiques servent à déterminer le statut générationnel d'une personne : le fait d'immigrer, mais aussi le pays de naissance des parents.

En résumé, le statut générationnel catégorise la population immigrante comme suit :

- 1- Immigrants de 1^e *génération* : personnes nées à l'étranger et ayant immigré au Canada à l'âge de 7 ans ou plus.

- 2- Immigrants de 2^e *génération* : personnes nées au Canada de deux parents de 1^e génération, ainsi que les personnes nées à l'étranger et ayant immigré au Canada à l'âge de 6 ans ou moins.
- 3- Immigrants de 2,5^e *génération* : personnes nées d'un immigrant de 1^e génération et d'un parent immigrant de 2^e génération ou d'un natif (3^e génération ou plus).

1.4 Les minorités visibles, une catégorisation racialisée

Le recensement canadien de 2006 documente l'appartenance à une minorité visible qui est un dérivé du concept de race similaire à celui utilisé dans les enquêtes populationnelles des États-Unis. Le concept de minorité visible utilisé dans le recensement s'appuie sur celui utilisé dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette dernière définit les personnes de minorité visible comme celles « ... autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche » (Ministère de la Justice du Canada 1995 : p. 2). En plus de la catégorie « Blanc », la question du recensement ventile les minorités visibles en plusieurs sous-catégories : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidental, Coréen, Japonais, Minorités visibles n.i.a. (« n.i.a. » signifie « non incluses ailleurs »), Minorités visibles multiples (Gouvernement du Canada 2008). La notion de minorité visible introduit donc l'idée de couleur de peau, mais elle capte cet attribut à travers l'idée de frontières géopolitique et donne des exemples de nationalité dans le cas où la catégorie englobe plus d'un pays. La question suggère par exemple Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, pour la catégorie de minorité visible « Sud-Asiatique ».

Ce type de catégorisation n'est pas sans problèmes. Il soulève de vives réactions, puisqu'il est lié à la hiérarchisation de la population et sa normalisation peut servir à justifier les traitements inégaux entre certains groupes défavorisés et le groupe dominant. C'est d'ailleurs pour des raisons d'équité en matière d'emploi que le gouvernement justifie la documentation de cette caractéristique populationnelle (Gouvernement du Canada 2008). Même si le concept de minorité visible est arbitraire, au sens qu'il ne représente qu'une classification façonnée par le contexte sociohistorique, l'information tirée de ce genre de catégorisation documente une réalité

sociale difficilement contestable. Autrement dit, le fait de pouvoir réfuter empiriquement une telle ségrégation n'implique pas que ce type de stéréotype n'a aucune puissance mobilisatrice sur la population. Comme il sera explicité dans le chapitre suivant, il est difficile d'occulter ce critère des éléments pouvant influencer le choix conjugal. Les limites liées à ce concept sont abordées à la section 3.5.

Dans la présente étude, j'ai favorisé le découpage proposé par la loi sur l'équité en matière d'emploi, séparant les personnes qui ne sont pas de minorité visible (les « Blancs ») de celles qui appartiennent à un groupe de minorité visible (incluant les personnes mixtes, ayant déclaré par exemple qu'ils sont à la fois Blancs et du Sud-est asiatique). L'hypothèse que je propose concernant les minorités visibles est innovatrice, et je considère donc qu'il est plus adéquat dans une première étude de réduire ce concept à sa plus simple expression.

1.5 Le pays de naissance à titre de variable substitutive (*proxy variable*) pour l'ethnicité

L'ethnicité est un concept qui varie fortement d'une étude à l'autre. Cette diversité provient de la difficulté à identifier des caractéristiques qui demeurent constantes dans le temps et l'espace, et qui permettent de catégoriser chaque personne dans des groupes qui sont, et restent, mutuellement exclusifs. Selon le courant ethnologique de la « réflexivité », la composition ethnique est dynamique puisque la définition de l'identité est à la fois personnelle et contingente au contexte historique (Foley, 2002). Ainsi, parce que l'ethnicité représente un compromis entre un processus d'internalisation et des éléments contextuels externes et structurants, son opérationnalisation n'est jamais aisée.

Une première difficulté est mise en évidence par l'étude de Lieberman et Waters (1988), qui répertorie aux États-Unis un nombre grandissant d'individus déclarant leur ethnicité comme « américaine » ou comme « rien du tout ». Ces cas s'observent avant tout pour les natifs dont les ancêtres ont immigré en Amérique il y a plusieurs générations, et dont l'origine ancestrale est inconnue ou ne revêt aucune signification (réelle ou symbolique). La même situation apparaît au

Canada : en 2001, 11,7 millions de personnes déclaraient être d'origine ethnique « canadienne » (comme réponse unique ou en combinaison avec une autre origine ethnique), ce qui représente environ 39 % de l'ensemble de la population canadienne (Jedwab, 2008).

La réponse à la question sur l'ethnicité n'est pas seulement conditionnée par le contexte, elle est aussi sensible à certaines caractéristiques individuelles. Dans une analyse effectuée à l'aide de données américaines datant de 1980 à 1990, Waters (1999) cherche à identifier la source d'irrégularités diachroniques dans la déclaration ethnique. Certains résultats particulièrement frappants ressortent de son analyse : l'éducation est associée positivement à la déclaration d'une ethnicité multiple; les parents en union mixte ont tendance à simplifier la déclaration ethnique de leurs enfants; les personnes plus âgées ainsi que les jeunes adultes ayant quitté la résidence familiale ont tendance à déclarer un moins grand nombre d'origines ethniques. De même, certaines personnes mariées font concorder leurs origines ethniques, ceci étant surtout évident lorsque l'un des conjoints n'a qu'une seule ethnicité et que l'autre rapporte une ethnicité mixte.

La réponse à l'ethnicité est aussi influencée par le traitement des questions dans les enquêtes. La manière de les énoncer et les exemples de réponse fournis affectent substantiellement la distribution des réponses. Dans sa critique sur l'utilisation de la variable ethnique comme mesure d'intégration au Canada, Jedwab (2008) remarque que pour les trois recensements canadiens de 1996 à 2006, des changements dans la formulation de la question sur l'origine ethnique ont suscité des déclarations très différentes. Par exemple, en 2001 cet énoncé suggérait littéralement que « ... la majorité des personnes vivant au Canada se considèrent comme Canadiens... »; ainsi, alors qu'en 1996 8,5 millions de personnes vivant au Canada déclaraient être d'origine ethnique « canadienne », en 2001 ce nombre grimpeait à 11,6 millions d'individus suite à cette suggestion, puis redescendait à 10 millions d'individus en 2006 après son retrait. Une influence similaire est notée par Waters (2000) aux États-Unis. Elle constate une hausse de 6000 % de « Cajuns » suite à l'inclusion de ce groupe dans les exemples sur la question ethnique du recensement américain de 1990.

L'autodéclaration de l'ethnicité est soumise à l'influence de multiples facteurs. Étant donné cette polymorphie bien documentée, elle s'avère être une base plutôt fragile sur laquelle opérationnaliser une mesure d'exogamie.

Une solution permet de contourner cette difficulté quand la population d'intérêt est composée uniquement d'immigrants (et de leurs descendants) : substituer l'autodéclaration ethnique au pays de naissance de la personne (ou celui de ses parents pour les immigrants de 2^e génération) (Pagnini et Morgan 1990; Kalmijn et Tubergen 2010). Le pays de naissance est mieux défini, et donc évite en grande partie le flou associé aux déclarations d'ethnicité. Il remplit mieux le rôle qui lui est voulu, celui d'opérer une ségrégation nette permettant de statuer sur le fait de l'exogamie.

À partir de 2001, les recensements canadiens offrent des renseignements sur le pays de naissance ainsi que sur celui des parents. Ainsi, pour les immigrants de première génération, le pays de naissance sert de variable substitutive à l'ethnicité. Dans le même esprit, le pays de naissance des parents sert à approcher l'ethnicité des immigrants de deuxième génération.

Une telle classification a ses limites. Elle présume que tous les immigrants issus d'un même pays partagent les éléments communs de solidarité qui font d'eux un groupe ethnique représentatif dans le pays d'accueil. En réalité ceci n'est pas universel, sachant que plusieurs groupes ethniques peuvent partager un même pays. Une étude s'intéressant à la « fractionnalisation » ethnique, c'est-à-dire à l'hétérogénéité de l'ethnicité par pays, démontre qu'au sein d'une même nation, à l'exception de certains pays de l'Afrique subsaharienne, la probabilité que deux individus pris au hasard appartiennent à des groupes ethniques différents est généralement faible (Alesina et coll. 2003). Cet indice a d'ailleurs été considéré dans l'étude de Kalmijn et Tubergen (2010), qui mesure le choix conjugal des immigrants aux États-Unis selon une approche similaire à la nôtre. En tant que déterminants des unions mixtes immigrant/natif, l'effet de la « fractionnalisation » ethnique est statistiquement non significatif ou bien reste modeste selon la population étudiée.

Certains groupes comme les Juifs dérogent à la règle de concordance entre pays de naissance et ethnicité. La diaspora juive s'étend sur plusieurs pays et leur ethnicité est avant tout basée sur la religion et la langue. Par contre, il semble que l'appartenance ethnique telle que définie par ces deux critères soit tout de même mitigée par le pays ou la région d'origine de l'immigrant, du moins tel semble être le cas dans certains contextes. Utilisant des données provenant des Pays-Bas, Lucassen et Laarmen (2009) remarquent que, presque sans exceptions, les Turcs et les Marocains de confession musulmane choisissent un partenaire provenant de leur propre pays de naissance même s'ils partagent la même religion. De même, Okun et Marely (2010), montrent que malgré leur religion commune, les premières générations de colons juifs en Israël s'unissent endogamiquement selon leur provenance géographique (Europe, Asie et Afrique). Finalement, une autre source de biais potentiel provient de l'impossibilité de déterminer si un individu a été socialisé dans son pays de naissance ou non (suite à une migration), ceci ajoutant à l'incertitude de cette catégorisation.

L'utilisation du pays de naissance pose aussi le problème des identités multiples chez les immigrants de deuxième génération ayant des parents provenant de différents pays de naissance. Afin de leur attribuer une ethnicité, certains auteurs considèrent que leur pays de naissance devrait être déterminé prioritairement en fonction de celui de la mère (Kalmijn et Tubergen 2010). Ce choix semble contre-intuitif, en considérant que la majorité des sociétés fonctionnent selon un système de parenté patrilinéaire où la transmission identitaire passe généralement par le père. Ceci étant dit, cette approche concorde avec plusieurs études sur la transmission identitaire chez les immigrants en union exogame (Casey et Dustmann 2010; Phinney 1990; Rumbaut 1994; Warikoo 2005). Par ailleurs, la catégorisation peut aussi être effectuée en établissant une concordance entre la déclaration d'origine ethnique et le pays de naissance des parents. Même, si cette stratégie semble pertinente, elle n'est pas idéale, en considérant la proportion importante d'immigrants se déclarant d'ethnicité « canadienne ». Une dernière option, proposée par Kalbach (2002), est de considérer comme endogames toutes les unions dont les conjoints partagent au moins un pays de naissance.

Dans ce travail, l'identité des immigrants de deuxième génération d'origine mixte est déterminée en priorité selon le pays de naissance de la mère, puis selon celui du père lorsque cette information n'est pas disponible.

Face à la problématique actuelle, il est clair qu'il existe des faiblesses importantes reliées à l'autodéclaration de l'identité ethnique. Selon les arguments précédents, le pays de naissance ou celui des parents ne pose pas d'ambiguïté conceptuelle sérieuse. Même si cet attribut est imparfait pour rendre compte de l'ethnicité particulière de chaque individu, il s'y approche le plus selon l'information disponible dans le recensement canadien. Il a le grand avantage de classer les immigrants selon des catégories exclusives, sachant que, théoriquement, chaque personne ne peut s'attirer plus d'un pays de naissance.

Au final, le pays de naissance et celui des parents représentent le meilleur compromis entre l'ethnicité réelle des immigrants et le besoin d'opérationnaliser adéquatement les unions exogames selon des critères empiriques. Cet argument est appuyé par Chiswick et Houseworth (2010), qui analysent les unions mixtes entre immigrant et natif. Ils trouvent que pour la même population étudiée, le modèle dont l'ethnicité est basée sur l'autodéclaration de l'ethnicité a une « puissance prédictive moins robuste » que lorsque l'ethnicité est définie selon le pays de naissance. Ils constatent aussi que les signes des coefficients concordent, alors que les estimations sont plus fortes quand l'ethnicité est définie selon le pays de naissance.

Chapitre 2 Revue littéraire

Dans un premier temps, ce chapitre discute des répercussions des politiques migratoires sur le poids démographique et la diversité des immigrants au Canada. Dans un second temps, il présente le cadre théorique de la présente recherche en abordant la place que la théorie de l'homogamie et celle de l'échange occupe dans les débats actuels. Le cadre théorique de l'échange est ensuite mis en contexte dans la population canadienne. La troisième section s'intéresse aux déterminants classiques de la conjugalité, en mettant l'accent sur les associations concernant plus spécifiquement la population immigrante. La dernière section boucle le chapitre en spécifiant les hypothèses de recherches qui seront testées dans les modèles statistiques.

2.1 Évolution de la politique migratoire canadienne

Le Canada, à l'instar des États-Unis et de l'Australie, était peuplé à l'origine par un ensemble de populations autochtones. Par vagues successives d'immigration, d'abord française ensuite anglaise, l'origine de la population canadienne est devenue majoritairement européenne avec toutefois de la mixité entre origines européennes et autochtones (Vézina et coll. 2012); ces deux peuples européens formaient jusqu'au milieu du 19e siècle 90 % de la population (Driedger, 1996). Depuis ce temps, le Canada a vu la mise en place de différentes politiques migratoires ayant influencé à leur tour la population canadienne.

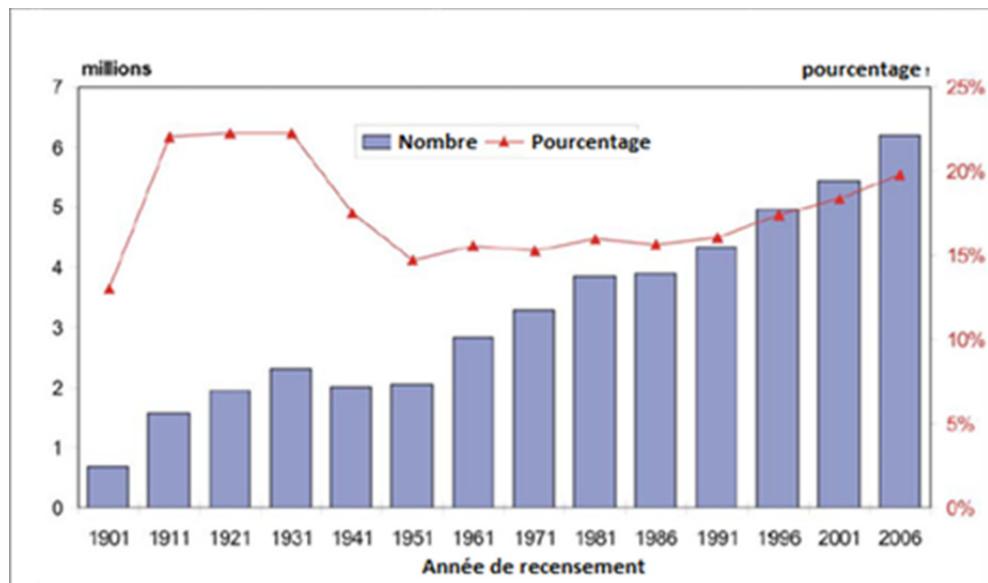
Ces politiques se sont développées au gré des différentes conjonctures historiques. Selon Chouinard et Pelletier (1983), ces changements ont eu un impact considérable sur le développement de la société canadienne, autant sur les aspects démographiques que sur le plan géographique, économique et socioculturel. Portant leur regard sur cette évolution, ils distinguent trois grands régimes de politiques migratoires. Succinctement, le premier régime s'étalant de 1867 à 1914 encourage avant tout l'immigration suivant des facteurs socioéconomiques. Le second, ayant eu lieu de 1914 à 1945, fonctionne par quotas, acceptant les ressortissants de quelques pays désignés, comme l'Angleterre, l'Irlande et les États-Unis. Le troisième régime, débutant en 1946, se distingue sur plusieurs plans, mais ce sont des changements majeurs en

1962 et 1967 qui en font sa distinction. À partir de cette période, le gouvernement élimine les quotas selon le pays d'origine et crée un système de sélection par pointage, basé sur les caractéristiques de capital humain (type de profession, expérience de travail, diplôme, etc.). L'immigration ouvre alors ses portes pour la première fois à l'ensemble des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour la catégorie d'immigrant non parrainé (Beaujot et McQuillan 1982).

2.1.1 Conséquence de la politique sur le poids démographique et la diversité par pays d'origine de la population immigrante

La nouvelle politique migratoire canadienne de 1967 a eu pour conséquence de modifier la mosaïque ethnique du Canada. En effet, le passage d'un système de quota favorisant certains pays à un système de sélection basé sur le capital humain a drastiquement transformé la composition des immigrants selon la région d'origine (Borjas 1991). Pendant la période de 1971 à 2006, le Canada ouvre ses portes à plus de trois millions d'immigrants. Cette hausse fait passer le poids des immigrants de 15 % à 20 % sur l'ensemble de la population canadienne (figure 1) (Chui et coll. 2007).

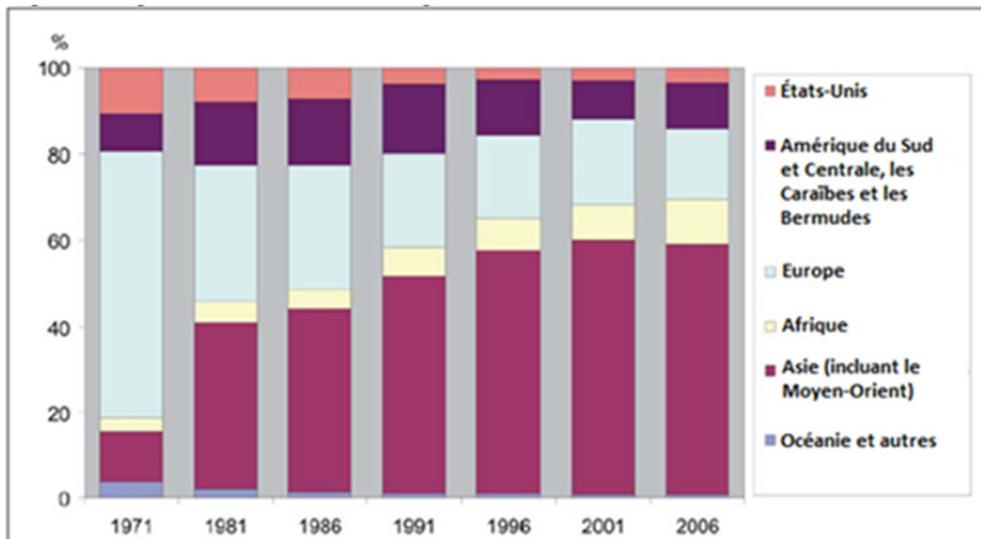
Figure 1 Nombre et pourcentage d'immigrants de première génération, Canada, 1901 à 2006



Sources : Statistique Canada, recensement de la population, 1901 à 2006.

La figure 2 présente l'évolution de la composition des immigrants récents, selon la région d'origine et la période. Deux points sont à souligner : le pourcentage d'immigrants provenant d'Europe, environ 60 % en 1971, n'est plus que de 15 % en 2006. Ces derniers sont largement remplacés par des immigrants d'origine asiatique (incluant le Moyen-Orient). Sur cette période, le pourcentage d'immigrants issus de cette région augmente de 15 % à 58 %.

Figure 2 Régions de naissance des immigrants récents, Canada, 1971 à 2006



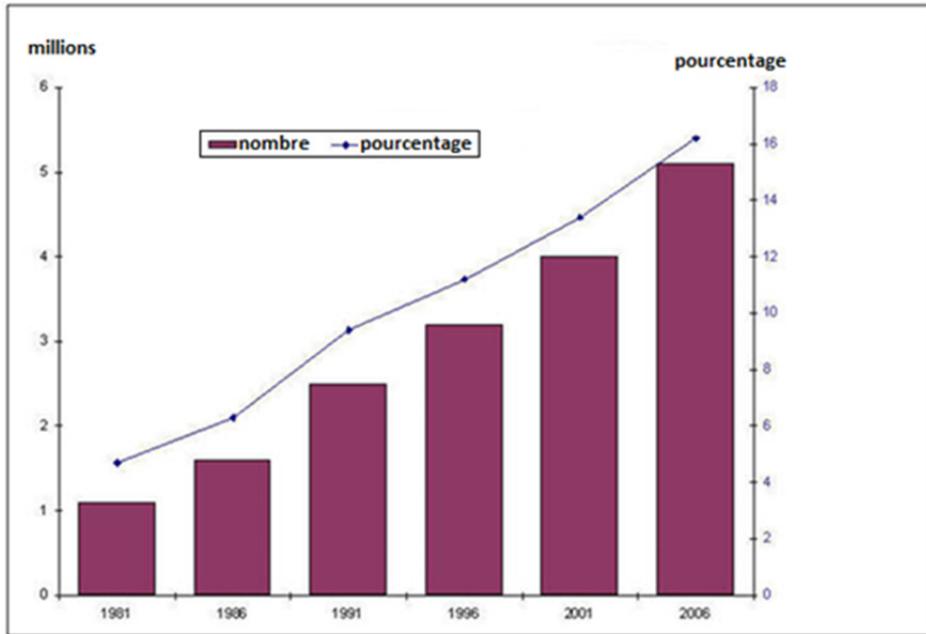
Notes:

1. Les immigrants récents se réfèrent aux résidents permanents qui sont arrivés au Canada dans un intervalle de cinq ans avant un recensement donné.
2. La catégorie « autres » inclut le Groenland, Saint-Pierre-et-Miquelon, la catégorie « autres pays », de même qu'un faible nombre d'immigrants nés au Canada.

Sources : Statistique Canada, recensements de la population, 1971 à 2006.

Cette diversification est aussi apparente dans la croissance des minorités visibles au Canada. De 1981 à 2006, la proportion de minorités visibles passe d'environ 5 % à 16 % (figure 3, page suivante). En somme, le double effet de la diversification des pays d'origine et l'augmentation du poids démographique des immigrants au Canada aura accéléré la diversification ethnique et culturelle du Canada.

Figure 3 Nombre et pourcentage de minorités visibles au Canada, 1981 à 2006.



Sources : Statistique Canada, recensements de la population, 1981 à 2006.

2.2 Cadre théorique

Cette section expose les études principales formant la fondation de notre cadre théorique. Elle expose les points centraux, et se veut avant tout une vulgarisation de ses tenants et aboutissants. De toute évidence, différents contextes sociohistoriques et des variations dans les caractéristiques populationnelles peuvent affecter les relations discutées, et, bien qu'elles demeurent un sujet d'intérêt, ces nuances dépassent l'objectif de cette section, qui est de cerner la ligne de pensée ayant guidé cet ouvrage.

Selon la *théorie de la modernisation* (Treiman 1970, Blau et Duncan 1967, Parsons 1971), le succès socioéconomique d'une personne, auparavant déterminé essentiellement par des caractéristiques attribuées (*ascriptive criterias*) comme le sexe, la classe sociale à la naissance, l'ethnicité ou la race, serait de nos jours décidé davantage par des attributs acquis (*achieved criterias*), notamment l'éducation. De plus, analysant de manière quantitative les comportements conjugaux d'homogamie, Kalmijn (1991) propose l'idée suivante : « ... *if marriage partners have a high degree of similarity in their social backgrounds, that could be regarded as evidence for the prevalence of ascriptive mechanisms of stratification. If brides and grooms are similar in*

their own cultural values and preferences - as, for instance, is indicated by educational homogamy - that would indicate that society is more oriented to achievement than to ascription. » (p. 497). Cette affirmation suggère que le type d'homogamie dominant sur le marché conjugal d'une population serait un indicateur du critère principal influençant la position d'une personne dans la hiérarchie sociale.

Le degré d'homogamie éducationnelle des conjoints a augmenté au Canada pour atteindre la majorité (passant de 45 % à 54 % entre 1970 et 2000^{2,3}) et seule une faible part de cette hausse (environ 17 %) s'explique par des changements dans la composition éducationnelle (Hou et Myles, 2008). Par conséquent, cette caractéristique se situe au premier plan des attributs convoités dans le choix conjugal et, à la suite de Kalmijn (1991), je suppose qu'au Canada la stratification sociale principale est basée sur le niveau d'éducation. Toutefois, cette mesure globale ne permet pas de conclure sur la forme que prennent les assortiments éducationnels des groupes plus restreints, ni sur les assortiments de cas particuliers tels que ceux concernant les unions exogames. Existe-t-il par exemple des groupes de population ou des situations particulières où l'hétérogamie éducationnelle est plus dominante que l'homogamie éducationnelle? Le cas échéant, quels seraient les mécanismes contextuels ou encore comportementaux qui sous-tendent ce type d'assortiment éducationnel?

La *théorie de l'échange* avancée par Davis (1941) et Merton (1941), qui s'articule autour d'éléments de stratification et de mobilité sociale, offre des pistes intéressantes permettant de conjecturer sur la présence et la fonction de l'hétérogamie éducationnelle dans une population. Très succinctement, **cette théorie avance qu'il est possible de déceler une stratification sociale tierce (autre que la stratification principale basée sur l'éducation), soit par l'analyse des assortiments éducationnels des unions formées d'une personne de la strate inférieure et d'une personne de la strate supérieure appartenant à la stratification potentielle étudiée. De plus, comme l'éducation est la caractéristique la plus convoitée dans le choix conjugal (stratification principale), elle demeure la base sur laquelle s'opère le choix conjugal, mais**

² La population analysée exclut les personnes de couleur pour les deux pays puisque les auteurs soulignent que les unions interraciales peuvent donner des schèmes d'assortiments éducationnels particuliers.

³ La hausse est mesurée à partir d'une catégorisation à cinq niveaux : primaire, études secondaires partielles, diplôme d'études secondaires, diplôme d'études postsecondaires (« some college » aux États-Unis), et diplôme d'études universitaires (« college diploma » aux États-Unis).

elle s’articule différemment lorsqu’intervient une stratification sociale tierce. Ainsi, dans le cas d’une stratification potentielle basée sur le statut de nativité par exemple, l’immigrant appartenant à la strate inférieure peut compenser son statut social défavorable en ayant une éducation supérieure à son conjoint natif. Cet échange est bénéfique pour l’immigrant qui gagne les avantages associés au statut social élevé de son partenaire natif, et le natif accède aux avantages socioéconomiques que lui confère l’éducation élevée de son partenaire immigrant. **La prépondérance de l’hétérogamie éducationnelle où l’immigrant est plus éduqué que son partenaire natif indiquerait donc la présence d’une stratification sociale entre les immigrants et les natifs.**

Parce qu’elle fut d’abord testée aux États-Unis dans l’étude des unions mixtes interraciales, cette théorie est mieux connue pour son traitement des stratifications sociales basées sur des critères racialisés. Mais l’approche de Merton et Davis permet tout autant d’appréhender d’autres types de stratifications sociales, basées sur des catégorisations non racialisées. Avant d’explicitier davantage cette théorie (voir la section 2.2.2), il est intéressant de la replacer dans le contexte de recherche actuel.

2.2.1 Homogamie éducationnelle contre la théorie de l’échange, un faux débat?

Dans l’étude des assortiments conjugaux, certains auteurs opposent l’homogamie éducationnelle à la théorie de l’échange (hétérogamie éducationnelle), et il est possible de constater l’intérêt que cette dualité suscite dans plusieurs sphères des sciences sociales (Blackwell et Lichter 2004; Heaton et Albrecht 1993; Murstein 1972; Schoen & Wooldredge 1989; South 1991; Van de Rijt et Macy 2006; Xing 2007). Cette opposition est la source d’un débat actuel entre les partisans des deux approches, à savoir si la théorie de l’échange se justifie empiriquement (Rosenfeld 2005; Gullickson et Fu 2010; Kalmijn 2010).

La polémique attisée par la théorie de l’échange est premièrement attribuable à la prémisse nécessaire à ses hypothèses, c’est-à-dire à une catégorisation hiérarchique qui à l’origine a été appliquée à des critères racialisés ou ethniques (Kalmijn 2010). Deuxièmement, pour plusieurs l’homogamie éducationnelle représente le paradigme dominant dans l’étude des unions conjugales (Stevens 1991; Mare 1991; Rosenfeld 2005). Mais, comme le note Tzeng (2000), la

problématique des assortiments conjugaux est complexe et dans certains contextes, l'explication offerte par la théorie de l'homogamie éducationnelle reste insuffisante. Il faut aussi ajouter que l'échange est documenté aux États-Unis dans la population afro-américaine (Kalmijn 1993; Qian 1997), chez les Asiatiques (Hwang, Saenz et Aguirre, 1995), et au sein des groupes latino-américains (Schoen, Wooldrege et Thomas, 1989).

La controverse est donc en premier lieu issue du fait que l'on ne peut empiriquement établir une hiérarchie basée sur des critères racialisés (ou ethniques). Mais, en dehors de cette considération éthique, ces hiérarchies arbitraires semblent toujours influentes dans les interactions sociales, comme en font part les études sur la discrimination. En second lieu, certains chercheurs posent l'homogamie éducationnelle comme une généralité englobant les assortiments conjugaux, y compris les unions mixtes, réduisant à tort le phénomène de l'échange à un artefact méthodologique, notamment parce qu'il représente un phénomène plus marginal. Dans les mots de Rosenfeld (2005 : p. 1319) : « *Unlike status-caste exchange, other key predictions of the literature such as racial endogamy and educational homogamy are robust and statistically significant across a wide variety of models* ». Mais, même si l'on accepte que l'homogamie éducationnelle demeure la norme, cet argument n'invalide pas la théorie de l'échange et n'implique pas non plus que les deux théories émanent d'une logique irréconciliable. Bien au contraire, il semble que les comportements d'échange soient intimement liés à l'homogamie éducationnelle comme on pourra le constater dans les sections suivantes.

2.2.2 Théorie de l'échange

Cette section discute plus en profondeur de la théorie de l'échange et apporte certaines précisions qui ont guidé nos hypothèses de recherche.

La théorie de l'échange, proposée par Merton (1941) et Davis (1941) vise à mieux saisir les mécanismes sous-jacents à la mobilité sociale. Cette théorie concerne l'interrelation des comportements conjugaux et des stratifications sociales. Les stratifications sociales correspondent à des divisions hiérarchiques entre certains groupes et selon des critères

particuliers, et peuvent être basées sur des critères tangibles comme le sexe, l'âge, la naissance, la résidence, la réussite sociale, ou l'apparence (Davis 1941).

C'est à partir de recherches sur les sociétés indiennes que Merton et Davis établissent les fondements de cette théorie. D'après leurs observations, la pérennité des castes (stratification sociale) serait assurée par des règles de mariage strictes prescrivant l'endogamie. Selon cette règle fondamentale, la sélection des conjoints s'effectue à l'intérieur d'une même caste. Conséquemment, sous l'action des mariages endogamiques, les frontières les délimitant se maintiennent, et conservent leur intégrité à travers les générations.

Bien que généralisée, cette norme n'est pas sans exception. Il arrive parfois qu'un homme de caste supérieure choisisse une épouse de caste inférieure⁴; l'épouse est en situation d'hypergamie, c'est-à-dire de mobilité sociale vers le haut. À cette dérogation du système établi s'appliquent certaines règles transactionnelles. En effet, la mariée doit offrir une compensation importante (généralement des ressources économiques élevées) en raison de son statut inférieur. Cette normalisation agit sur plusieurs plans. D'une part, par le coût élevé de la transaction elle limite les unions intercastes, d'autre part elle souligne le statut exceptionnel de l'hypergamie et renforce l'union endogame à titre de standard conjugal. Par ailleurs, elle offre aussi une soupape, par laquelle le système peut continuer d'exister lorsque des contraintes empêchent certaines personnes de s'unir selon les règles établies (par exemple, un rapport de sexe déséquilibré pourrait forcer certains hommes en pénurie de femmes de leur caste à se choisir une femme de caste inférieure).

2.2.3 Application généralisée : deux types de stratification sociale

Davis (1941) et Merton (1941) étudient différentes sociétés sous le prisme de l'échange et constatent que l'association entre la conjugalité et la hiérarchie sociale peut aussi y être mise en évidence. S'appuyant sur certaines spécificités conjugales observées dans d'autres régions des

⁴ Dans un système patrilinéaire comme en Inde, la relation d'échange n'est pas bidirectionnelle puisque c'est le mari qui détermine la transmission identitaire et la caste d'appartenance. Il donne son statut social à sa femme et non l'inverse. L'hypergamie ne concerne donc que les femmes.

Amériques, ils précisent la théorie de l'échange en fonction de deux grands types de stratifications sociales : la stratification « non raciale », dans laquelle s'inscrit le système de caste, et la stratification « raciale » à l'exemple de celle constatée aux États-Unis.

Celle basée sur des caractéristiques racialisées repose sur des critères physiologiques alors que les stratifications non raciales, à l'instar du système de caste, sont fondées sur des critères symboliques ou socioéconomiques exogènes à l'individu. Dans ce dernier cas, les critères de la stratification ne sont pas immuables puisqu'ils ne sont pas directement rattachés à la personne. Ainsi, lorsqu'il y a hypergamie, le statut social supérieur est légitimement transmis du mari à la conjointe de caste inférieure sans remettre en cause le système établi. La transmission du statut du conjoint de strate supérieur s'étend aussi à leurs descendants. En ce qui a trait aux unions formées dans une hiérarchie racialisée, puisque le critère de stratification est physique, la personne ayant la position moins prestigieuse (ainsi que sa progéniture) ne peut s'approprier le statut de la personne de strate supérieure sans remettre en question les fondements de la hiérarchie (Davis 1941).

2.2.4 Simultanéité des deux types de stratification sociale

La plupart des travaux s'arrimant au cadre théorique de l'échange se sont surtout intéressés aux unions mixtes basées sur des catégories racialisées et dans une moins grande mesure aux unions exogames de type non raciale. Selon la revue littéraire actuelle, les conséquences associées à la simultanéité des deux types de stratifications dans une même population ne semblent pas avoir retenu l'attention des chercheurs.

Bien que dans le présent mémoire je m'intéresse d'abord à l'existence d'une stratification hypothétique entre les natifs et les immigrants, il est important de tenir compte de l'effet de la dimension raciale dans le contexte canadien, car les immigrants récents sont majoritairement de minorité visible; 78% des immigrants arrivés entre 2006 et 2011 étaient de minorité visible (Statistique Canada, 2013). La présence simultanée des deux stratifications a donc des implications théoriques à considérer dans l'approche méthodologique; la corrélation entre ces deux types de stratification pourrait fausser les résultats. Par ailleurs, cette simultanéité pouvant être étudiée dans le contexte canadien, j'aurai l'opportunité de tester l'hypothèse que l'effet

d'échange perdure plus longtemps entre les générations d'immigrants appartenant à un groupe racialisé (les détails sont explicités à la section 2.2.7). Mais d'abord, la section suivante se penche sur certains éléments circonstanciels indiquant la présence d'une stratification basée sur le statut de nativité et une stratification de type racialisée.

2.2.5 Deux types de stratification au Canada?

Indices d'une stratification non raciale basée sur le statut de nativité

L'exemple le plus frappant, notamment parce qu'il est bien documenté du point de vue empirique, repose sur la qualité d'emploi des immigrants comparée à celle des natifs. Effectivement, la comparaison du niveau salarial des immigrants et des natifs montre qu'une part importante des disparités observées ne peut s'expliquer par des différences démographiques, socioéconomiques ou contextuelles, mais plutôt par l'existence d'une discrimination (Frénette et Morissette 2003; Li 2000; Reitz 2002; Scassa 1994; Wright et McDade 1992). Autrement dit, en contrôlant par exemple pour l'expérience de travail, l'éducation, la race, le sexe, le secteur d'activité et le type d'emploi, le fait d'être immigrant est associé à un moindre salaire. En 2002, près du quart (23 %) des immigrants canadiens de première génération déclaraient avoir subi de la discrimination au cours des cinq années précédant l'enquête (Badet et coll. 2003).

Si la discrimination est un gage de cette stratification sociale, il est possible de constater son effet sur l'état de santé des immigrants. Une analyse longitudinale montre qu'au Canada, le fait d'avoir subi de la discrimination serait associé à une détérioration de la santé mentale, et ce, sous contrôle de caractéristiques démographiques (sexe, âge et statut matrimonial), le fait d'appartenir à une minorité visible, et une mesure du statut socioéconomique (De Maio et Kemp 2009). De même, certains constatent qu'au Canada un statut socioéconomique élevé (mesuré par le niveau d'éducation) apporte un effet moins bénéfique sur la santé périnatale des enfants de mères immigrantes que chez ceux des mères natives (Moore et coll. 2009). Différentes hypothèses sont proposées afin d'expliquer ces écarts, dont la non-reconnaissance du niveau d'éducation atteint. En d'autres termes, le potentiel éducationnel de mères immigrantes ne s'actualiserait pas pleinement dans la société canadienne et ne se traduirait donc pas par des bénéfices aussi importants comparativement aux avantages que peuvent en tirer les mères natives.

La dévaluation dont les immigrants semblent faire l'objet, notamment sur le plan socioéconomique, constitue un indice bien documenté d'occupation d'une position sociale défavorable par rapport aux natifs.

Indices d'une stratification racialisée basée sur le statut de minorité visible

Lieberson et Waters (1988) considèrent que l'existence d'un cadre légal régissant le choix d'un conjoint est un critère fondamental structurant la conjugalité. En effet, la théorie de l'échange semble s'accorder particulièrement bien dans un contexte où les stratifications racialisées sont normalisées à travers les cadres institutionnels (c.-à-d. politiques, juridiques et religieux).

Au cours du 20^e siècle, la législation appuyait et raffermissait les distinctions racialisées aux États-Unis; au total, 41 des 50 États américains, à un moment ou un autre, avaient ratifié des lois interdisant les mariages entre la majorité blanche et certains groupes spécifiques (les Noirs, les Asiatiques, les Indiens, les Amérindiens, etc.), une proscription pouvant aussi s'appliquer à l'ensemble des personnes de couleur (Thompson 2009).

Afin d'opérationnaliser ces lois, des catégorisations racialisées ont été formalisées. Sous sa forme la plus intransigeante, les personnes de couleur étaient définies comme celles ayant au moins un ancêtre de couleur, peu importe le nombre de croisements et la distance générationnelle les séparant de cet ancêtre. Littéralement, cette règle spécifie qu'une seule goutte de sang (« *one drop of blood* » rule) est suffisante pour déterminer l'appartenance raciale (Alba & Nee 2003). En tant que loi officielle, elle a cimenté et légitimé une ségrégation et une hiérarchisation racialisée aux États-Unis. Ce n'est qu'assez récemment, vers les années 1960-1970, que les lois ségrégationnistes (les lois Jim Crows) et antimétissages (*anti-miscegenation laws*) ont été jugées inconstitutionnelles.

Si le cas des États-Unis est assez unique, au sens où une position discriminatoire est renforcée par des mesures légales, il partage certaines caractéristiques avec le Canada dans l'évolution historique et les aboutissants juridiques concernant les groupes racialisés.

Au Canada, un nombre important de documents politico-historiques font état de préoccupations concernant les unions interraciales et leurs enfants métis (Van Kirk 2003; Freeman 2003). Ces documents nous renseignent d'une part que la racialisation de la population a occupé, et occupe peut-être toujours, une place importante dans ce qui définit l'identité sociale et les questions d'appartenance au Canada. D'autre part, ils nous informent du fait que les fondements et la justification des catégorisations racialisées y sont généralement occultés.

Cette acceptation implicite de regroupements racialisés trouve écho dans la juridiction du travail au Canada. En effet, la loi sur l'équité en matière d'emploi basée sur le concept de minorité visible réactualise une catégorisation racialisée, malgré sa volonté antidiscriminatoire. Les minorités visibles, telles qu'elles sont définies dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi, « ... sont les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche » (Ministère de la Justice du Canada 1995 : p. 2).

Comme aux États-Unis, parce qu'elle est opérationnelle à travers ses contraintes légales, la loi sur l'équité du travail masque involontairement l'arbitraire lié au concept de minorité visible. Autrement dit, elle lui octroie pleine légitimité par son statut légal. Concrètement, deux aspects particuliers y contribuent; l'un est directement lié aux modalités de la loi, et l'autre, indirectement, découle de son application bien documentée dans les institutions publiques.

Dans le premier cas, une organisation contrevenant à la loi sur l'équité en matière d'emploi peut être sanctionnée monétairement et amenée devant un tribunal aménagé spécialement à cette fin (Ministère de la Justice 1995). Dans le second cas, plusieurs organismes gouvernementaux, c'est-à-dire des représentants d'institutions sociales et politiques prédominantes, appliquent cette loi de manière proactive. En effet, au sein de sa force de travail, le gouvernement a pour mandat d'atteindre des quotas d'embauche représentatifs des sous-populations jugées vulnérables (autochtones, femmes, handicapés et minorités visibles). À titre d'exemple, l'Agence du revenu du Canada rapporte dans un document qu'elle a « ... une fois de plus dépassé son objectif et a embauché 143 étudiants, dont 37 (26 %) étaient des membres des minorités visibles » (Agence du Revenu Canada 2011 : p. 12). Ainsi, en étant proactif face à la loi, et en utilisant le concept de

minorité visible comme critère d'embauche, le gouvernement canadien participe à formaliser et réaffirmer indirectement la légitimité de ces distinctions racialisées.

La loi antimétissage proscrivant les unions interraciales a certainement eu un effet considérable dans l'établissement et le maintien de la stratification racialisée aux États-Unis. Au Canada, alors que le système juridique n'intervient pas directement dans le choix conjugal, il contribue au maintien de ce type de catégorisation par la loi en matière d'équité d'emploi. En somme, par son statut légal, les mesures punitives qui y sont rattachées, et sa reconnaissance comme critère d'employabilité, il est justifiable de penser que le concept de minorité visible puisse être considéré par la majorité comme une caractéristique associée à une vulnérabilité et par conséquent plaçant les immigrants comme un groupe désavantagé dans la hiérarchie sociale.

2.2.6 Implications de la simultanée des deux types de stratification

Au Canada, l'évolution historique de l'immigration fait en sorte que les deux types de hiérarchisation sont entrelacés. En 2006, dans la population canadienne de 15 ans et plus, environ trois personnes sur cinq sont natives du Canada (61 %), et seulement 1 % de ce nombre est de minorité visible. Toujours chez les 15 ans et plus, le quart appartient à la première génération d'immigrants (23 %), et de ce nombre, plus de la moitié sont de minorité visible (54 %); et enfin, 16 % appartient à la deuxième génération d'immigrants, parmi lesquels environ le quart est de minorité visible (24 %). En résumé, les minorités visibles sont, toutes proportions gardées, largement moins nombreuses chez les natifs que parmi les immigrants de première génération (1 % c. 54 %) et ceux de deuxième génération (1 % c. 24 %) (Statistique Canada 2010). Selon ces données, l'effet d'échange attribuable à chacune des stratifications (racialisée et selon le statut de nationalité) se confond puisqu'une grande part des immigrants occupe la position inférieure des deux types de stratification.

Sur le plan théorique, la combinaison de ces deux stratifications dans une même population est un avantage qui permet de tester empiriquement la cohérence de la théorie de l'échange. Dans un contexte de hiérarchie non raciale, l'effet d'échange devrait disparaître au fil des générations puisque le marqueur de stratification n'est pas physiologique. Par opposition, quand les marqueurs de la stratification sont physiologiques, l'effet d'échange devrait se maintenir d'une

génération à l'autre par la transmission héréditaire. En considérant cet aspect par rapport à la problématique de cette étude, on peut donc en déduire qu'en présence des deux types de hiérarchie, d'une génération à l'autre l'effet d'échange devrait diminuer plus lentement chez les immigrants appartenant au groupe des minorités visibles que chez ceux ne faisant pas partie de ce groupe.

2.3 Déterminants de la conjugalité

Hormis les écarts éducationnels des conjoints, plusieurs autres caractéristiques influencent le choix d'un partenaire. La littérature sur la conjugalité confirme que l'exogamie dépend à la fois de facteurs individuels et structureaux (ou environnementaux) (Hwang et coll., 1997; Kalmijn, 1998). Plus précisément, trois principaux types de déterminants gravitent autour du choix conjugal : les préférences individuelles c'est-à-dire les caractéristiques considérées désirables chez un conjoint; l'influence des personnes tierces (*third parties*); et les contraintes structurelles (ou environnementales) limitant l'accessibilité à certains types de partenaires (Kalmijn 1998).

2.3.1 Préférences individuelles

Les unions conjugales reposent sur les préférences individuelles pour un partenaire ayant certaines caractéristiques convoitées. Il est reconnu que les gens ont à la fois des considérations pour les ressources économiques ainsi que pour ce que Kalmijn (1998) décrit comme les ressources culturelles. Les ressources culturelles représentent des caractéristiques individuelles comme les valeurs, les habitudes de vie, les préférences personnelles, les opinions et les connaissances. Les attributs économiques concernent les biens tangibles et les ressources financières, mais aussi les caractéristiques suggérant le potentiel économique d'une personne, comme l'éducation. De manière générale, les gens recherchent la similarité des ressources culturelles, alors qu'ils sont attirés par un conjoint ayant un potentiel économique élevé, donc qui idéalement surpasserait leur propre niveau socioéconomique.

2.3.2 Similarité des ressources culturelles

La recherche en psychologie sur l'attraction humaine, notamment les études empiriques réalisées par Byrne (1997), confirme l'hypothèse que la similarité de valeurs (attitudes, opinions, style, etc.) favorise l'attraction entre deux personnes. Il parvient aussi à démontrer que cette association reste constante, quelles que soient la valeur analysée, la mesure et les populations étudiées.

Statut générationnel

L'importance de l'homogénéité des ressources culturelles et son effet sur les assortiments conjugaux sont mis en évidence par l'approche assimilationniste formalisée par Alba et Nee (2003) et inspirée de Gordon (1964). Selon cette approche, les immigrants de deuxième génération sont davantage portés à s'unir avec un natif parce qu'ils ont plusieurs traits en commun : ils sont nés dans le pays d'accueil, parlent la langue officielle avec compétence, sont scolarisés dans le même système d'éducation, et disposent d'une connaissance intime du groupe majoritaire. En effet, pour Gonzalez-Ferrer (2006 : p.172), les immigrants de deuxième génération ont une chance accrue « *of establishing normalised contacts with members of the native population and will probably favor the development of personal values that soften prejudices and stereotypes about the "ideal" partner* ».

En effet, les analyses empiriques s'inspirant de ce cadre théorique montrent que, de la première à la seconde génération, les immigrants connaissent une hausse de revenu, de statut professionnel (mobilité sociale), ainsi que des comportements de fécondité, de transferts linguistiques et de résidence similaires aux natifs (Jasso & Rosenzweig 1990; Jacob & Labov 2002; Massey 1981). Par ailleurs, l'association positive du statut générationnel et de l'exogamie est très bien documentée dans la littérature (Lieberson et Waters, 1988; Lievens 1998; Pagnini et Morgan, 1990; Qian 1999; Qian et Lichter 2001; Stevens et Swicegood, 1987).

Langue

La facilité de communication est un autre facteur important. Une grande compétence linguistique dans la langue officielle favorise le rapprochement des immigrants avec les natifs (Hwang et coll. 1997; Stevens et Swicegood 1987; Tzeng 2000; Kulczycki et Lobo 2002), et suivant cette idée les unions endogames avec un immigrant de la même ethnicité seraient plutôt favorisées par le partage d'une langue maternelle tierce (autre que la/les langues officielles).

La langue maternelle a été préférée à la langue parlée à la maison au moment du recensement, puisque cette dernière peut avoir changé entre le moment de la rencontre des partenaires et la date du recensement. Autrement dit, la langue parlée à la maison par le couple au moment du recensement est davantage un produit de l'union qu'un de ses déterminants. C'est d'ailleurs en regardant l'évolution de ces deux variables que l'on peut étudier les transferts linguistiques (Castonguay 1976). Ces adaptations linguistiques peuvent concerner l'un des conjoints, ou même les deux lorsque les partenaires parlent des langues maternelles différentes et n'ont d'autre choix que de communiquer dans une langue tierce, comme l'anglais par exemple. Puisque les données ne permettent pas de documenter les compétences linguistiques au moment de l'union, la langue maternelle semble être le meilleur compromis pour capter la similarité linguistique des conjoints au moment de la formation du couple. Selon les données du recensement de 2006, la grande majorité (71 %) des immigrants (de 1^e génération) ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais (les deux langues officielles du Canada), alors que chez les personnes déclarant le français ou l'anglais comme langue maternelle, au moins 9 sur 10 sont nés au Canada (Gouvernement du Canada 2013). Du point de vue des immigrants, le partage de la même langue maternelle devrait alors favoriser l'union avec une personne de sa propre ethnicité (endogamie) plutôt que l'exogamie (avec un natif ou un immigrant d'ethnicité tierce).

2.3.3 Préférence pour des ressources économiques élevées

Éducation

Plusieurs auteurs affirment que dans les sociétés modernes⁵ les personnes tentent d'atteindre le plus haut niveau d'éducation, et cherchent par là même un conjoint ayant le meilleur potentiel possible à cet égard (théorie de la modernisation, voir Treiman 1970, Blau et Duncan 1967, Bell 1975, Parsons 1971). Théoriquement, dans une population fermée, un tel comportement appliqué de manière purement probabiliste et isolé de toutes autres influences se solderait par l'homogamie éducationnelle (Tubergen 2007).

En effet, parce qu'ils sont au sommet de la hiérarchie, les membres des strates supérieures sont structurellement limités à choisir un partenaire de statut socioéconomique équivalent. Si le ratio sexuel est équilibré, il ne reste plus de célibataires de ce niveau pour les membres de strates moyennes et inférieures. Par effet d'entraînement, l'union vers le haut de la hiérarchie devient impossible et au mieux, les personnes de strates moyennes s'unissent ensemble et, à leur tour, les individus de strates inférieures sont limités dans leur choix à une personne de leur propre niveau.

Dans la réalité, plusieurs éléments interfèrent dans ce processus, et à cet égard l'homogamie éducationnelle peut varier sensiblement d'un pays à l'autre. Il en reste que, si l'éducation est un attribut cardinal influençant le potentiel socioéconomique d'une personne, le choix conjugal sera fortement influencé par le niveau d'éducation. Plus les personnes recherchent un conjoint ayant un niveau d'éducation élevé, plus l'homogamie éducationnelle sera élevée dans une population par le jeu possible des appariements éducationnels. En d'autres termes, l'inclination à vouloir maximiser le potentiel socioéconomique du conjoint engendre une sorte de *marriage squeeze*⁶ favorisant l'homogamie éducationnelle.

⁵ Ce sont les sociétés où les femmes sont bien intégrées au marché du travail et peuvent donc contribuer aux ressources économiques du ménage.

⁶ Contrainte structurelle limitant l'opportunité des personnes à s'unir avec un conjoint ayant certaines caractéristiques particulières. Originellement cette expression a été utilisée pour marquer l'influence de déséquilibres dans les ratios sexuels sur la conjugalité.

Sexe

Plusieurs études notent des différences selon le sexe alors que d'autres soulignent que les hommes et les femmes ont une chance équivalente de contracter une union exogame. Aux États-Unis, les données montrent que les hommes sont généralement plus susceptibles d'entrer en union exogame que les femmes (Qian, Blair et Ruf 2001; Stevens et Swicegood, 1987). Les résultats obtenus par Jacob et Labov (2002) à partir de données américaines nuancent ces dernières recherches en montrant que parmi les groupes d'Asie orientale, les femmes sont plus susceptibles de s'engager dans une union mixte que les hommes. L'argument le plus commun pour expliquer la tendance qu'un plus grand nombre d'hommes que de femmes contracte une union exogame, fait référence à l'existence d'une complémentarité des rôles dans la division sexuelle du travail et en lien avec la théorie de l'échange. Traditionnellement, les hommes ont été socialisés pour être des pourvoyeurs de ressources, et les femmes pour remplir les fonctions domestiques. Par conséquent, dans les sociétés plus traditionnelles, les hommes seraient mieux placés pour compenser une position sociale inférieure en apportant des ressources socioéconomiques plus importantes (Davis 1941; Merton 1941; Becker 1981).

Par contraste, plusieurs recherches récentes étudiant l'exogamie entre un immigrant et un natif ne peuvent confirmer de différence selon le sexe dans la propension à l'exogamie (Gonzalez et Ferrer 2006; Kalmijn et Tubergen 2006). Ceci serait dû principalement à l'augmentation des niveaux d'éducation des femmes au cours du temps, et de leur accès au marché du travail. Par conséquent, la contribution des femmes au revenu du ménage est devenue de plus en plus facile grâce à leur exercice d'une activité rémunérée. Elles sont ainsi, au même titre que les hommes, dans une position leur permettant de compenser une position sociale moins favorable par des ressources socioéconomiques élevées.

2.3.4 L'éducation, une ressource économique et culturelle

L'éducation formelle capte à la fois l'effet des préférences pour les ressources économiques élevées et la similarité des ressources culturelles. D'une part, elle est souvent considérée comme une variable substitutive (proxy variable) du potentiel socioéconomique. D'autre part en tant que lieu de socialisation, le système d'éducation engendre différentes gammes de ressources

culturelles qui correspondent à différents niveaux de scolarisation. Dans les deux cas, une éducation élevée est particulièrement favorable aux unions mixtes. L'association positive de l'éducation sur l'exogamie est relevée à différentes périodes, et dans des contextes variés. Cette relation ressort chez les unions mixtes entre natifs et immigrants en Suède (Dribe et Lundh 2008), aux Pays-Bas (Kalmijn et Tubergen 2007), en Norvège (Mohn 2010) et en France (Safi 2008). Elle apparaît aussi au Canada et aux États-Unis, chez les groupes de descendance asiatique, avec la majorité blanche, les autres minorités visibles, et de manière interethnique avec les autres groupes asiatiques d'origine tierce (Lee et Boyd 2008; Qian, Blair et Ruf 2001). Cette association est aussi confirmée dans une des rares recherches effectuées sur des populations non occidentales; Mamet, Jacobson et Heaton (2005) trouvent que la propension à l'exogamie entre le groupe majoritaire Han et d'autres minorités ethniques est amplifiée par un niveau de scolarisation élevé.

L'éducation, une variable substitutive du potentiel économique

La scolarisation détermine en bonne partie le succès sur le marché du travail (Mare 1991), elle est même considérée par certains comme le déterminant le plus important du succès économique dans les sociétés industrialisées (Treiman et Yip 1989; Shavit et Muller 1998). Le niveau d'éducation est donc tout indiqué pour mesurer le potentiel économique d'un individu avant l'union conjugale (Jacob et Labov 2002; Parkin 1978; Schoen et Weinick 1993).

Au Canada, l'âge moyen au mariage est de 30 ans⁷. Vers cet âge, la scolarisation des individus est achevée pour la majorité des gens. En effet, les données de 2005 (contemporaine au recensement de 2006 lequel est utilisé pour nos analyses) montrent qu'à l'obtention du baccalauréat du premier cycle universitaire, 62 % des diplômés canadiens ont moins de 25 ans. Sur l'ensemble des 35 000 personnes ayant obtenu leur maîtrise, la moitié avait moins de 29 ans. En 2005, seulement 21 000 personnes ont obtenu un diplôme de maîtrise ou doctorat après l'âge de 29 ans (Bayard et Greenlee 2009). Ainsi, la proportion n'ayant pas terminé leurs études avant

⁷Au Canada, l'âge moyen au mariage (excluant les unions libres) est d'approximativement 29 ans pour les femmes et 31 ans pour les hommes (Statistique Canada : <http://www4.hrsdc.gc.ca/.3ndic.1t.4r@-eng.jsp?iid=78>). Il n'existe pas de données récurrentes permettant de mesurer l'âge moyen à l'union consensuelle.

l'âge moyen au mariage est très faible en considérant que pour chaque groupe quinquennal entre 20 et 60 ans on compte environ 2,5 millions de Canadiens.

Par ailleurs, le salaire médian des diplômés du collégial (35 000 \$) est inférieur à celui des bacheliers (45 000 \$). Ces derniers à leurs tours gagnent moins que les diplômés du supérieur, lesquels reçoivent une compensation de 60 000 \$ avec une maîtrise, et de 65 000 \$ avec un doctorat (Bayard et Greenlee 2009).

Ces arguments montrent que l'évaluation du potentiel socioéconomique par le profil de scolarisation d'un individu est valable pour le Canada. D'une part, le plus haut niveau d'étude est généralement atteint pour pratiquement l'ensemble de la population canadienne à l'âge moyen au mariage. D'autre part, les résultats d'analyse montrent une hausse importante des revenus d'emploi en fonction du niveau de scolarisation.

L'éducation, une variable substitutive pour des ressources culturelles

Les établissements d'enseignement, en particulier ceux du supérieur, sont propices à la formation d'unions exogames. Ils augmentent les opportunités de contacts entre des individus appartenant à différents groupes et provenant de contextes variés. De plus, la valorisation de la performance et de l'accomplissement personnel inciterait les étudiants à reléguer au second plan les différences statutaires telles la race, la classe sociale, la religion ou l'ethnicité. Le système d'éducation favoriserait donc l'adoption de valeurs universalistes amenuisant l'attachement au groupe d'origine (Kalmijn 1998; Hwang et coll. 1997; Lieberman et Waters 1988). En conséquence, la participation au système d'éducation dans le pays d'accueil augmente les chances que les immigrants ont d'interagir avec les natifs dans un contexte favorisant l'homogénéité des ressources culturelles.

2.3.5 Personnes tierces

Plusieurs auteurs positionnent le principe d'endogamie⁸ comme l'une des forces majeures limitant l'autonomie des individus dans le choix conjugal (Fu 2008; Merton 1941; Tinker 1973; Tzeng 2000; Larson et Holman 1994). Certains arguments expliquant l'universalité de ce principe semblent faire consensus dans la littérature. L'endogamie serait vitale afin de préserver l'identité ethnique, limiter les conflits issus d'incompatibilités culturelles, et assurer une cohérence normative dans la socialisation des enfants. D'autres la voient plutôt comme une stratégie mise en œuvre pour protéger les acquis et privilèges des groupes dominants (Koshy 2004).

Le contrôle exercé par les personnes tierces résulterait de la nécessité d'assurer la continuité et la stabilité sociale, mais possiblement aussi de perpétuer les conditions nécessaires aux hiérarchies établies. Certaines auteurs proposent que les personnes en union mixte reçoivent moins de soutien de leur réseau social (Kalmijn et coll. 2005; Lehrer et Chiswick 1993). Ainsi, une grande dépendance envers ces réseaux pour des ressources économiques ou psychologiques amoindrirait la propension à l'exogamie. En contrepartie, une éducation élevée et l'autonomie financière qu'elle prodigue réduirait le risque associé à la perte de soutien économique par des apparentés et ainsi permettrait aux individus de rester autonomes dans leurs choix conjugaux.

2.3.6 Contraintes structurelles

Le troisième axe théorique englobe les facteurs contextuels qui déterminent l'accessibilité à certains types de partenaires.

Grandeur et ségrégation spatiale du groupe

L'effet structurel le plus régulièrement cité est sans doute la taille et la ségrégation spatiale des groupes (Harris et Ono 2005; Lichter et coll. 2007; Okamoto 2007). En effet, il est bien documenté que l'endogamie augmente avec le poids démographique du groupe d'appartenance

⁸ Norme sociale stipulant qu'une personne s'unisse avec un partenaire de son propre groupe.

(Blau et Schwartz 1984; Hwang et coll., 1997, Lieberson et Waters, 1988; Lievens, 1998). Il en est de même quand la ségrégation ou la concentration spatiale est importante (Hwang et coll., 1997; Lieberson et Waters, 1988), puisque ces facteurs limitent les opportunités d'interaction avec des personnes d'autres groupes.

Ratio de sexe opposé

Certains effets structureaux touchent plus particulièrement les immigrants. Pour plusieurs groupes, la venue d'immigrants au Canada est assez récente. Il n'est pas rare que dans la première vague d'immigration apparaisse un déséquilibre dans les ratios de sexe opposé (rapport de masculinité ou de féminité). Plusieurs études considèrent ce ratio comme un facteur structurel incontournable puisqu'une pénurie d'hommes ou de femmes du groupe d'appartenance favorise l'exogamie (Anderson et Saenz 1994; Gonzalez et Ferrer 2006; Hwang et coll. 1997; Pagnini et Morgan 1990).

Autres limites structurelles

En plus des effets structurels mentionnés précédemment, le choix des immigrants est aussi basé sur des attributs individuels spécifiques, et ceux-ci peuvent se distribuer différemment d'un groupe ethnique à l'autre et selon le territoire de résidence. Par exemple, une personne très éduquée dans un groupe qui l'est peu est structurellement contrainte à l'exogamie si elle cherche un partenaire ayant aussi un niveau de scolarité élevé. Cette contrainte liée à la distribution éducationnelle du groupe d'appartenance est rapportée par Kalmijn et Tubergen (2010) et est associée à la propension aux unions mixtes entre immigrant et natif.

Globalement, les opportunités d'établir un contact avec une personne ayant certaines caractéristiques désirables sont limitées par des contraintes structurelles qui déterminent les probabilités de base de trouver un partenaire possédant ces traits convoités. Ainsi, que ce soit parce que le groupe ethnique a un faible poids démographique, qu'il a un faible ratio de sexe opposé, ou pour toutes autres limites structurelles, ces contraintes encourageraient les

immigrants à l'exogamie et donc à choisir un partenaire dans le bassin d'immigrants d'ethnicité tierce, ou encore chez les natifs.

2.4 Hypothèses de recherche

Notre étude teste une hypothèse principale. **L'hypothèse nulle est basée sur l'homogamie éducationnelle** qui représente le paradigme dans l'étude des unions mixtes. Selon celle-ci, l'absence de différences éducationnelles favoriserait les unions exogames de manière générale, incluant celles formées d'un immigrant et d'un natif. **L'hypothèse alternative basée sur l'échange** avance que l'hétérogamie éducationnelle prévaut pour ces mêmes types d'union; un écart éducationnel en faveur de l'immigrant favoriserait l'exogamie avec un natif.

De plus, si l'hypothèse d'homogamie éducationnelle est rejetée laissant place à son alternative, je teste deux sous-hypothèses mettant en relief certains éléments dérivés de la logique de la théorie de l'échange. Il s'agit de **l'effet différentiel de l'échange selon le genre d'une part, et selon l'appartenance ou non à une minorité visible d'autre part**. Les fondements de la première sous-hypothèse sont discutés à la section 2.3.3 et ceux de la seconde ont été abordés dans la section 2.2.6. À notre connaissance, la seconde n'a jamais fait l'objet de tests empiriques.

Il est à noter que ces hypothèses ne couvrent pas l'ensemble des assortiments conjugaux. Le complément à l'hypothèse d'échange est une union où le natif est plus éduqué que son conjoint immigrant. Cette forme d'échange « inversée » généralement observée chez les femmes d'origine asiatique ne fait pas l'objet d'hypothèses.

Telles que formalisées, les hypothèses sont les suivantes.

Toutes choses étant égales par ailleurs...

H₀ ... un immigrant est plus susceptible de s'unir avec un natif si son niveau d'éducation est le même que son partenaire natif potentiel plutôt que si son niveau d'éducation est supérieur.

H₁ ... un immigrant est plus susceptible de former une union exogame avec un partenaire natif potentiel s'il détient un niveau d'éducation supérieur à ce dernier plutôt que s'il détient le même niveau d'éducation.

H_{1-a} ... chez les immigrants, l'effet d'échange est plus prononcé pour les hommes que pour les femmes.

H_{1-b} ... d'une génération à l'autre, l'effet de l'échange sur la propension à l'exogamie perdure davantage chez les immigrants de minorité visible que chez ceux qui ne sont pas de minorité visible.

Chapitre 3 Population d'intérêt, source de données, aspects méthodologiques et limites

Le chapitre trois se découpe en cinq sections. Il présente d'abord la population étudiée, la source des données statistiques, puis décrit la construction des variables utilisées dans les analyses descriptives et les modèles multivariés. Cette section s'attarde plus particulièrement sur la variable indépendante (l'écart éducationnel des conjoints) puisque les résultats statistiques sont fortement liés à la stratégie utilisée pour sa paramétrisation. La quatrième section discute du choix quant à l'approche méthodologique, puis présente en détail la régression logistique multinomiale. La dernière section fait un survol des principales limites associées à cette étude

3.1 Population d'intérêt

La population d'intérêt concerne les immigrants, hommes et femmes, de 20 à 39 ans qui sont en couple au moment du recensement de 2006. Afin d'éviter les biais liés à l'utilisation de données transversales, ce groupe d'âge restreint l'analyse aux unions relativement récentes (Blackwell et Lichter 2000; Qian 1997; Qian et Lichter 2007; Porterfield 1982; Rosenfeld 2008). De même, le plafond de 39 ans semble adéquat pour capter les unions tardives des personnes hautement scolarisées qui sont plus susceptibles de former des unions mixtes.

Par ailleurs, seuls les groupes ethniques⁹ comptant au moins 95 individus sur le territoire canadien ont été conservés. Ce point de coupure, correspondant à la fréquence médiane, permet de conserver 111 groupes ethniques pour lesquels sont analysés les assortiments éducationnels sur le choix conjugal. À cause de complications concernant une couverture censitaire partielle (Gouvernement du Canada 2008), l'analyse exclut aussi les couples formés d'un natif amérindien vivant en réserve.

⁹ Le groupe ethnique des immigrants de 1^e génération est déterminé à partir de leur pays de naissance, et, pour les immigrants de 2^e génération, à partir du pays de naissance de leurs parents.

En dernier lieu, les immigrants de première génération qui ne sont pas célibataires à leur arrivée au Canada doivent être écartés de l'analyse puisque leur choix conjugal n'est pas conditionné par le contexte canadien. Comme je ne dispose que de leur statut conjugal au moment du recensement et non à l'immigration, il est impossible de déterminer dans quel pays a eu lieu leur union. Pour exclure les couples déjà formés avant l'immigration, les études similaires fixent généralement l'âge maximal à l'immigration à 16 ou 20 ans (Qian et Lichter, 2001; Kalmijn et Tubergen, 2010). Pour les besoins analytiques, j'exclus tous les immigrants arrivés au Canada après 19 ans.

Une fois la base de données épurée, la population d'intérêt comprend approximativement 186 000 répondants immigrant, correspondant à une population de près de 960 000 personnes une fois l'échantillon pondéré.

3.2 Source de données statistiques

Les analyses font usage des microdonnées du recensement de 2006 dont les répondants constituent 20 % de la population canadienne. L'accès aux microdonnées de recensement a été rendu possible grâce au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS). Cette base de données contient un échantillon considérable, contenant 6 470 472 observations et 279 variables parmi lesquelles se trouve l'essentiel des facteurs théoriques individuels et contextuels nécessaires aux analyses. L'ampleur de l'échantillon permet notamment d'obtenir des estimations statistiques précises pour des phénomènes complexes étudiés au sein de groupes ayant des caractéristiques moins communes, notamment pour les groupes d'immigrants provenant d'une grande diversité de pays d'origine.

Le recensement est un outil de recherche puissant fusionnant les fichiers de cinq univers différents : individuels, famille économique, famille de recensement, ménage et logement. Ces données permettent ainsi d'apparier les caractéristiques individuelles des immigrants avec celles de leur conjoint. Cet attribut indispensable aux analyses permet de faire la distinction entre les unions endogames et exogames, mais aussi de mesurer la similitude des caractéristiques des conjoints.

3.3 Description des variables

3.3.1 Variable dépendante

Chacun des immigrants est classé dans une des trois catégories de la variable dépendante selon le statut de son conjoint, qui est soit un immigrant de la même ethnicité, un immigrant d'une ethnicité tierce ou un natif (tableau I). Rappelons que l'ethnicité est construite à partir du pays de naissance. L'union du répondant est endogame lorsque les deux partenaires partagent la même pays de naissance, et l'union est exogame lorsque les membres du couple sont nés dans des pays différents, en incluant le Canada.

Les natifs sont tous les individus nés au Canada dont les deux parents sont aussi nés au Canada. On a considéré que les immigrants de génération 2 et 2,5 n'étaient pas parmi les natifs (bien qu'ils soient nés au Canada, car au moins un de leurs parents est né à l'étranger). Dans leurs cas particuliers, le pays de naissance des parents est utilisé pour déterminer leur affiliation ethnique. Par exemple, lorsqu'un immigrant de 2^e génération est en union avec un autre immigrant provenant du même pays de naissance que ses parents, on considère qu'ils forment une union endogame sur le plan ethnique.

Tableau I : Variable dépendante : Type d'union formé par les immigrants

	Type de conjoint	Statut de l'union
Catégorie 0 (référence)	Immigrant ayant la même ethnicité	Endogame
Catégorie 1 (alternative 1)	Immigrant d'une ethnicité tierce	Exogame
Catégorie 2 (alternative 2)	Natif	Exogame

3.3.2 Variable indépendante

La présente section décrit la variable indépendante et les considérations ayant mené à sa conceptualisation. Comme il existe différents découpages pour représenter une classification

éducationnelle, dans un premier temps j'aborde brièvement les répercussions de cette catégorisation sur la mesure de l'assortiment éducationnel. Dans un second temps, je m'intéresse aux éléments justifiant la classification éducationnelle pertinente à notre problématique. En dernier lieu, je présente le concept de la variable indépendante, soit l'écart éducationnel entre l'immigrant et son conjoint et son opérationnalisation statistique.

Les répercussions de la catégorisation de l'éducation sur la mesure de l'assortiment éducationnel

Plusieurs études suggèrent que certaines incohérences dans les résultats mesurant l'effet de l'assortiment éducationnel sur la conjugalité sont attribuables à une classification arbitraire des niveaux d'éducation (Blossfeld et Tim 1997; Wong 2003; Hou & Myles 2008; Rosenfeld 2005). Les mesures de l'homogamie d'une part et de l'échange d'autre part sont donc tributaires de la classification éducationnelle qui les sous-tend. En effet, en supposant qu'il existe une catégorisation idéale pour représenter l'assortiment éducationnel dans l'étude de la conjugalité, une agrégation excessive des niveaux de scolarisation par rapport à cette catégorisation théorique aurait pour effet de surévaluer l'homogamie éducationnelle. En d'autres termes, moins il y a de catégories, plus il y a de chances que deux personnes se retrouvent dans le même groupe éducationnel. L'envers d'un regroupement excessif est tout aussi néfaste. Une classification trop pointue marginaliserait l'homogamie éducative (ou surévaluerait l'hétérogamie éducationnelle).

En somme, les catégorisations doivent refléter une réalité sociale, celle définie par la problématique à l'étude. Comme en fait foi la revue de littérature, l'éducation joue sur plusieurs dimensions associées à la conjugalité, mais la théorie de l'échange permet de lui préciser un rôle particulier. Sommairement, cette théorie avance que les immigrants en union mixte échangent leurs ressources économiques (mesuré selon le niveau d'éducation), pour le prestige social de leur partenaire natif. La classification éducationnelle devrait donc être agrégée de sorte que chacun de ses niveaux représente un gain économique substantiel par rapport à celui qui lui est inférieur.

Une classification éducationnelle liée à la problématique

L'étude de Bayard et Greenlee (2009) montre, à partir de la comparaison du taux de chômage, qu'au Canada « ... les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires réussissent toujours mieux sur le marché du travail que ceux n'ayant qu'un diplôme d'études secondaires ». Les auteurs nous informent aussi de l'existence d'un écart important entre le salaire annuel médian des détenteurs de diplôme postsecondaire inférieur au baccalauréat, et ceux ayant complété un baccalauréat, ainsi que les individus détenant une maîtrise ou un doctorat. Ces écarts sont de l'ordre de 10 000 \$ à 15 000 \$ de salaire annuel selon le cas, en date de 2005.

Par ailleurs, dans le recensement de 2006, la distinction entre les personnes n'ayant aucune scolarité et celles possédant un diplôme d'études primaires n'est plus réellement pertinente dans le contexte canadien (Gouvernement du Canada 2009), puisqu'il ne se trouve qu'une très faible minorité de personnes sans aucune éducation formelle. En effet, en 2001, 75 % de la population âgée de 15 ans et plus a terminé des études secondaires. Chez les personnes de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, environ 75 % ont terminé au moins une 10^e année (études secondaires partielles) et parmi ces derniers, la majorité (60 %) est âgée de plus de 50 ans.

Un dernier point d'intérêt concerne les niveaux d'éducation à partir du baccalauréat. La plupart des études, quand elles ne paramètrent pas l'éducation de manière continue (c.-à-d. en nombre d'années), amalgament l'ensemble des certificats et diplômes équivalents ou supérieurs au baccalauréat (Kalmijn et Tubergen 2010; Qian et Lichter 2001; Hou et Myles 2007). De plus, bien qu'il existe une différence substantielle au niveau du potentiel économique entre les personnes détenant un baccalauréat et celles détenant une maîtrise ou un doctorat (les deux confondus)¹⁰, scinder les niveaux d'éducation en trop de groupes contribuerait à sous-estimer l'homogamie (et conséquemment à surestimer l'échange). Afin d'obtenir des résultats conservateurs quant à l'hypothèse alternative d'échange, mais aussi pour que les résultats soient comparables aux études similaires, tous les diplômes et certificats équivalents ou supérieurs au baccalauréat sont agrégés en une seule catégorie.

¹⁰ La différence de salaire médian entre les détenteurs de maîtrise et ceux de doctorat est relativement faible, soit 5000 \$ chez les femmes et 0 \$ parmi les hommes (Bayard & Greenlee 2009).

Selon les facteurs décrits précédemment, la classification éducationnelle retenue pour la présente étude se découpe en quatre niveaux. Elle est définie à partir de la variable décrivant le « plus haut certificat, diplôme ou grade » obtenu, disponible dans le fichier de micro-données du recensement canadien de 2006¹¹. Cette variable est dérivée des questions 26 à 29 du questionnaire long du recensement.

La première catégorie comprend tous les individus n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade, ainsi que les personnes détenant un diplôme d'études primaires. La seconde est constituée des personnes détenant un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. La troisième regroupe tous les individus ayant un certificat ou diplôme d'apprenti; un autre certificat ou diplôme d'une école de métiers; un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire d'un programme de 3 mois à moins de 1 an; un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire d'un programme de 1 an à 2 ans; un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire d'un programme de plus de 2 ans; un certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat. Finalement, la quatrième et dernière catégorie est une agrégation de toutes les personnes détenant un baccalauréat; un certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat; un diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie; une maîtrise; ou un doctorat.

Cette nomenclature est simplifiée comme suit :

- sans diplôme d'études secondaires;
- diplôme d'études secondaires;
- diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat;
- diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat.

¹¹ Pour plus d'information sur l'ensemble des variables utilisées pour les analyses, voir le dictionnaire et manuel des codes du recensement de 2006 au lien suivant : <http://www.statcan.gc.ca/rdc-cdr/documentation-fra.htm>

Définition de la variable indépendante

Pour capter l'effet d'une différence éducationnelle sur la propension à l'exogamie chez les immigrants, il est essentiel de paramétrer cette différence adéquatement. La stratégie privilégiée afin d'y parvenir est de regrouper dans un indicateur unique chacun des écarts jugés pertinents dans la mesure des assortiments conjugaux. Ces écarts sont mesurés par rapport à la personne de référence qui est toujours un immigrant, tandis que son conjoint est soit un immigrant (équation 1) ou un natif (équation 2)¹².

L'écart éducationnel est défini selon deux critères. Le premier subdivise les couples en trois sous-ensembles : ceux qui ne présentent aucun baccalauréat, ceux dont une seule personne détient un baccalauréat et ceux dont les deux détiennent un baccalauréat (tableau II, 2^e colonne).

Tableau II : Définition de la variable indépendante : l'écart éducationnel des conjoints

	Parmi chaque couple, nombre de personnes ayant atteint un niveau de scolarisation équivalent ou supérieur au baccalauréat (aucun, un seul, ou deux)	Différence éducationnelle
Catégorie 0 (H ₀)	Aucun Baccalauréat	Homogamie éducationnelle : l'immigrant a le même niveau d'éducation que son partenaire
Catégorie 1	Aucun Baccalauréat	Hétérogamie éducationnelle : l'immigrant a une éducation inférieure à son partenaire, 1 niveau de différence ou plus
Catégorie 2 (H ₁)	Aucun Baccalauréat	Hétérogamie éducationnelle : l'immigrant a une éducation supérieure à son partenaire, 1 niveau de différence ou plus
Catégorie 3	Un seul Baccalauréat	Hétérogamie éducationnelle : l'immigrant a une éducation inférieure à son partenaire, 2 niveaux de différence ou plus
Catégorie 4	Un seul Baccalauréat	Hétérogamie éducationnelle : l'immigrant a une éducation inférieure à son partenaire, 1 niveau de différence
Catégorie 5 (H ₁)	Un seul Baccalauréat	Hétérogamie éducationnelle : l'immigrant a une éducation supérieure à son partenaire, 2 niveaux de différence ou plus
Catégorie 6 (H ₁)	Un seul Baccalauréat	Hétérogamie éducationnelle : l'immigrant a une éducation supérieure à son partenaire, 1 niveau de différence
Catégorie 7 (H ₀)	Deux Baccalauréats	Homogamie éducationnelle : l'immigrant a le même niveau d'éducation que son partenaire

Le second critère mesure la grandeur de l'écart éducationnel (tableau II, 3^e colonne). Les modalités de cet écart diffèrent légèrement selon le nombre de personnes détenant un baccalauréat dans le couple. Si aucun des conjoints ne détient de baccalauréat, l'indicateur ne

¹² Pour plus de détails sur les équations fournies par le modèle logistique multinomial, voir la section 3.4.2.

précise que s'ils sont en situation d'homogamie ou d'hétérogamie éducationnelle. Quand au moins une personne par couple détient un baccalauréat, l'indicateur est plus précis; il mesure si le conjoint de l'immigrant a soit le même niveau d'éducation (homogamie), un seul niveau de différence (hétérogamie), ou deux niveaux ou plus de différence (hétérogamie).

La variable indépendante compte donc huit catégories numérotées de 0 à 7. L'hypothèse nulle (H_0) repose sur les catégories 0 et 7 (tableau II, 1re colonne). La catégorie 0 mesure l'homogamie éducationnelle inférieure au baccalauréat. Cette catégorie inclut par exemple les couples dont les partenaires ont tous les deux un diplôme du secondaire comme diplôme le plus élevé atteint, ou encore ceux dont les deux conjoints détiennent un diplôme d'études post-secondaires inférieur au baccalauréat. La catégorie 7 estime l'effet de l'homogamie éducationnelle au niveau du baccalauréat.

Les catégories 2, 5 et 6, servent à estimer l'effet de l'hypothèse alternative (H_1), c'est-à-dire quand l'immigrant a une éducation supérieure à celle de son partenaire. À titre d'exemple, dans le cas où l'immigrant forme une union mixte avec un natif, la catégorie 5 signifie que l'immigrant détient un baccalauréat et qu'il est plus éduqué que son partenaire natif par au moins deux niveaux.

Les catégories 1, 3 et 4 représentent le complément de l'échange et ne font pas l'objet d'hypothèse. Elles sont tout de même présentées afin de couvrir chacune des possibilités caractérisant les assortiments éducationnels des couples.

La stratégie de cette paramétrisation est donc double. D'abord, elle confronte l'homogamie à l'hétérogamie éducationnelle. Elle offre aussi une comparaison de l'hétérogamie selon l'ampleur de la différence de scolarisation des conjoints. Ce dernier aspect permet de répondre à la question suivante : en situation d'échange, si l'immigrant a au moins un baccalauréat, est-il plus susceptible de s'unir avec un natif si celui-ci est légèrement ou beaucoup moins éduqué que lui?

3.3.3 Variables de contrôle

Variables individuelles

Statut générationnel : Cette variable se réfère au statut générationnel des immigrants de référence. C'est une variable catégorielle qui se subdivise en trois catégories : 1^{re} génération (catégorie de référence), 2^e génération et 2,5^{ième} génération. Les immigrants de première génération sont ceux qui sont nés dans un autre pays et qui, au moment de la migration, n'avaient pas la nationalité canadienne; sont exclus de ce groupe les enfants ayant moins de 6 ans à leur arrivée au Canada.

Les immigrants de deuxième génération sont nés au Canada, ce sont les descendants des immigrants de deux parents de 1^e génération, et par choix conceptuel ce groupe incorpore aussi les enfants nés dans un autre pays, mais ayant 5 ans ou moins à leur arrivée en sol canadien. Les jeunes immigrants (5 ans et moins) sont inclus dans le groupe de 2^e génération pour refléter le fait qu'ils sont exposés très tôt au système d'éducation, ainsi qu'à certains aspects du pays d'accueil ayant une influence socialisante sur les individus. Comme exposé au chapitre 2 section 3.2, il semble donc raisonnable de s'attendre à ce que les comportements conjugaux des immigrants arrivés à la petite enfance soient davantage similaires aux descendants d'immigrants (2^e génération) qu'à ceux de 1^e génération ayant immigré plus tardivement. Enfin, les immigrants de génération deux et demi sont nés d'un parent immigrant (le père ou la mère sans distinction) et d'un parent natif du Canada.

Statut de minorité visible : Cette variable se réfère au statut de minorité visible de l'immigrant de référence. Elle a été redéfinie en variable dichotomique après regroupement de l'ensemble des catégories de minorité visible : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidental, Coréen, Japonais, minorités visibles non incluses ailleurs, et minorités visibles multiples. La catégorie de référence indique que la personne n'appartient pas à une minorité visible. Je considère donc qu'elle est « blanche » étant donné que j'exclu de l'analyse les Autochtones. En effet, la loi en matière d'équité d'emploi définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche » (Ministère de la Justice Canada 1995).

Écart d'âge des conjoints : Cette variable continue mesure l'écart d'âge des conjoints en années. Elle a été construite à partir des deux variables d'âge du répondant et d'âge de son/sa conjoint/e au moment du recensement.

Même langue maternelle : Cette variable détermine si les conjoints ont la même langue maternelle, définie comme étant la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement. La variable de la langue maternelle compte pas moins de 151 langues maternelles déclarées par les répondants. Dans le cas où un immigrant déclare le français ou l'anglais en plus d'une autre langue maternelle, on a considéré que le couple possède la même la langue maternelle si le conjoint partage au moins une de ces langues. La variable créée pour les besoins de l'analyse est dichotomique, la catégorie de référence indique que les conjoints n'ont pas la même langue maternelle.

Variables contextuelles

Le modèle contient quatre déterminants contextuels mesurés au niveau provincial : pourcentage d'immigrants ayant une autre ethnicité que celle du répondant, pourcentage d'immigrants ayant la même ethnicité que celle du répondant, rapport de sexe opposé des immigrants ayant la même ethnicité que celle du répondant, pourcentage d'immigrants de même ethnicité que le répondant et ayant le même niveau de scolarisation.

Ce sont des variables mesurées de façon continue et servant à contrôler pour les effets de facteurs affectant les opportunités de contact avec des individus ayant certaines caractéristiques particulières (voir aussi chapitre 3, section 3.6). Ces déterminants sont tous exprimés sous forme de pourcentage, à l'exception du ratio de sexe opposé.

Pourcentage d'immigrants d'ethnicité tierce par province : Pour un répondant particulier, au numérateur on trouve la somme des immigrants de 15 à 59 ans appartenant à une ethnicité autre que la sienne, dans sa province de résidence. Le dénominateur compte l'ensemble de la

population entre 15 à 59 ans dans la province de résidence du répondant. Cette proportion est ensuite multipliée par 100 afin d'obtenir un pourcentage.

Pourcentage d'immigrants de même ethnicité par province : Pour un répondant particulier, au numérateur on trouve la somme des immigrants de sa propre ethnicité dans sa province de résidence. Le dénominateur compte l'ensemble de la population entre 15 à 59 ans dans la province du répondant. Cette proportion est ensuite multipliée par 100 afin d'obtenir un pourcentage.

Pourcentage d'immigrants de même ethnicité ayant le même niveau d'éducation par province : Pour un répondant particulier, au numérateur on trouve la somme des immigrants de sa propre ethnicité et ayant le même niveau d'éducation que le sien dans sa province de résidence. Le dénominateur compte l'ensemble de la population entre 15 à 59 ans et ayant la même ethnicité dans la province du répondant. Cette proportion est ensuite multipliée par 100 afin d'obtenir un pourcentage.

Ratio des immigrants de sexe opposé ayant la même ethnicité par province : Pour un répondant particulier, le numérateur représente le nombre de personnes de sexe opposé de sa propre ethnicité dans sa province. Le dénominateur est formé du nombre de personnes du même sexe et de la même ethnicité dans sa province. Ce ratio est ensuite multiplié par 100.

Voici quelques exemples :

1- Pourcentage d'immigrants d'ethnicité tierce par province

Par exemple, pour un répondant libanais vivant en Alberta, cette variable mesure le poids démographique des immigrants non libanais vivant en Alberta.

2- Pourcentage d'immigrants de même ethnicité par province

Par exemple, pour un répondant libanais vivant en Alberta, cette variable mesure le poids démographique des immigrants libanais vivant en Alberta.

3- Pourcentage d’immigrants de même ethnicité ayant le même niveau d’éducation par province

Par exemple, pour un répondant libanais vivant en Alberta dont le plus haut niveau de scolarité atteint est un diplôme d’études secondaires, cette variable mesure le pourcentage d’immigrants libanais vivant en Alberta ayant un diplôme d’études secondaires.

4- Ratio des immigrants de sexe opposé ayant la même ethnicité par province

Par exemple, pour un répondant libanais de sexe masculin vivant en Alberta, cette variable calcule le ratio de femmes libanaises par rapport aux hommes libanais vivant en Alberta.

L’agrégation au niveau provincial plutôt qu’à des niveaux géographiques plus fins sert à limiter certains problèmes d’endogénéité liés au lieu de résidence. En effet, il est possible qu’un immigrant se déplace hors de son lieu de résidence à forte concentration ethnique après avoir formé une union mixte avec un natif et vice-versa. Lorsque l’on ne connaît que le lieu de résidence au moment de l’enquête et non celui au moment de l’union, mesurer ces variables au niveau de la province limite ce problème aux migrations interprovinciales (Kalmijn et Tubergen 2010).

3.4 Méthode statistique

3.4.1 Choix de la méthode

La grande majorité des études mesurant l’effet des assortiments éducationnels sur le choix conjugal utilisent des modèles loglinéaires (Kalmijn 1998). Cette méthode statistique utilise le couple comme unité d’analyse et permet d’analyser des tables de contingences multivariées (à plusieurs niveaux) tout en contrôlant intrinsèquement pour la grandeur du groupe et le ratio sexuel (distribution marginale) (Trilla et coll. 2008). Cette méthode possède l’avantage de considérer les unions conjugales sous la perspective des deux conjoints (pour chacune des caractéristiques incluses dans le modèle), reflétant davantage la dynamique du choix conjugal, c’est-à-dire d’une décision prise par les deux partenaires.

Dans le présent mémoire, cette méthode est d’un moins grand intérêt pour les raisons suivantes :

— Comme ils représentent un tableau de contingence à plusieurs niveaux, ils ne peuvent contenir de variables continues.

— Pour obtenir exactement les mêmes estimations qu’avec un modèle de régression logistique, l’équation contient un plus grand nombre de paramètres. Toutes choses étant égales par ailleurs, cette méthode exige donc une taille échantillonnale plus importante. Conséquemment, pour une même taille échantillonnale elle augmente les chances de commettre des erreurs de type II (faux négatifs).

— En dernier lieu, ce type de modèle est plus difficile à interpréter puisque l’association entre une variable X et une variable Y est décrite comme une interaction $X*Y$. Dans un modèle logit, l’effet de X sur Y est un effet principal.

La régression logistique est tout indiquée afin d’analyser le choix conjugal pour une variable dépendante catégorielle. Par ailleurs, elle nécessite une moins grande parcimonie que le modèle loglinéaire, ce qui représente un avantage considérable du point de vue statistique et théorique. Elle perd moins de puissance avec l’ajout de déterminants, et de surcroît, elle gagne en puissance en utilisant des variables continues lorsqu’il est possible de le faire. Cette méthode permet donc l’intégration de plusieurs déterminants théoriques et de contrôler pour plusieurs facteurs confondants. De plus, l’intérêt des analyses par régression est de fournir des estimations quantitatives, à la fois de la force et de la direction de chaque facteur explicatif intégré dans ce type de modélisation statistique.

3.4.2 Modèle de régression logistique multinomial

La section qui suit décrit d'abord la régression logistique multinomiale. Cette description est largement inspirée de Ménard (2002) et Aldrich et Nelson (1984). Elle présente ensuite l'essence de ce que les deux équations du modèle prédisent par rapport à l'hypothèse principale de recherche.

La régression logistique multinomiale est l'extension de la régression logistique binaire, à cette différence près que la variable de réponse a plus de deux catégories non ordonnées. Comme son homologue, elle présente plusieurs caractéristiques : elle est utilisée pour prédire la probabilité d'appartenir à une catégorie de la variable dépendante (VD) sous l'influence de multiples variables indépendantes (VI); une VI peut être catégorielle ou continue et est estimée par maximum de vraisemblance. Dans un modèle logistique multinomial, si la variable dépendante à M catégories, une de ces catégories est désignée comme la catégorie de référence. La probabilité d'appartenir à chacune des autres catégories de la VD est alors comparée à la probabilité d'appartenir à celle de référence.

Ainsi, pour une VD avec M catégories, cette méthode requiert le calcul d'un nombre d'équations égal à M – 1; une pour chaque catégorie alternative mise en relation avec la catégorie de référence. Ces équations servent à décrire les relations entre les variables indépendantes (VI) et la VD. Si le nombre d'équations M – 1 = 1, le modèle logistique multinomial se réduit au modèle de régression logistique binaire.

Plus précisément, dans le modèle logistique multinomial, si la 1re catégorie sert de référence, alors pour M = 2, ..., M, alors...

$$\ln \frac{P(Y_i = m)}{P(Y_i = 1)} = \alpha_m + \sum_{k=1}^K \beta_{mk} X_{ik} = Z_{mi}$$

Ainsi, pour chaque catégorie de la VD, il y a M-1 log cotes (*log odds*); une pour chaque catégorie relativement à la catégorie de référence.

Le calcul des probabilités des catégories alternatives se fait comme suit. Pour $m = 2, \dots, M$, alors...

$$P(Y_i = m) = \frac{\exp(Z_{mi})}{1 + \sum_{h=2}^M \exp(Z_{hi})}$$

... et pour la catégorie de référence,

$$P(Y_i = 1) = \frac{1}{1 + \sum_{h=2}^M \exp(Z_{hi})}$$

En ce qui a trait à notre étude, le choix conjugal des immigrants (variable dépendante) se décline selon trois modalités : un immigrant de même ethnicité, un immigrant d'une ethnicité tierce ou un natif. La catégorie de référence concerne les immigrants ayant choisi un partenaire de même ethnicité et les deux autres modalités représentent les options alternatives. L'ethnicité est définie par le pays de naissance.

Le modèle fournit donc deux équations permettant de mesurer l'effet de la variable indépendante (sous contrôle d'autres variables individuelles et contextuelles), soit :

Équation 1 — l'effet de l'écart éducationnel (VI) sur la propension d'un immigrant à s'unir avec un immigrant d'une ethnicité tierce (VD, **alternative 1**) plutôt qu'avec un immigrant de la même ethnicité (VD, **catégorie de référence**);

Équation 2 — l'effet de l'écart éducationnel (VI) sur la propension d'un immigrant à s'unir avec un natif (VD, **alternative 2**) plutôt qu'avec un immigrant de la même ethnicité (VD, **catégorie de référence**).

3.5 Limites

Toutes les analyses faites à partir de données populationnelles contiennent des limites pouvant affecter la validité des analyses statistiques. Premièrement, les données du recensement canadien de 2006 sont de nature transversale, signifiant que les caractéristiques des individus au moment du choix du conjoint peuvent s'être modifiées au moment du recensement et donner un portrait erroné de ce qui influence ce choix. Pour limiter ce problème, l'analyse a été circonscrite aux jeunes immigrants de 20 à 39 ans et donc à des couples plus récents dont les caractéristiques ont moins de chance d'avoir changé depuis l'union. Cette stratégie limite aussi le biais pouvant influencer le nombre de couples exogames puisque ces couples s'avèrent être plus portés vers le divorce (Kalmijn et coll. 2005). De même, la sélection des variables tient compte de cet aspect en privilégiant les variables qui sont stables dans le temps. Le niveau d'éducation peut toutefois varier entre le moment de la mise en union et la date du recensement. Les variables structurelles agrégées par province sont aussi susceptibles d'être affectées par un biais advenant une migration interprovinciale depuis l'union. Il faut aussi ajouter que comme ces variables agrégées sont mesurées sous forme de variable continue, on leur suppose un effet linéaire sur la variable dépendante. Il est toutefois possible qu'à partir de certains niveaux, l'effet de ces variables soit plus fort ou plus faible que ce que suggère l'estimation. Par exemple, on peut penser que la proportion d'immigrants dans une province après avoir atteint un certain seuil affecte la disposition des natifs envers ce groupe, de telle sorte que l'exogamie entre un/e immigrant/e et un/e natif/ve pourrait croître ou s'amenuiser fortement.

De plus, des études récentes montrent qu'une part importante (peut-être aussi élevée que le quart) des immigrants quitte le Canada à l'intérieur de 5 ans après leur arrivée. Les caractéristiques de ces immigrants qui repartent rapidement ne sont pas connues et ne peuvent donc être comparées à celles de ceux qui restent (Picot 2008). Il pourrait donc y avoir un effet de sélection introduit dans les données recensées de manière quinquennale. Hypothétiquement, il serait pensable que les immigrants qui restent sont mieux intégrés à la population d'accueil et qu'ils sont donc plus susceptibles de former une union mixte avec un natif, augmentant donc la proportion réelle d'unions exogames. Somme toute, il est difficile de dire si ce biais de sélection est négatif ou positif et son intensité n'est pas connue.

Les variables peuvent aussi poser problème, si par exemple elles ne renseignent pas avec précision sur ce pour quoi elles sont utilisées. La variable mesurant le niveau d'exogamie, par exemple, est basée sur le pays de naissance à partir duquel l'ethnicité est définie dans la présente étude. Comme les groupes ethniques sont plus nombreux que les pays de naissance, notre analyse sous-estime en fait le nombre d'unions exogames par rapport au nombre réel d'unions interethniques. Par ailleurs, le concept de minorité visible est une variable qui repose sur la perception subjective des personnes, et il se peut que cette mesure, qui selon moi devrait signaler la présence d'un marqueur physique, ne corresponde pas nécessairement avec la réalité des répondants. De même, il est possible que l'interprétation du fait de minorité visible se soit modulée dans le temps et selon le groupe ethnique du répondant. Pour ce qui est de la différence diachronique, mes analyses réduisent ce genre de biais en étant restreintes à des couples assez jeunes, soit de 20 à 39 ans.

J'utilise aussi la langue maternelle des conjoints comme variable pour mesurer la facilité de communication, un facteur essentiel à toute union durable (et un déterminant de l'intégration sociale et économique dans le cas de la compétence en anglais ou en français au Canada). Par contre, cette variable ne mesure pas l'habileté à communiquer dans une certaine langue, et n'indique pas non plus si les conjoints peuvent communiquer avec aisance dans une langue différente de la langue maternelle.

L'éducation est un facteur théorique de la conjugalité qui joue sur plusieurs dimensions à la fois. Il peut servir de variable substitutive pour des aspects socioéconomiques de même que pour des attributs tels que les ressources culturelles auxquels il est souvent corrélé (les goûts, attitudes, opinions, mode de vie, etc.). De même, comme aucune variable ne mesure l'effet des personnes tierces (ou du réseau social), une des dimensions primordiales du choix conjugal, l'éducation capte probablement aussi indirectement l'effet de cette influence. En effet, l'autonomie financière (liée à l'éducation) aurait pour conséquence de limiter l'influence que peuvent avoir la parenté et les autres personnes affiliées dans le choix conjugal. Au final, il devient alors difficile de statuer sur le fait que c'est bien une stratification sociale qui apparaît sous forme d'hétérogamie dans les assortiments éducationnels des conjoints. Il s'agit donc en quelque sorte d'un postulat qui doit être accepté à partir d'arguments théoriques. Mais comme on s'attendrait à

ce que l'homogamie domine les assortiments éducationnels des immigrants, par le simple état des choses émergeant des résultats descriptifs (plus de la moitié des immigrants sont en union homogame sur le plan éducationnel, voir la section 5.1), il est difficile de penser qu'autre chose qu'un mouvement de fond macroscopique puisse avoir une influence assez forte pour faire ressortir des assortiments éducationnels autres que l'homogamie. Le postulat que l'hétérogamie éducationnelle serait un signe de stratification sociale semble donc acceptable en le considérant sous cet angle.

Un problème fréquent et commun à toutes les analyses statistiques multivariées concerne l'hétérogénéité non observée, ou le biais dû à l'omission de variables. En effet, plusieurs attributs exclus de nos analyses sont possiblement associés au choix conjugal, mais ces liens sont impossibles à tester avec les données dont je dispose ou bien ont été considérés hors de la portée de ce mémoire. Bien que mes estimations puissent en souffrir, à défaut d'avoir un éventail complet d'information nécessaire à l'analyse, les données du recensement offrent en contrepartie une puissance statistique qui ne peut être égalée au Canada. En ce qui a trait à notre problématique, certains aspects, tels l'apparence, les critères physiques, l'attitude, les valeurs, les affinités sur différents aspects du social, du politique ou du religieux, l'écart culturel relatif au natif, sont exclus de nos analyses.

Comme il est mentionné dans la littérature, l'étude des assortiments éducationnels sur le choix conjugal dépend en grande partie de sa paramétrisation (Hou et Myles 2008). Pour mon analyse, j'ai fait le choix de confondre toutes les personnes ayant un niveau d'éducation équivalent ou supérieur au baccalauréat; l'hétérogamie éducationnelle est probablement sous-estimée par le simple fait d'avoir retiré une catégorie à la variable d'éducation. Toutefois, ce choix a été pris dans le souci d'obtenir des résultats prudents quant à notre hypothèse d'échange basée sur l'hétérogamie éducationnelle. Il en demeure qu'il aurait été pertinent de faire cette distinction, sachant qu'au Canada il existe une différence importante de revenu entre les personnes détenant un baccalauréat et celles ayant une maîtrise ou un doctorat.

En dernier lieu, il est important de mentionner que la variable dépendante est construite de telle sorte que les unions immigrant-natif sont toutes exogames, bien que des natifs ayant la même origine ancestrale que leur partenaire immigrant, pourraient être considérés comme étant en union endogame. Selon ce point de vue, l'exogamie pourrait être surestimée dans mon analyse.

Mais cette limite ne devrait pas être un problème d'envergure en considérant l'effet fort du statut générationnel qui amenuise l'identité ethnique (Alba 1990). En d'autres termes, les immigrants qui s'unissent avec un natif appartenant à la même origine ancestrale s'approchent davantage de l'exogamie que de l'endogamie (Kalmijn et Tubergen 2010).

Chapitre 4 Résultats statistiques descriptifs

Premièrement, le chapitre 4 cherche à établir les tendances à l'exogamie des immigrants canadiens (de 1^e et de 2^e génération). Pour ce faire, la première section pose son regard sur les pourcentages d'endogamie et d'exogamie de chaque groupe ethnique étudié, faisant ressortir les tendances régionales et par pays. Deuxièmement, une série de tableaux bivariés présente le pourcentage d'exogamie et d'endogamie selon les sous-groupes dans lesquels nos hypothèses de recherche sont étudiées; il s'agit du sexe, du statut de minorité visible et du statut générationnel des immigrants. La dernière section présente les niveaux d'exogamie selon la variable indépendante sur laquelle les hypothèses de recherche sont testées, soit les assortiments éducationnels.

4.1 Pourcentages d'exogamie selon l'ethnicité des immigrants

Le tableau III présente un résumé des pourcentages d'exogamie et d'endogamie des immigrants selon leur appartenance ethnique. Seuls les groupes se situant dans le décile supérieur de chaque type d'union étudié (les plus endogames et les plus exogames) sont illustrés. On peut consulter la version complète au tableau A1 de l'annexe, celle-ci présentant les résultats de 111 groupes ethniques regroupés dans 18 ensembles géographiques. Rappelons que selon notre définition, l'ethnicité est construite à partir du pays de naissance de l'immigrant.

Les trois premières colonnes de résultats donnent les pourcentages d'endogamie et d'exogamie pour chaque groupe ethnique, et se somment à 100 % sur chaque ligne¹³. Par exemple, chez les immigrants éthiopiens, environ 66 % sont en union endogame, 26 % en union exogame avec un immigrant d'ethnicité tierce et approximativement 9 % sont en union mixte avec un natif. De même, ils comptent 195 répondants (avant dernière colonne), représentant une population approximée de 985 individus (dernière colonne).

¹³ À cause des arrondis, les pourcentages peuvent se sommer à 99 % ou 101 %.

La dernière ligne du tableau permet de cerner la tendance générale à l'aide des pourcentages calculés pour l'ensemble des immigrants. Celle-ci montre qu'en moyenne, 31 % des immigrants sont en union endogame, 30 % forment un couple exogame avec un partenaire d'une autre ethnicité, et la plus grande part, soit près de 2 immigrants sur 5 (39 %) sont en union exogame avec un natif. En faisant la somme des immigrants en unions endogames et ceux en unions exogames avec un autre immigrant, on trouve qu'environ 6 immigrants sur 10 sont en union avec un autre immigrant, tous pays de naissance confondus (61 %).

Au Canada, les groupes ethniques les plus endogames sont surtout représentés dans les régions d'Asie et d'Afrique. Plus précisément, ce groupe est composé de l'Éthiopie, la Somalie, l'Afghanistan, l'Iraq, la Corée du Sud, le Vietnam, le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka et les îles Fidji. Parmi ces pays, le pourcentage d'individus en situation d'endogamie se situe entre 63 % et 85 %, une part largement supérieure à ce que l'on retrouve pour la moyenne des groupes immigrants en union endogame (31 %). Certains de ces pays comme l'Inde et l'Éthiopie sont diversifiés sur le plan ethnique. Il est donc difficile de savoir si les taux d'endogamie mesurés selon le pays entier sont représentatifs des taux d'endogamie selon l'ethnicité. Si l'endogamie par pays d'origine est extrêmement élevée, il n'est pas exclu qu'elle contienne une proportion non négligeable d'unions exogames entre deux immigrants de différentes ethnicités. Toutefois, ces résultats n'affectent pas la proportion en union mixte avec un natif. On peut donc toujours en conclure que ces groupes font partie des moins exogames lorsqu'il s'agit de s'unir avec un natif.

Les régions des Caraïbes, de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique du Sud et Centrale, de l'Asie du Sud-Ouest et du Moyen-Orient et enfin de l'Asie du Sud-Est, comprennent les groupes ethniques les plus enclins à l'exogamie avec un immigrant d'ethnicité tierce. Dans cet ensemble, on retrouve la Barbade, St-Vincent-et-les-Grenadines, le Kenya, l'Ouganda, l'Angola, Chypre, la Jordanie, le Koweït, Brunei Darusallam, la Malaisie et Singapour. Selon l'ethnicité, ils sont environ six à sept personnes sur dix (58 % à 71 %) qui forment une union exogame avec un immigrant d'ethnicité tierce, alors que la moyenne pour l'ensemble des immigrants se situe à 3 sur 10 (30 %).

Tableau III : Pourcentages d'immigrants en situation d'exogamie et d'endogamie selon l'ethnicité, population des immigrants de 20 à 39 ans en union conjugale¹, Canada, 2006

	Partenaire immigrant de même ethnicité	Partenaire immigrant de différente ethnicité	Partenaire natif	N	Population
	%				
Groupes ethniques les plus endogames					
Afrique de l'Est					
Éthiopie	65,5	25,9	9,1	195	985
Somalie	75,6	13,8	10,6	140	800
Asie du Sud-Ouest et Moyen-Orient					
Afghanistan	85,3	13,0	1,7	450	2350
Iraq	63,4	26,7	9,9	355	1815
Asie de l'Est					
Corée du Sud	65,4	20,7	13,9	1610	8040
Vietnam	64,1	26,4	9,5	3815	20130
Asie du Sud					
Bangladesh	81,2	11,1	7,5	395	2075
Inde	75,5	16,3	8,3	8495	44420
Pakistan	68,9	22,5	8,7	1555	8015
Sri Lanka	82,9	11,9	5,1	1155	5920
Océanie					
Fidji	64,5	23,0	12,6	795	4125
Groupes ethniques les plus exogames (avec un immigrant d'ethnicité tierce)					
Caraïbes					
Barbade	6,2	58,1	35,8	425	2195
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	17,8	60,2	22,3	265	1345
Afrique de l'Est					
Kenya	19,2	59,4	21,4	460	2290
Ouganda	20,0	60,0	20,0	245	1250
Afrique du Sud et Centrale					
Angola	12,4	68,1	19,5	95	565
Asie du Sud-Ouest et Moyen-Orient					
Chypre	9,0	58,0	33,0	185	940
Jordanie	26,2	58,2	15,6	120	610
Koweït	31,1	61,1	8,4	170	835
Asie du Sud-Est					
Brunei Darussalam	15,4	70,9	13,7	110	585
Malaisie	13,2	61,8	24,8	400	2080
Singapour	7,3	59,8	32,9	165	820

Tableau III (suite)

Groupes ethniques les plus exogames (avec un natif)

Amérique du Nord					
États-Unis d'Amérique	9,4	27,2	63,4	12120	61715
Caraïbes					
Bermudes	0,0	41,7	58,3	110	600
Europe de l'Ouest					
Autriche	1,8	39,9	58,3	1080	5420
Belgique	2,5	31,9	65,7	1280	6465
France	15,9	25,8	58,3	3135	16250
Allemagne	5,6	31,5	62,9	10180	52420
Suisse	5,6	32,2	62,3	825	4120
Europe du Nord et Îles britanniques					
Irlande	2,4	37,5	60,2	985	5205
Danemark	1,2	31,2	67,7	1145	5935
Norvège	0,0	37,0	63,0	355	1755
Suède	1,8	39,2	58,7	385	1915
Royaume-Uni	12,5	26,2	61,3	31005	159300
Ensemble²					
	30,7	29,9	39,4	186035	958215

1. Marié ou conjoint de fait.

2. Pourcentages moyens calculés à partir des 111 groupes ethniques formant la population d'intérêt.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, calculs de l'auteur.

Sur le plan de l'exogamie avec un natif, les immigrants s'inscrivant dans le décile le plus élevé proviennent des régions de l'Europe de l'Ouest, de l'Europe du Nord et Îles britanniques et des États-Unis. Sont aussi compris dans ce groupe les Bermudiens dont le niveau élevé d'exogamie avec un natif contraste sensiblement avec ceux des autres pays des Caraïbes. Pour ces régions, la part en union exogame avec un natif est largement supérieure à la moyenne, avec environ six personnes sur dix en union exogame avec un natif, comparativement à 4 sur 10 pour l'ensemble des immigrants.

Le tableau précédent n'offre qu'un résumé des groupes les plus endogames et exogames, mais il est pertinent de noter qu'il semble exister un gradient de l'exogamie avec un natif selon les grandes régions de provenance (voir l'annexe, tableau A1). Tel que noté, les plus exogames proviennent des pays de l'Europe du Nord et de l'Ouest, des Îles britanniques et de l'Amérique du Nord, mais entre ces régions et celles d'Asie du Sud et de l'Afrique, qui peuvent être considérées comme les moins exogames, se trouvent les pays d'Europe de l'Est qui occupent une position intermédiaire, généralement au-dessus du pourcentage moyen d'exogamie avec un natif. Par ailleurs, malgré une certaine homogénéité selon les grandes régions observées, il semble que

selon le pays, la propension à l'exogamie et l'endogamie connaît de fortes variations autour des moyennes observées. Il va donc sans dire que certaines caractéristiques attribuables au pays de naissance ou encore à la distribution de caractéristiques associées à la conjugalité dans ces pays, peuvent avoir un impact important sur la propension à l'exogamie dans le pays d'immigration. Par ailleurs, il semble assez clair que les immigrants les plus endogames proviennent de pays dont la population est constituée principalement de minorités visibles alors que les plus exogames ressortent de pays constitués majoritairement de personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Comme le suggère la section suivante (4.2), cette caractéristique aurait une influence importante sur l'exogamie et l'endogamie des immigrants.

4.2 Pourcentages d'exogamie selon le fait d'appartenir à une minorité visible

Les données du recensement de 2006 révèlent que la moitié des immigrants n'appartenant pas à une minorité visible sont en union avec un natif (50 %). Environ un immigrant qui n'est pas de minorité visible sur cinq (21 %) est en union endogame et pratiquement 3 sur 10 (29 %) sont en union exogame avec un immigrant d'ethnicité tierce (tableau V).

Tableau IV : Pourcentages d'exogamie et d'endogamie selon le fait d'appartenir à une minorité visible, population des immigrants de 20 à 39 ans en union conjugale¹, Canada, 2006.

	Partenaire immigrant de même ethnicité	Partenaire immigrant de différente ethnicité	Partenaire natif
	%		
Immigrant de minorité visible			
Non	21,1	29,3	49,6
Oui	53,6	31,4	15,0
Ensemble	30,7	29,9	39,4

1. Mariés ou conjoints de fait.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, calculs de l'auteur.

Parmi les immigrants de minorité visible, un peu plus de la moitié (54 %) sont en union endogame, approximativement 3 sur 10 (30 %) sont en union exogame avec un immigrant d'ethnicité tierce et une minorité (15 %) est en union exogame avec un natif.

Alors que la part des immigrants en union avec un immigrant d'une autre ethnicité reste stable, le fait d'appartenir à une minorité visible semble réduire la propension à s'unir avec un natif. L'opposé est aussi observé, c'est-à-dire qu'un immigrant qui n'est pas de minorité visible est plus susceptible de former une union mixte avec un natif.

4.3 Pourcentages d'exogamie selon le sexe

L'analyse montre que les écarts de pourcentages selon le sexe sont faibles autant pour les unions endogames que les unions exogames (tableau IV). En effet, chez les deux sexes, les niveaux s'approchent de ceux observés pour l'ensemble des immigrants.

Tableau V : Pourcentages d'exogamie et d'endogamie selon le sexe, population des immigrants de 20 à 39 ans en union conjugale¹, Canada, 2006

	Partenaire immigrant de même ethnicité	Partenaire immigrant de différente ethnicité	Partenaire natif
	%		
Sexe			
Femme	31,9	29,8	38,2
Homme	29,3	30,1	40,7
Ensemble	30,7	29,9	39,4

1. Mariés ou conjoints de fait.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, calcul de l'auteur.

4.4 Pourcentages d'exogamie selon le statut générationnel des immigrants

On remarque aussi une gradation importante des pourcentages d'exogamie et d'endogamie selon le statut générationnel de l'immigrant (tableau VI). Environ 55 % des immigrants de 1^e génération sont en union endogame, cette proportion atteint 29 % chez ceux de seconde génération et touche une minorité d'immigrants de 2,5^e génération (8 %).

Tableau VI : Pourcentages d'exogamie et d'endogamie selon le statut générationnel d'immigrant, population des immigrants de 20 à 39 ans en union conjugale¹, Canada, 2006.

Statut générationnel de l'immigrant	Partenaire immigrant de même ethnicité	Partenaire immigrant de différente ethnicité	Partenaire natif
	%		
1e génération	54,7	26,5	18,8
2e génération	29,1	34,1	36,8
2,5e génération	7,5	27,4	65,1
Ensemble	30,7	29,9	39,4

1. Mariés ou conjoints de fait.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, calculs de l'auteur.

Entre la 1^{ière}, la 2^e et à la 2,5^e génération d'immigrants, le pourcentage d'exogamie avec un immigrant d'ethnicité tierce est relativement similaire, s'établissant respectivement à 27 %, 34 % puis à 27 % pour ces trois modalités. Par ailleurs, le pourcentage d'exogamie avec un natif croît avec la génération d'immigrants; parmi les immigrants de 1^e génération il atteint 19 %, il se situe à 37 % chez ceux de 2^e génération, et atteint 65 % chez les immigrants de 2,5^e génération. Selon cette analyse bivariée, il apparaît clair que de la première à la génération deux et demie d'immigrants, il y a une évolution vers une plus grande propension à l'exogamie avec un natif et une réduction continue de l'endogamie avec un immigrant de sa propre ethnicité. Par ailleurs, la propension à s'unir avec un immigrant d'ethnicité tierce semble restée stable à travers les générations d'immigrants.

4.5 Pourcentages d'exogamie selon les assortiments éducationnels

Les résultats du tableau VII illustrent les pourcentages d'endogamie et d'exogamie selon le type d'assortiment éducationnel des conjoints. La 2^e colonne montre que l'union endogame semble légèrement favorisée par l'homogamie éducationnelle inférieure au baccalauréat (35 %), alors que les proportions des autres combinaisons d'assortiment sont moins élevées.

Chez les immigrants dont le conjoint est d'une autre ethnicité (3^e colonne), c'est l'homogamie éducationnelle de niveau baccalauréat qui prévaut. Par contre, les différences de proportions sont

relativement marginales dans la comparaison entre les catégories d'homogamie et d'hétérogamie. Selon une perspective d'ensemble, il semble que ce type d'union soit plutôt favorisé quand au moins un des conjoints est diplômé du supérieur, peu importe leur écart éducationnel.

Tableau VII : Pourcentages d'exogamie et d'endogamie selon l'assortiment éducationnel des conjoints, population des immigrants de 20 à 39 ans en union conjugale¹, Canada, 2006.

	Partenaire immigrant de même ethnicité	Partenaire immigrant de différente ethnicité	Partenaire natif
	%		
Aucun BAC; homogamie éducationnelle	35,2	26,2	38,5
Aucun BAC; immigrant scol. inf.	29,9	26,8	43,3
Aucun BAC; immigrant scol. sup.	29,7	25,9	44,4
1 seul BAC; immigrant scol. inf. 2 degrés	30,5	34,2	35,3
1 seul BAC; immigrant scol. inf. 1 degré	29,2	33,6	37,3
1 seul BAC; immigrant scol. supérieure 2 degrés	24,6	33,1	42,3
1 seul BAC; immigrant scol. supérieure 1 degré	26	32,9	41
2 BAC; homogamie éducationnelle	28,2	36,3	35,5
Ensemble	30,7	29,9	39,4

1. Mariés ou conjoints de fait.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, calculs de l'auteur.

Au regard des résultats de la quatrième colonne, on note que l'exogamie avec un natif est généralement plus élevée quand les immigrants sont plus éduqués que leur partenaire natif. Mais, les résultats montrent aussi une exception notable. Chez les couples n'ayant aucun BAC, que les immigrants soient plus ou moins éduqués que leurs partenaires natifs, la différence de proportion entre ces deux types d'hétérogamie est marginale (respectivement 43% et 44%). Ces résultats vont à l'encontre de la théorie de l'échange, qui suppose qu'en présence d'une stratification sociale selon le statut de nationalité la proportion d'immigrants plus éduqués que leur partenaire natif devrait être plus élevée que les autres types d'assortiments éducationnels.

En somme, les tableaux de contingence présentés ci-dessus sont utiles pour connaître la distribution des types d'union selon les caractéristiques démographiques et socioéconomiques choisies. À cet effet, il semble que le statut de minorité visible et le statut générationnel ont un effet marqué sur l'exogamie et ceci devrait se traduire aussi dans les modèles multivariés. Par contre, à vue d'œil, l'on ne voit pas de tendance claire, ni pour le sexe, ni pour les appariements

éducationnels sur l'exogamie des immigrants avec un natif. Par ailleurs, comme ces tendances résultent de tableaux bivariés, elles représentent une mesure brute sous l'influence de facteurs confondants pouvant affecter leur distribution. Afin de tenir compte de cet aspect, la prochaine section propose d'examiner les assortiments éducationnels à l'aide de modèles multivariés. En tenant compte simultanément de plusieurs caractéristiques, ces modèles permettent d'obtenir un effet net de l'écart éducationnel sous contrôle de plusieurs variables susceptibles de créer de l'hétérogénéité non observée dans les analyses bivariées.

Chapitre 5 Modélisation multivariée; tests des hypothèses de recherche

Dans ce chapitre, je présente d'abord brièvement les statistiques sommaires des variables du modèle. Ensuite, sont analysées les hypothèses de recherche à l'aide de trois groupes de modèles multivariés (nommés A, B et C). Le modèle général (modèle A) teste l'hypothèse principale sur la population des immigrants de 20 à 39 ans en union conjugale, cherchant à déterminer si l'échange est généralisable à l'ensemble des immigrants. Ensuite, le même modèle est appliqué distinctement pour les hommes (modèle B1) et les femmes (modèle B2) afin de constater si, tel que proposé par certaines études, les hommes sont plus susceptibles d'être en situation d'échange que les femmes. Le dernier groupe de modèle concerne la modulation de l'échange selon le statut de minorité visible et le statut générationnel. Afin de simplifier l'analyse et de donner plus de puissance statistique aux modèles, j'ai regroupé les immigrants de génération deux et deux et demi dans un même groupe afin de créer une variable dichotomique (1^e et 2^e génération). Chacune de ces caractéristiques ayant deux modalités (appartient à une minorité visible ou non et immigrant de 1^e ou 2^e génération), on obtient quatre sous-populations analysées dans quatre modèles distincts : les immigrants de 1^e génération n'appartenant pas à une minorité visible (modèle C1), ceux de 2^e génération n'appartenant pas à une minorité visible (modèle C2), ceux de 1^e génération appartenant à une minorité visible (modèle C3) et enfin les immigrants de 2^e génération appartenant à une minorité visible (modèle C4). Ces modèles cherchent à vérifier la profondeur générationnelle de l'échange (la durée) en fonction du statut de minorité visible, faisant l'hypothèse que l'échange diminue plus rapidement de la 1^e génération à la génération chez les immigrants n'appartenant pas à une minorité visible, comparativement à leurs homologues qui sont de minorité visible. À notre connaissance, cette hypothèse n'a jamais fait l'objet de tests empiriques.

Tous les modèles sont basés sur les mêmes variables, à l'exception que la variable sexe est exclue des *modèles B* puisque les populations analysées sont déjà séparées selon le sexe. Sont aussi exclues les variables de statut générationnel et de minorité visible dans les *modèles C* qui séparent aussi la population immigrante selon les modalités de ces caractéristiques. Par ailleurs, les variables de contrôle sont interprétées en détail lors de la présentation du modèle général

(modèle A), et sont commentées dans les autres modèles lorsque j'ai jugé qu'il est pertinent de le faire.

5.1 Sommaire statistique des variables du modèle

Le tableau VIII présente les statistiques sommaires des déterminants du modèle¹⁴. Dans l'ensemble, l'homogamie éducationnelle est la forme d'appariement la plus fréquente chez les immigrants âgés de 20 à 39 ans. En effet, en sommant les deux catégories d'homogamie (32 % et 21 %), la proportion d'immigrants partageant le même niveau d'éducation que leur conjoint s'élèvent à 53 %. Il appert aussi qu'environ le quart (8 % + 4 % + 13 % = 25 %) des immigrants sont plus éduqués que leur conjoint et le reste, soit 22 %, le sont moins.

Un peu plus de la moitié (54 %) des immigrants de notre univers populationnel sont des femmes. Environ 3 immigrants sur 10 (30 %) sont de première génération, 42 % appartiennent à la seconde et 28 % sont de deuxième génération et demie (2,5^e génération). De même, on note qu'approximativement 7 immigrants sur 10 (71 %) ne sont pas de minorité visible, et plus des trois quarts partagent la même langue maternelle que leur conjoint. La dernière variable mesurée au niveau individuel indique que les immigrants ont un écart d'âge moyen d'environ 3,5 ans avec leur conjoint.

¹⁴ Pour une description détaillée des variables, se référer à la section 3.3.

Tableau VIII : Répartition/moyenne, écart type et percentile des déterminants du modèle, population des immigrants entre 20 et 39 ans en union conjugale¹, Canada 2006.

	<u>Répartition/Moyenne</u>	<u>Écart-type</u>	<u>P25</u>	<u>P50</u>	<u>P75</u>
Assortiment éducationnel des conjoints					
Aucun BAC; homogamie éducationnelle	32 %				
Aucun BAC; immigrant scol. inf.	12 %				
Aucun BAC; immigrant scol. sup.	13 %				
1 seul BAC; immigrant. scol. inf. 2 degrés	4 %				
1 seul BAC; immigrant. scol. inf. 1 degré	7 %				
1 seul BAC; immigrant. scol. supérieure 2 degrés	4 %				
1 seul BAC; immigrant. scol. supérieure 1 degré	8 %				
2 BAC; homogamie éducationnelle	21 %				
Sexe					
Femme	54 %				
Homme	46 %				
Statut générationnel de l'immigrant					
1re génération	30 %				
2e génération	42 %				
2,5e génération	28 %				
Immigrant de minorité visible					
Non	71 %				
Oui	29 %				
Langue maternelle des conjoints					
Différente langue maternelle	24 %				
Même langue maternelle	76 %				
Écart d'âge des conjoints	3,45	3,9 %	1,0 %	2,0 %	5,0 %
Proportion d'immigrants d'ethnicité tierce²	39,9 %	12,3 %	30,8 %	46,7 %	49,1 %
Proportion d'immigrants ayant la même ethnicité²	2,3 %	2,2 %	0,5 %	1,6 %	3,6 %
Rapport de sexe opposé (x100)³	100,3	12,7	95,9	99,9	103,5
Proportion d'immigrants ayant le même niveau de scolarité⁴	29,3 %	8,9 %	23,1 %	28,3 %	36,1 %

Note : Seules les proportions sont présentées pour les variables catégorielles

1. N=186 036, population=958 225.

2. Pour chaque répondant, variable mesurée au niveau provincial et selon l'ethnicité.

3. Pour chaque répondant, variable mesurée au niveau provincial, selon l'ethnicité et le sexe du répondant.

4. Pour chaque répondant, variable mesurée au niveau provincial, selon l'ethnicité et le niveau de scolarité du répondant.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, calculs de l'auteur.

Par rapport aux variables agrégées de nature structurelle, on note qu'au niveau provincial, la proportion moyenne d'immigrants ayant une autre ethnicité que celle du répondant est de près de 40 %, et celle des immigrants ayant la même ethnicité est de 2,3 %. De même, le rapport de sexe opposé moyen par province et par groupe ethnique est très équilibré; on trouve environ 100,3 personnes du sexe opposé pour 100 personnes du même sexe. Finalement, la proportion

moyenne d'immigrants partageant la même ethnicité et ayant le même niveau d'éducation est d'environ 29 % au niveau provincial.

5.2 Modèles multivariés

Interprétation des estimations (rapports de cotes) des modèles multivariés

Les estimations produites pour chacun des déterminants théoriques (les variables indépendantes) représentent leur effet sur la probabilité qu'un immigrant forme une union exogame avec un immigrant d'une ethnicité tierce par rapport à la probabilité qu'il forme une union endogame avec un immigrant de sa propre ethnicité (2e colonne des modèles); ou encore, l'effet sur la probabilité qu'il forme une union mixte avec un natif par rapport à celle qu'il forme une union endogame avec un immigrant de sa propre ethnicité (3e colonne des modèles); ces ratios de probabilité seront désignés comme la *cote d'exogamie*, avec un immigrant d'ethnicité tierce ou un natif, selon le cas.

Les estimations des déterminants sont présentées sous la forme de *rapports de cotes* (RC), ceux-ci indiquant l'effet multiplicatif qu'ils ont sur la cote d'exogamie. Un RC supérieur à 1 indique que les immigrants sont plus susceptibles de former une union exogame qu'une union endogame. Un RC inférieur à 1 indique le contraire et un RC de 1 indique l'absence d'association. Dans le cas des variables catégorielles, le RC mesure l'effet multiplicatif d'une catégorie sur la cote d'exogamie par rapport à sa catégorie de référence; s'il s'agit d'une variable continue, l'effet est mesuré par rapport à une augmentation d'une unité de son échelle de mesure. À noter que la catégorie de référence des variables catégorielle est mise en italique dans les tableaux.

Sauf exception, la discussion se concentre sur les résultats statistiquement significatifs; les seuils de significativité sont indiqués dans les tableaux par un ou deux astérisques selon que le test est significatif à 5 % ou 1 % respectivement.

5.2.1 Modèle général et test de l'hypothèse principale

Le premier modèle présente les résultats des déterminants de la conjugalité pour l'ensemble des immigrants âgés de 20 à 39 ans en union. Je décris d'abord les résultats pour les variables de contrôle. Ensuite, j'interprète les estimations obtenues pour la variable des assortiments éducationnels, ce qui me permet de vérifier l'hypothèse principale cherchant à savoir si l'échange se généralise à l'ensemble des immigrants.

Pour l'ensemble des immigrants, les résultats concernant les variables de contrôle supportent largement les prédictions avancées par l'approche assimilationniste et structuraliste. Que ce soit avec un immigrant d'une ethnicité tierce ou avec un natif, on note l'effet positif très marqué de la variable du statut générationnel dans la propension à l'exogamie. Par exemple, comparativement aux immigrants de 1^{re} génération (catégorie de référence), ceux de 2^e génération ont une chance 2,42 (RC=2,42**) fois plus élevée d'être en union mixte avec un natif qu'avec un immigrant de leur propre groupe; chez ceux de la 2,5^e génération l'effet pour la même issue conjugale est environ 15 (RC=14,95**) fois plus élevé (tableau IX, 3e colonne).

Les effets structuraux estimés au niveau provincial confirment aussi les prévisions théoriques. On note d'abord une association positive entre le pourcentage d'immigrants d'ethnicité tierce par province et la propension à s'unir avec un tel immigrant (RC=1,014**); et sans grande surprise, l'association est négative entre cette même variable et la propension à s'unir avec un natif (RC=0,985**). Le ratio sexuel entretient une association négative avec les deux types d'exogamie. C'est-à-dire qu'une augmentation du nombre de personnes de sexe opposé appartenant à la même ethnicité réduit la propension à l'exogamie, autant avec un immigrant d'ethnicité tierce (RC=0,993**) qu'avec un natif (0,99**). Par ailleurs, une augmentation du pourcentage de personnes appartenant à la même ethnicité supporte les attentes théoriques en ce qui a trait à l'exogamie avec un immigrant d'origine tierce (réduction de la probabilité). Par contre, il est surprenant de constater que la relation est contraire à ce qui est attendu dans le cas des unions mixtes avec un natif (augmentation de la probabilité). Normalement, plus le poids démographique du groupe d'appartenance est élevé au niveau provincial, plus grandes sont les chances d'entrer en contact avec une personne de son groupe d'appartenance, ce qui à son tour augmente les chances de former une union endogame. Je reviendrai sur ce problème lors de

l'analyse des modèles C qui permettent de constater que ce phénomène est caractérisé par le statut générationnel et celui de minorité visible.

L'effet des variables individuelles concorde aussi avec les résultats relevés dans la littérature. Pour l'ensemble des immigrants, les hommes sont davantage portés vers l'exogamie avec un immigrant d'ethnicité tierce ($RC=1,16^{**}$) et avec un natif ($RC=1,25^{**}$).

Il ressort aussi qu'un écart d'âge est favorable aux unions exogames, alors que le fait d'appartenir à une minorité visible et de partager une langue maternelle engendre une plus forte propension à l'union endogame. L'influence que ces deux dernières variables entretiennent avec l'exogamie est particulièrement forte. Par exemple, dans les deux cas, elles réduisent d'environ 73 % ($RC=0,27^{**}$) la cote d'exogamie avec un natif. L'influence de cette caractéristique peut être réinterprétée en termes d'effet sur la propension à l'endogamie en inversant tout simplement le rapport de cote. Ainsi, on peut aussi dire que le fait d'appartenir à une minorité visible et de partager la même langue maternelle augmente de 3,7 fois les chances de former une union endogame ($0,27^{-1}=3,70^{**}$).

Tableau IX : Modèle A : Régression logistique multinomiale, choix conjugal des immigrants, immigrants de 20 à 39 ans en union conjugale¹, Canada 2006.

	Conjoint immigrant de diff. ethnicité	Conjoint natif
Assortiment éducationnel des conjoints		
Aucun BAC; homogamie éducationnelle	0,62 **	0,88 **
Aucun BAC; immigrant scol. inf.	0,69 **	1,01
Aucun BAC; immigrant scol. sup.	0,69 **	1,12 **
1 seul BAC; immigrant. scol. inf. 2 degrés	0,87 **	0,86 **
1 seul BAC; immigrant. scol. inf. 1 degré	0,87 **	0,94
1 seul BAC; immigrant. scol. supérieure 2 degrés	0,96	1,21 **
1 seul BAC; immigrant. scol. supérieure 1 degré	0,87 **	1,05
2 BAC; homogamie éducationnelle	1,00	1,00
Sexe		
Femme	1,00	1,00
Homme	1,16 **	1,25 **
Statut générationnel de l'immigrant		
1re génération	1,00	1,00
2e génération	2,14 **	2,42 **
2,5e génération	9,13 **	14,95 **
Statut de minorité visible		
Blanc	1,00	1,00
Minorité visible	0,65 **	0,27 **
Langue maternelle des conjoints		
Différente	1,00	1,00
La même	0,12 **	0,27 **
Écart d'âge des conjoints		
	1,007 **	1,004 *
Proportion d'immigrants d'ethnicité tierce²		
	1,014 **	0,985 **
Proportion d'immigrants ayant la même ethnicité²		
	0,960 **	1,008 *
Rapport de sexe opposé (x100)³		
	0,993 **	0,990 **
Proportion d'immigrants ayant le même niveau de scolarité⁴		
	0,996 **	0,994 **
Constante		
	4,95 **	10,35 **

Population = 958 225

F=1247,39

Prob>F = 0,0000

** p<0,01, * p<0,05

1. Marié ou conjoint de fait.

2. Variable mesurée au niveau provincial et selon l'ethnicité du répondant.

3. Variable mesurée au niveau provincial, selon l'ethnicité et le sexe du répondant.

4. Variable mesurée au niveau provincial, selon l'ethnicité et le niveau de scolarité du répondant.

Source : Gouvernement du Canada, Recensement 2006, calculs de l'auteur.

Estimations des assortiments éducationnels : test de l'hypothèse principale

L'hypothèse nulle testée dans ce modèle stipule que l'homogamie éducationnelle favorise la propension aux unions mixtes avec un natif. L'hypothèse alternative avance plutôt que l'hétérogamie éducationnelle à l'avantage de l'immigrant favorise davantage ce type d'exogamie. La catégorie d'assortiment éducationnel de référence est basée l'homogamie éducationnelle au niveau du baccalauréat.

Dans un premier temps, il est intéressant de porter un regard sur les estimations relevées pour l'exogamie avec un immigrant d'ethnicité tierce, ceci afin de mettre en perspective les résultats obtenus pour les unions exogames avec un natif, ces dernières faisant l'objet de l'hypothèse de recherche. À l'examen du modèle A (tableau IX), l'homogamie éducationnelle au niveau du baccalauréat est l'assortiment éducationnel favorisant le plus l'exogamie avec un immigrant d'ethnicité tierce. En effet, à l'exception d'une catégorie d'hétérogamie (avec BAC et supérieur de 2 degrés), toutes les autres réduisent significativement la cote d'exogamie avec un immigrant d'ethnicité tierce (RC inférieur à 1). Au même titre que ce qui apparaissait dans les analyses bivariées, la présence d'un baccalauréat, tous écarts confondus, est associée à une propension plus élevée d'entrer en union mixte avec un immigrant d'ethnicité tierce. En effet, par rapport à l'homogamie de niveau baccalauréat qui est la plus propice à ce type d'union, la réduction des chances d'entrer en union mixte pour les immigrants en couple hétérogame avec un BAC (4 % à 13 %) est moins élevée que la réduction associée aux catégories sans BAC, qu'ils soient homogames ou hétérogames (31 % à 38 %). En somme, une éducation élevée favorise ce type d'union, et l'écart éducationnel entre les conjoints semble avoir peu d'impact. On ne note donc pas d'effet d'échange dans la propension des immigrants à s'unir avec un immigrant d'ethnicité tierce.

Du côté de l'exogamie avec un partenaire natif, les résultats sont forts différents. Par rapport à l'homogamie éducationnelle de type BAC, deux catégories d'assortiment éducationnel réduisent les chances d'entrer en union avec un natif et deux autres la font augmenter de manière statistiquement significative. Les immigrants sans BAC et une éducation d'au moins un niveau supérieur à celle de leur conjoint ont 12 % (RC=1,12**) plus de chance de former une union avec un natif. La cote d'exogamie est même supérieure quand l'immigrant avec BAC a deux

niveaux d'éducation supérieurs à son partenaire natif; dans ces circonstances, un rapport de cote de 1,21** indique que la probabilité de former une union mixte avec un natif est 1,21 fois plus élevée que celle de former une union endogame.

Sommaire

Les constats précédents ont permis de relever que l'exogamie avec un immigrant d'ethnicité tierce est favorisée par la présence d'un baccalauréat, et plus particulièrement par l'homogamie éducationnelle de niveau baccalauréat. Dans ce type d'union, on n'observe pas d'échange. Il en est autrement dans le cas des unions mixtes avec un natif. Que l'immigrant soit diplômé ou non du supérieur, un écart éducationnel en sa faveur augmente davantage la probabilité de former une union exogame avec un natif que si ce dernier a le même niveau d'éducation. Finalement, l'estimation la plus élevée apparaît chez les immigrants avec BAC et au moins deux niveaux d'éducation de plus que leur partenaire natif. C'est donc dire qu'un écart éducationnel substantiel a plus d'effet sur l'exogamie que lorsque les partenaires n'ont qu'un faible écart sur le plan de la scolarité. Ces résultats permettent de rejeter l'hypothèse nulle voulant que l'homogamie éducationnelle comparativement à l'hétérogamie éducationnelle en faveur de l'immigrant soit plus favorable aux unions exogames avec un natif. Dans un contexte d'union exogame entre un immigrant et un natif, mes analyses supportent donc la théorie de l'échange.

Hypothèses secondaires associées à la théorie de l'échange

Les deux prochaines sections analysent les résultats se rapportant aux hypothèses secondaires. La première concerne les disparités de genre face à l'échange et postule que l'échange est plus prononcé chez les hommes que chez les femmes. La seconde hypothèse prédit que de la première à la seconde génération d'immigrants, l'effet d'échange s'atténue plus rapidement chez les immigrants n'appartenant pas à une minorité visible que chez ceux qui font partie d'une telle minorité.

Comme l'hypothèse nulle du modèle général a été rejetée, appuyant la théorie de l'échange, j'ai jugé pertinent de changer la catégorie de référence de la variable d'assortiment éducationnel pour

celle ayant l'effet le plus important sur l'exogamie avec un natif. Ainsi, plutôt que de comparer l'homogamie éducationnelle de niveau baccalauréat à toutes les autres catégories d'assortiment éducationnel, la nouvelle catégorie de référence (celle en italique) est un immigrant avec BAC et ayant au moins deux niveaux d'éducation de plus que son partenaire. Ce changement n'affecte que la manière d'interpréter les estimations fournies par le modèle.

5.2.2 Variation de l'échange selon le sexe

Au regard du tableau X, parmi les hommes (modèle B1) et les femmes (modèle B2), les effets des variables de contrôle sont restés similaires. Il ressort tout de même une exception notable allant à l'encontre des attentes théoriques. Chez les hommes, un rapport de sexe opposé élevé aurait un effet positif sur l'exogamie, que ce soit avec un immigrant d'ethnicité tierce (RC=1,006**) ou avec un natif (RC=1,01**). Normalement l'augmentation du nombre de personnes de sexe opposé appartenant à son propre groupe ethnique devrait, de manière purement probabiliste, favoriser l'endogamie. Il sera possible d'apporter des précisions sur ce point lors de l'analyse des sous-populations par statut générationnel et de minorité visible (section 5.2.3).

Tableau X : Modèles B : Régression logistique multinomiale, choix conjugal des immigrants, sous-population selon le sexe, immigrants de 20 à 39 ans en union conjugale¹, Canada 2006

	Hommes (Modèle B1)		Femmes (Modèle B2)	
	Conjoint immigrant de diff. Ethnicité	Conjoint natif	Conjoint immigrant de diff. Ethnicité	Conjoint natif
Assortiment éducationnel des conjoints				
Aucun BAC; homogamie éducationnelle	0,64 **	0,85 *	0,66 **	0,67 **
Aucun BAC; immigrant scol. inf.	0,67 **	0,91	0,77 **	0,84 **
Aucun BAC; immigrant scol. sup.	0,74 **	1,20 *	0,70 **	0,80 **
1 seul BAC; immigrant. scol. inf. 2 degrés	0,87	0,80 **	0,97	0,70 **
1 seul BAC; immigrant. scol. inf. 1 degrés	0,91	0,93	0,90	0,71 **
1 seul BAC; immigrant. scol. supérieure 2 degrés	1,00	1,00	1,00	1,00
1 seul BAC; immigrant. scol. supérieure 1 degrés	0,85 *	0,91	0,93	0,85 **
2 BAC; homogamie éducationnelle	1,00	0,86 *	1,08	0,86 **
Statut générationnel de l'immigrant				
1re génération	1,00	1,00	1,00	1,00
2e génération	2,17 **	2,49 **	2,15 **	2,49 **
2,5e génération	8,96 **	14,54 **	9,18 **	15,27 **
Statut de minorité visible				
Blanc	1,00	1,00	1,00	1,00
Minorité visible	0,62 **	0,24 **	0,57 **	0,23 **
Langue maternelle des conjoints				
Différente	1,00	1,00	1,00	1,00
La même	0,12 **	0,28 **	0,12 **	0,26 **
Écart d'âge des conjoints				
	1,015 **	1,023 **	1,006 *	0,997
Proportion d'immigrants d'ethnicité tierce²				
	1,014 **	0,983 **	1,011 **	0,983 **
Proportion d'immigrants ayant la même ethnicité²				
	0,964 **	1,002	0,945 **	1,001
Rapport de sexe opposé (x100)³				
	1,006 **	1,01 **	0,977 **	0,967 **
Proportion d'immigrants ayant le même niveau de scolarité⁴				
	0,995 **	0,992 **	0,997 *	0,996 **
Constante				
	1,54 **	1,93 **	25,75 **	150,68 **
	Population 958 225		Population 958 225	
	Sous-population 438 590		Sous-population 519 630	
	F=601,34		F=724,95	
	Prob>F=0,0000		Prob>F=0,0000	

** p<0.01, * p<0.05

1. Marié ou conjoint de fait.

2. Variable mesurée au niveau provincial et selon l'ethnicité du répondant.

3. Variable mesurée au niveau provincial, selon l'ethnicité et le sexe du répondant.

4. Variable mesurée au niveau provincial, selon l'ethnicité et le niveau de scolarité du répondant.

Source : Gouvernement du Canada, Recensement 2006, calculs de l'auteur.

Estimations des assortiments éducationnels : 1re sous-hypothèse, l'effet différentiel selon le sexe

Avant de répondre à l'hypothèse secondaire concernant l'effet différentiel du sexe sur l'échange, l'analyse porte un bref regard sur les estimations des assortiments éducationnels ayant trait aux unions mixtes avec un immigrant d'ethnicité tierce (tableau X). Chez les hommes (modèle B1) comme chez les femmes (modèle B2), les immigrants ayant un avantage éducationnel d'au moins deux degrés (la catégorie de référence) n'ont pas plus de chance de former une union mixte avec un immigrant d'ethnicité tierce que ceux étant en situation d'homogamie éducationnelle de niveau baccalauréat. Autrement dit, on n'observe pas d'effet d'échange pour ce type d'union. En regardant l'ensemble des résultats, le constat observé pour le modèle général se maintient pour chacun des sexes. En effet, l'exogamie avec un immigrant d'ethnicité tierce est favorisée quand au moins un des conjoints détient un baccalauréat. Cette distinction est encore plus claire chez les femmes, puisqu'aucune des catégories d'assortiment éducationnel de niveau baccalauréat ne se distingue entre elles, alors que les trois catégories « sans baccalauréat » montrent toutes une réduction significative de la cote d'exogamie par rapport à la catégorie de référence (RC entre 0,66** et 0,77**)

En ce qui a trait à l'exogamie avec une native, les hommes sont moins susceptibles d'entrer en union mixte s'ils sont en situation d'homogamie éducationnelle avec BAC (RC=0,86*) et d'homogamie inférieure au baccalauréat (RC=0,85*). De plus, selon les estimations, l'effet de l'hétérogamie éducationnelle « aucun BAC » en faveur de l'immigrant est encore plus propice à ce type d'exogamie (RC=1,20*). Trois constats sont à tirer de ces résultats. Premièrement, l'hétérogamie éducationnelle à l'avantage de l'immigrant est plus susceptible d'engendrer une union mixte que l'homogamie éducationnelle. Deuxièmement, l'échange apparaît chez les immigrants diplômés du supérieur et ceux qui ne le sont pas. Troisièmement, c'est dans cette dernière catégorie que l'estimation est la plus forte; par exemple, en la comparant avec l'homogamie éducationnelle de niveau baccalauréat, elle augmente la cote d'exogamie avec une native de 40 % ($1,20/0,86=1,40$).

Du côté des femmes, les résultats sont similaires à ceux des hommes. Par rapport à une immigrante diplômée du supérieur et ayant au moins deux niveaux de scolarité de plus que son

partenaire, celles en situation d'homogamie avec BAC et d'homogamie sans BAC sont moins susceptibles de former une union exogame avec un natif (respectivement $RC=0,86^{**}$ et $RC=0,67^{**}$). Par contre, une différence particulière les distingue des hommes : les immigrantes sans BAC et ayant un niveau d'éducation supérieur à leur conjoint ont une probabilité réduite d'entrer en union exogame comparativement à celles appartenant à la catégorie de référence. Alors que chez les hommes on observe un phénomène d'échange chez les personnes moins éduquées (sans BAC) ainsi que chez les plus éduqués (avec BAC), parmi les femmes immigrantes l'effet ne ressort qu'au niveau de l'hétérogamie éducationnelle avec BAC.

Sommaire

Au regard des résultats obtenus, il est difficile de trancher sur cette deuxième hypothèse puisque je teste l'échange sur l'ensemble du spectre des appariements éducationnels. Si l'hypothèse ne concernait que l'hétérogamie éducationnelle et l'homogamie éducationnelle de niveau baccalauréat, alors il ne serait pas possible de rejeter l'hypothèse nulle, car chez les femmes comme chez les hommes, l'effet d'échange apparaît clairement entre ces deux niveaux d'assortiments éducationnels. En fait, au regard des schèmes observés et même des estimations obtenues ($RC=0,86$ dans les deux cas), on observe les mêmes tendances chez les immigrants des deux sexes. Par contre, en cherchant à savoir de manière plus générale lequel, de l'homogamie ou de l'hétérogamie éducationnelle, est le plus susceptible d'engendrer l'exogamie avec un natif, alors il est aussi possible de rejeter l'hypothèse nulle en affirmant que chez les hommes immigrants moins éduqués (n'ayant pas de baccalauréat), l'échange est significatif et fort alors qu'elle ne se manifeste pas parmi les femmes immigrantes ayant le même niveau de scolarisation. Au final, l'effet d'échange semble indépendant du sexe au niveau des immigrants détenant un baccalauréat, alors qu'il se module selon le sexe chez les immigrants n'ayant pas de baccalauréat.

5.2.3 Variation de l'échange selon le statut générationnel et le fait d'appartenir ou non à une minorité visible.

Le tableau XI présente le modèle pour quatre sous-populations particulières : les immigrants de 1^e génération qui ne sont pas de minorité visible (modèle C1), les immigrants de 2^e ou ceux de

2,5^e génération qui ne sont pas de minorité visible (modèle C2), les immigrants de 1^e génération appartenant à une minorité visible (modèle C3) et les immigrants de 2^e ou ceux de 2,5^e génération qui sont de minorité visible (modèle C4).

Comme dans les modèles précédents, la majorité des variables de contrôle conservent leur association avec la variable dépendante. On peut noter toutefois certaines nuances intéressantes. Par exemple, l'effet positif du sexe sur l'exogamie avec un natif est particulièrement fort pour les immigrants de 1^e génération appartenant à une minorité visible (modèle C3 : RC=1,37**). De même, parmi les immigrants de 1^{ere} génération (modèles C1 et C3), on peut remarquer l'effet négatif très marqué de la langue sur les deux types d'exogamie.

Par ailleurs, rappelons-nous que dans le modèle A, l'effet de la variable mesurant la proportion d'immigrants ayant la même ethnicité était contraire aux attentes théoriques. Il était ressorti qu'au niveau provincial une augmentation des immigrants de la même ethnicité était associée positivement à l'exogamie avec un natif. Le tableau XI révèle que ce sont les immigrants de première génération n'appartenant pas à une minorité visible (modèle C1) qui contribuent à rendre cet effet positif (RC=1,308). Dans les trois autres modèles, l'effet négatif ou statistiquement non significatif correspond aux attentes théoriques. De toute évidence, cette variable connaît un biais dû à l'omission d'une variable qui lui est corrélée, ou d'un effet d'endogénéité, deux aspects que j'aborderai dans la conclusion lors de la discussion sur les limites de cette recherche.

Tableau XI : Modèles C : Régression logistique multinomiale, choix conjugal des immigrants, sous-population selon le statut de minorité visible et le statut générationnel, immigrants de 20 à 39 ans en union conjugale¹, Canada 2006

	Immigrants n'appartenant pas à une minorité visible			
	1re génération (Modèle C1)		2e et 2,5e génération (Modèle C2)	
	Conjoint immigrant de diff. Ethnicité	Conjoint natif	Conjoint immigrant de diff. Ethnicité	Conjoint natif
Assortiment éducationnel des conjoints				
Aucun BAC; homogamie éducationnelle	0,57 **	0,55 **	0,72 **	0,89 *
Aucun BAC; immigrant scol. inf.	0,52 **	0,57 **	0,85 **	1,04
Aucun BAC; immigrant scol. sup.	0,66 **	0,83	0,76 **	1,07
1 seul BAC; immigrant. scol. inf. 2 degrés	0,76	0,54 **	1,12	0,89
1 seul BAC; immigrant. scol. inf. 1 degrés	1,00	0,79	0,91	0,85 **
1 seul BAC; immigrant. scol. supérieure 2 degrés	1,00	1,00	1,00	1,00
1 seul BAC; immigrant. scol. supérieure 1 degrés	0,81	0,64 **	0,87 *	0,89 *
2 BAC; homogamie éducationnelle	0,74 *	0,45 **	1,28 **	1,08
Sexe				
Femme	1,00	1,00	1,00	1,00
Homme	1,06	1,13 **	1,12 **	1,20 **
Langue maternelle des conjoints				
Différente	1,00	1,00	1,00	1,00
La même	0,05 **	0,08 **	0,26 **	0,93 **
Écart d'âge conjoints				
	0,996	0,98 **	1,03 **	1,03 **
Proportion d'immigrants d'ethnicité tierce²				
	0,999	0,97 **	1,02 **	0,99 **
Proportion d'immigrants ayant la même ethnicité²				
	1,14 **	1,31 **	0,96 **	1
Rapport de sexe opposé (x100)³				
	0,99 **	0,99 **	0,99 **	0,99 **
Proportion d'immigrants ayant le même niveau de scolarité⁴				
	0,97 **	0,97 **	1,001	1,00 **
Constante				
	38,09 **	147,92 **	5,50 **	11,49 **
	Population 958 225		Population 958 225	
	Sous-population 105 790		Sous-population 568 505	
	F=138,45		F=301,91	
	Prob>F=0,0000		Prob>F=0,0000	

Tableau XI (suite)

	Immigrants de minorité visible					
	1re génération (Modèle C3)			2e et 2,5e génération (Modèle C4)		
	Conjoint immigrant de diff. Ethnicité	Conjoint natif		Conjoint immigrant de diff. Ethnicité	Conjoint natif	
Assortiment éducationnel des conjoints						
Aucun BAC; homogamie éducationnelle	0,62 **	0.54 **		0.68 **	0.62 **	
Aucun BAC; immigrant scol. inf.	0,70 **	0.65 **		0.73 **	0.832	
Aucun BAC; immigrant scol. sup.	0,74 **	0.802		0.69 **	0.69 **	
1 seul BAC; immigrant. scol. inf. 2 degrés	0,829	0.55 **		0.71 *	0.60 **	
1 seul BAC; immigrant. scol. inf. 1 degrés	0,83	0.61 **		0.935	0.65 **	
1 seul BAC; immigrant. scol. supérieure 2 degrés	1,00	1.00		1.00	1.00	
1 seul BAC; immigrant. scol. supérieure 1 degrés	1,027	0.945		1.038	0.895	
2 BAC; homogamie éducationnelle	0,81 *	0.54 **		1.073	0.74 **	
Sexe						
Femme	1,00	1.00		1.00	1.00	
Homme	1,22 **	1.37 **		1.20 **	1.23 **	
Langue maternelle des conjoints						
Différente	1,00	1.00		1.00	1.00	
La même	0,07 **	0.03 **		0.32 **	0.39 **	
Écart d'âge conjoints	0,999	1.009		0.99 **	0.992	
Proportion d'immigrant d'ethnicité tierce²	1,01 **	0.99 **		1.02 **	0.99 **	
Proportion d'immigrants ayant la même ethnicité²	0,88 **	0.81 **		0.85 **	0.79 **	
Rapport de sexe opposé (x100)³	0,99 **	0.99 **		0.99 **	0.99 **	
Proportion d'immigrants ayant le même niveau de scolarité⁴	1,00 *	0.997		1.001	0.999	
Constante	7,06 **	18.83 **		3.80 **	12.01 **	
	Population 958 225			Population 958 225		
	Sous-population 180 145			Sous-population 103 780		
	F=248,48			F=61,99		
	Prob>F=0,0000			Prob>F=0,0000		

** p<0.01, * p<0.05

1. Marié ou conjoint de fait.

2. Variable mesurée au niveau provincial et selon l'ethnicité du répondant.

3. Variable mesurée au niveau provincial, selon l'ethnicité et le sexe du répondant.

4. Variable mesurée au niveau provincial, selon l'ethnicité et le niveau de scolarité du répondant.

Source : Gouvernement du Canada, Recensement 2006, calculs de l'auteur.

Estimations des assortiments éducationnels : 2e sous-hypothèse, l'effet différentiel selon le statut générationnel et le fait d'appartenir ou non à une minorité visible.

Les modèles C présentés au tableau XI répondent à la 2^e sous-hypothèse de recherche. Celle-ci prédit que la simultanéité des deux types de stratification affecte la persistance de l'échange. L'effet d'échange chez les immigrants n'appartenant pas à une minorité visible devrait diminuer, voire disparaître, à la deuxième génération, parce que le statut d'immigrant s'estompe. Alors que l'effet d'échange dû au statut d'immigrant devrait aussi diminuer chez les immigrants de minorité visible, celui lié au statut de minorité visible devrait perdurer. Il devrait donc y avoir un écart dans les estimations d'échange entre les immigrants de 2^e génération appartenant à une minorité visible et les immigrants de 2^e génération qui ne font pas partie de ce groupe minoritaire. De même, parce que les immigrants de 1^e génération qui sont de minorité visible cumulent l'effet des deux types de stratification, on devrait s'attendre à ce que l'échange soit plus fort dans cette population que chez les immigrants de 1^e génération qui ne sont pas de minorité visible. Ce dernier point ne fait pas partie de mes hypothèses, mais s'avère intéressant à vérifier.

Chez les immigrants de 1^{re} génération n'étant pas de minorité visible (modèle C1), l'homogamie avec BAC fait diminuer de manière conséquente les chances d'exogamie avec un natif (RC=0,45**). La relation est aussi négative dans le cas de l'homogamie éducationnelle inférieure au baccalauréat (RC=0,55**). Chez les immigrants de minorité visible appartenant à la 1^{re} génération (modèle C3), on obtient des résultats similaires pour les mêmes comparaisons (RC=0,54** dans les deux cas). C'est-à-dire que l'échange favorise l'union d'un immigrant de 1^e génération avec un natif, qu'il appartienne ou non à une minorité visible.

Du côté des immigrants de 2^e génération qui ne sont pas de minorité visible (modèle C2), la propension d'un immigrant à s'unir avec un natif ne diffère plus selon la dualité homogamie et hétérogamie éducationnelle. Quoiqu'elle ne soit pas significative, la meilleure estimation suggère même une relation marginalement positive en faveur de l'homogamie éducationnelle avec BAC (RC=1,08 non significatif), ce qui indiquerait que l'homogamie favorise davantage l'exogamie avec un natif que l'échange. Par ailleurs, il subsiste une différence entre la catégorie de référence et l'homogamie de niveau inférieur au baccalauréat (RC=0,89*), mais son effet est réduit en la comparant à la même estimation obtenue chez les immigrants de 1^{re} génération qui ne sont pas

de minorité visible (modèle C1 : $RC=0,55^{**}$). D'après ces résultats, la démarcation entre hétérogamie et homogamie éducationnelle s'estompe et l'homogamie semble prendre une plus grande importance dans la relation unissant les assortiments éducationnels et l'exogamie avec un natif. Par ailleurs, il semble subsister un effet d'échange, mais seulement chez les immigrants peu scolarisés.

Une évolution est aussi notable chez les immigrants de minorité visible, mais elle n'est pas aussi tranchée que chez les immigrants qui ne sont pas de minorité visible. D'une part, l'effet d'échange est toujours présent et domine la catégorie d'homogamie avec BAC (modèle C4 : $RC=0,74^{**}$) dans la propension aux unions mixtes. Par ailleurs, on remarque que ce même effet est moins prononcé que chez les immigrants de 1^e génération appartenant à une minorité visible (modèle C3 : $RC=0,54^{**}$). L'échange est donc toujours présent, mais moins fort en termes d'effet sur la probabilité d'union exogame avec un natif.

Sommaire

La persistance de l'échange chez les minorités visibles de 2^e génération et l'absence d'effet d'échange marqué chez les immigrants de 2^e génération qui n'appartiennent pas à une minorité visible, supporte donc l'idée selon laquelle une stratification raciale et une stratification non raciale basée sur le statut d'immigrant agissent en simultanéité sur les comportements conjugaux au Canada. Par contre, si cette double stratification agissait simultanément sur les immigrants de 1^e génération appartenant à une minorité visible, l'effet d'échange devrait être plus important dans ce groupe que parmi les immigrants de 1^e génération qui ne sont pas de minorité visible. Les données montrent que ce n'est pas le cas et que les estimations sont assez similaires à cet égard. Malgré cette nuance, les résultats favorisent le rejet de l'hypothèse nulle; l'effet d'échange se réduit plus rapidement de la 1^e à la 2^e génération chez les immigrants qui ne sont pas de minorité visible que parmi ceux qui appartiennent à une minorité visible.

Chapitre 6 Mise en perspective des résultats et conclusion

L'analyse des assortiments éducationnels chez les couples mixtes a permis d'étudier l'existence potentielle d'une stratification sociale entre les immigrants et les natifs du Canada, de même que certains mécanismes d'échange sous-jacents à la mobilité entre ces deux groupes. Cette approche s'est articulée à travers un cadre théorique mettant en relation les travaux théoriques touchant l'homogamie éducationnelle (Blau et Duncan 1967; Kalmijn 1991) et la théorie de l'échange (status-caste exchange) proposée par Merton (1941) et Davis (1941). Le présent mémoire a étudié les tendances d'appariements éducationnels entre les immigrants âgés de 20 à 39 ans et leur conjoint à l'aide des données populationnelles du recensement canadien de 2006.

6.1 Mise en perspective des résultats descriptifs

6.1.1 Répartition des appariements éducationnels pour l'ensemble des immigrants

Nos résultats descriptifs confirment d'abord que l'homogamie domine les assortiments éducationnels de l'ensemble des immigrants, tout comme c'est le cas pour la globalité des Canadiens. De fait, on observe que la proportion d'immigrants ayant le même niveau d'éducation (53 %) est très similaire aux résultats obtenus à l'aide de données de 2001 pour la population canadienne (excluant les minorités visibles), soit 54 %¹⁵ (Hou et Miles 2007). En comparaison, les statistiques sommaires indiquaient qu'à l'intérieur d'un même groupe ethnique seulement 29 % des immigrants avaient le même niveau d'éducation. Ainsi, selon les moyennes observées, malgré un potentiel d'homogamie éducationnelle assez faible à l'intérieur d'un même groupe ethnique, l'homogamie éducationnelle touche plus de la moitié de l'ensemble des immigrants. On voit donc que pour en arriver à des niveaux d'homogamie aussi élevés, les immigrants n'ont pas d'autre choix que de se trouver un conjoint hors de leur groupe ethnique d'appartenance, c'est-à-dire chez les immigrants d'ethnicité tierce ou encore parmi les natifs.

¹⁵ L'interprétation de cette comparaison doit tenir compte du fait que la population étudiée concerne l'ensemble des Canadiens de 18 à 35 ans qui ne sont pas de minorité visible. De même, leur catégorisation éducationnelle est légèrement différente de la nôtre.

6.1.2 Niveau d'endogamie et d'exogamie selon l'ethnicité, le statut générationnel et les assortiments éducationnels des conjoints.

Pour l'ensemble des immigrants, 31 % forment une union endogame avec un autre immigrant de même ethnicité, équivalent à environ 294 000 personnes, 30 % sont en union mixte avec un immigrant d'ethnicité tierce, soit approximativement 287 000 personnes, et 39 % se trouvent en union exogame avec un natif ce qui correspond à un peu plus de 377 000 individus. Bien que les proportions d'exogamie avec un natif varient selon la définition des concepts (immigrant, natif, etc.) et selon le contexte (notamment selon la composition ethnique), il est tout de même révélateur de comparer le niveau d'exogamie mesuré dans ce mémoire à celui observé dans d'autres pays. À titre comparatif, en 1992 le niveau d'exogamie des immigrants de 1^e génération et les personnes nées sur le territoire français (les natifs et les immigrants de 2^e génération confondus) se situe à 30 % en France (Meng et Meurs 2009); pour des données consolidées allant de 1996 à 2006, le niveau d'exogamie entre les immigrants (de 1^e et 2^e génération) et les natifs (de 3^e génération et plus) est estimé à 33 % aux États-Unis (Kalmijn et Tubergen 2010); enfin, des données des Pays-Bas collectées de 1988 à 2002 montrent que pour les immigrants (de 1^e et 2^e génération) du Suriname, des Caraïbes, de la Turquie et du Maroc, le taux d'exogamie moyen avec un natif (3^e génération et plus) atteint environ 14 % (Kalmijn et Tubergen 2006).

En considérant que le poids démographique moyen des groupes ethniques s'élève à 2,28 %, le niveau d'endogamie observé pour l'ensemble des immigrants (31 %) est largement supérieur à ce à quoi l'on pourrait s'attendre si les unions s'opéraient sur une base purement aléatoire.

Par ailleurs, les travaux effectués à partir de données américaines (Kalmijn et Tubergen 2010) et norvégiennes (Mohn 2010) examinant les niveaux d'exogamie d'immigrants issus d'une centaine de groupes ethniques, arrivent essentiellement aux mêmes conclusions que celles trouvées dans ce mémoire : les niveaux les plus bas d'exogamie avec un natif apparaissent chez des groupes d'immigrants provenant d'Asie et d'Afrique, tandis que l'exogamie avec un natif est plutôt répandue parmi ceux provenant d'Europe de l'Ouest et d'Europe du Nord. De même, il apparaît que les immigrants d'Europe de l'Est occupent une position intermédiaire. Ceci semble donc confirmer qu'une partie des variations associées à l'exogamie serait associée à des

caractéristiques homogènes dans le pays d'origine, plutôt qu'à des caractéristiques individuelles ou contextuelles (sociales, économiques, démographiques ou culturelles).

Les analyses bivariées ont aussi révélé des écarts de proportion substantiels selon le statut générationnel et l'appartenance à une minorité visible. En effet, on a noté que de la 1^e à la 2,5^e génération, le taux d'exogamie avec un natif passe d'un à plus de six immigrants sur dix. Toujours pour les unions mixtes avec un natif, l'écart était aussi important entre les immigrants n'appartenant pas à une minorité visible et ceux de minorité visible (50 % c. 15 %). La relation entre le sexe et le type d'union ne montre pas de différence de proportions évidente. Bien qu'un avantage éducationnel en faveur de l'immigrant semble favoriser les unions mixtes (de 41 % à 43 %), comparativement à l'homogamie éducationnelle (36 et 39 %), les écarts semblent plutôt marginaux. De même, il se trouve une exception révélant que l'union mixte est aussi un peu plus élevée chez les immigrants n'ayant pas de baccalauréat et un niveau inférieur à leur conjoint natif (43 %). Contrairement à Rosenfeld (2005), qui prône la simplicité méthodologique pour ce genre d'analyse en suggérant l'utilisation d'analyses tabulaires à l'encontre de modèles multivariés, les résultats de nos analyses bivariées ne parviennent pas à mettre en relief de relation claire, alors qu'il est reconnu que l'éducation joue un rôle prépondérant sur l'exogamie. Comme plusieurs facteurs confondants agissent sur la distribution du niveau d'éducation chez les immigrants, les analyses multivariées sont nécessaires afin de statuer avec plus de rigueur sur l'effet des assortiments éducationnels sur l'exogamie avec un natif.

Sommaire

En somme, trois constats principaux ressortent des analyses descriptives : 1) une forte endogamie entre immigrants de même ethnicité au Canada; 2) une homogamie éducationnelle élevée; 3) pas de tendance claire sur l'association entre d'une part l'exogamie d'un immigrant avec un natif ou avec un autre immigrant d'ethnicité tierce, et d'autre part l'homogamie éducationnelle.

Premièrement, environ trois immigrants sur dix ont formé une union endogame au Canada après leur arrivée, malgré des contraintes structurelles importantes (très faible poids démographique par province). Rappelons que les immigrants sélectionnés pour notre analyse avaient au plus 19 ans à leur arrivée au Canada, et qu'à cet âge la grande majorité devrait être célibataire. Ainsi, l'intensité de l'endogamie semble extrêmement forte chez les immigrants et souligne une

frontière conjugale à l'exogamie pouvant provenir de l'intérieur du groupe d'appartenance (désir personnel, influence des personnes tierces, normes sociales, etc.) ou de pression des groupes externes les forçant à s'unir entre eux. De plus, ces niveaux d'endogamie incluent les immigrants de 2^e et 2,5^e génération qui, tel que démontré, sont fortement portés vers l'exogamie. En ne tenant compte que des immigrants de 1^e génération, le niveau d'endogamie semble tout à fait exceptionnel en soi (55 %), même s'il est comparable aux résultats obtenus aux États-Unis (51 %) (Kalmijn et Tubergen 2010), alors qu'en Norvège environ 42 % d'hommes et 36 % de femmes de 1^e génération vivaient en union endogame (Mohn 2010).

Deuxièmement, la force de l'homogamie éducationnelle est tout aussi surprenante. En moyenne, seulement trois immigrants sur dix du groupe ethnique d'appartenance possèdent le même niveau d'éducation, alors que plus de la moitié des immigrants forment une union homogame sur le plan éducationnel. L'homogamie éducationnelle est donc très répandue, plus que ce que les contraintes structurelles et la forte propension à l'endogamie notée précédemment auraient laissé supposer. Ainsi, on voit que deux forces majeures génèrent à la fois des comportements d'endogamie et d'exogamie ethnique.

Troisièmement, selon les deux constats précédents, il semble bien exister un lien structurel (ou contextuel) étroit entre l'exogamie et l'homogamie éducationnelle au Canada, mais l'analyse des types d'union selon les assortiments conjugaux ne montre pas de tendance claire à ce sujet. Alors qu'on s'attendrait à voir une certaine dominance de l'homogamie éducationnelle soit dans les unions exogames avec un immigrant d'ethnicité tierce, soit dans les unions mixtes avec un natif, ce n'est pas le cas. L'analyse des données descriptives laisse déjà présager qu'un phénomène modérateur, telle l'hypothétique stratification sociale entre les immigrants et les natifs, intervient dans la tendance globale à l'homogamie éducationnelle.

6.2 Mise en perspective des résultats des analyses multivariées

Il existe peu d'études traitant du choix conjugal des immigrants, et la littérature est particulièrement limitée lorsqu'il s'agit de modéliser simultanément l'ensemble des déterminants liés à la conjugalité et une mesure des assortiments éducationnels sur l'exogamie immigrant-natif.

En fait, à notre connaissance seule l'étude de Jacob et Labov (2002) tente un exercice similaire. Si l'échange avait été analysé à l'aide de modèles loglinéaires (plutôt que logistiques), il aurait été possible de comparer l'intensité de l'échange à l'aide des ratios d'hypergamie (Kalmijn et Tubergen 2006). Mais à mon avis, cet avantage ne parvient pas à compenser les bénéfices associés aux analyses par régression. En effet, l'estimation des assortiments éducationnels dans mes modèles multivariés est nette de multiples facteurs théoriques qui affectent à la fois la distribution de l'éducation et la propension à l'exogamie; dans les modèles loglinéaires, le nombre de facteurs confondants pris en considération est autrement plus limité.

La section 6.2.1 examine une sélection d'études traitant des unions mixtes immigrant-natif. Une attention particulière a été portée au traitement statistique afin qu'il se rapproche le plus de celui utilisé dans mes analyses. Dans tous les cas décrits, des modèles logistiques (binaires ou multinomiaux) permettent l'analyse des données et estiment l'effet des déterminants théoriques sous contrôle de facteurs socioéconomiques, démographiques ainsi que d'autres facteurs confondants. L'objectif de cette section est de donner une vue d'ensemble des déterminants de la conjugalité tel que mesurés dans différents pays, soit les États-Unis, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Allemagne, et la France. La section suivante (6.2.2) porte sur les assortiments éducationnels et rapporte les résultats obtenus quant aux hypothèses de recherche. Faute de pouvoir faire des comparaisons directes avec des estimations provenant de modèles multivariés, ces résultats seront mis en perspective avec les tendances observées, généralement à l'aide de modèles loglinéaires.

6.2.1. Les déterminants de la conjugalité (variables de contrôle)

Étudiant les unions entre la majorité « blanche » et les immigrants de minorités ethniques en Grande-Bretagne, Muttarak et Heath (2010) obtiennent des résultats correspondant aux théories structuraliste et assimilationniste. À l'aide de modèles multivariés, leur étude montre que pour chacune des minorités étudiées, le fait d'être immigrant de 2^e génération ou d'appartenir à un groupe ethnique moins large augmente les chances d'exogamie avec le groupe majoritaire. Une variable discriminante selon le pays d'origine met en évidence une association positive entre les groupes provenant d'Asie du Sud et l'endogamie.

Une étude récente aux Pays-Bas (Tubergen et Maas 2007) décèle une probabilité substantiellement plus élevée d'endogamie chez les immigrants ayant un ratio sexuel favorable et dont le groupe ethnique était proportionnellement plus important. Un effet positif important est aussi noté entre l'endogamie et le fait d'appartenir à une minorité visible. Contrairement aux résultats obtenus dans la présente étude, la similarité éducative du groupe ethnique d'appartenance aurait un effet négatif sur l'endogamie. Ce dernier résultat est attribué à un problème méthodologique. Mesurant le rapprochement linguistique de la langue des immigrants à celle des natifs, leur étude nous apprend que les immigrants parlant le néerlandais ou une langue germanique proche, sont plus susceptibles de former une union avec un natif. Considérant ce facteur sous l'optique de l'immigrant, nos résultats sont similaires en ce sens que l'endogamie est favorisée quand les conjoints parlent la même langue maternelle; ceci étant plus susceptible de se produire avec une personne de sa propre ethnicité qu'avec un natif. Les hommes seraient plus portés que les femmes vers l'exogamie, mais la faible intensité de cette estimation est interprétée comme un attribut ayant peu d'influence dans le contexte néerlandais.

Considérant le choix conjugal des immigrants en Allemagne, Gonzalez-Ferrer (2006) confirme que les immigrants de 2^e génération sont plus susceptibles de s'unir à un natif. Les résultats de son analyse infirment l'hypothèse que les hommes comparativement aux femmes sont plus enclins aux unions mixtes : l'auteur trouve que cette association entre le genre et la propension aux unions mixtes disparaît en contrôlant pour le ratio sexuel du groupe ethnique d'appartenance. Contrairement à cette démonstration, notre étude montre un effet de genre sur l'exogamie, tout en tenant compte d'un possible déséquilibre du ratio sexuel dans le groupe ethnique d'appartenance.

Dans une étude américaine étudiant les unions mixtes d'immigrants de 1^e génération, Chiswick et Houseworth (2011) définissent l'exogamie comme l'union d'un immigrant avec une personne d'une autre ethnicité (incluant les natifs). Cette analyse étudie donc l'exogamie sous sa forme générale, sans faire de distinction entre les unions immigrant-natif et les unions mixtes avec un immigrant d'une autre ethnicité. Malgré cette différence, on remarque que les femmes, les personnes se déclarant comme « noires », les Asiatiques de l'Est et du Sud et les personnes de souche hispanique sont plus endogames que les hommes et les « blancs ». La langue est aussi un facteur important. En effet, les immigrants provenant d'un pays industrialisé, dont la langue

d'usage est l'anglais, ont plus de chance de former une union exogame. Ils notent aussi les effets attendus au niveau des variables contextuelles structurant les occasions de contacts; un ratio de sexe opposé élevé et un groupe ethnique d'appartenance proportionnellement nombreux offrent une plus grande chance de former une union endogame.

Un regard sur la mixité des immigrants en France (Meng et Meurs 2009) supporte aussi les résultats trouvés dans ce mémoire. Dans cette étude, l'exogamie est définie comme l'union entre un immigrant de 1^e génération et un personne née en France (incluant les immigrants de 2^e génération). Les résultats montrent que les hommes sont plus enclins à l'exogamie. L'analyse endosse aussi les généralités associées à l'approche assimilationniste, à savoir qu'une durée plus longue dans le pays d'accueil est favorable à une union mixte. De plus, un ratio sexuel élevé du groupe d'appartenance et une mesure d'opportunités de contact (la grandeur du groupe ethnique d'appartenance par région et par groupe d'âge du répondant) favorisent l'endogamie.

Que ce soit pour les variables individuelles ou contextuelles, mes résultats se comparent avec ceux retrouvés dans ces modèles multivariés à l'aide de données provenant de différents pays d'immigration. De fait, on peut confirmer que les immigrants de sexe masculin, n'appartenant pas à une minorité visible, de 2^e génération sont plus susceptibles de former une union exogame avec un natif. Il en est de même pour les variables structurelles mesurant indirectement les occasions de contact (rapport de sexe opposé et composition éducationnelle du groupe d'appartenance). Par contre, comme il a été constaté, l'association positive obtenue dans mes analyses entre la taille du groupe ethnique d'appartenance (la proportion de personnes ayant la même ethnicité) et l'exogamie immigrant-natif contraste avec les études examinées précédemment. Mis à part cette distinction et des résultats nuancés concernant le sexe, les variables de contrôles sont conséquentes avec les résultats généralement documentés dans la littérature.

6.2.2 Retour sur les hypothèses de recherches

Dans la population des immigrants en couples et âgée de 20 à 39 ans, mes résultats d'analyse multivariée endossent **la théorie de l'échange**. En effet, tel que postulé par l'hypothèse principale, un immigrant est plus susceptible de former une union exogame immigrant-natif

qu'une union endogame s'il détient un niveau d'éducation supérieur au natif. De fait, sous contrôle du sexe, du statut générationnel, du statut de minorité visible, de la similarité linguistique des conjoints, et de quatre variables contextuelles structurant les contraintes et occasions de contacts, l'effet d'échange est présent chez les immigrants très scolarisés (avec un baccalauréat) et ceux qui le sont moins (sans baccalauréat), puisque ces deux assortiments éducationnels sont plus propices aux unions mixtes immigrants-natifs que l'homogamie éducationnelle (de haut et de bas niveau).

Par ailleurs, les analyses descriptives ont montré que le niveau élevé d'homogamie éducationnelle observé pour **l'ensemble des immigrants** nécessitait qu'une proportion importante d'immigrants se soit trouvé un conjoint en dehors de leur groupe ethnique. Mais cette tendance ne ressort pas chez les unions mixtes immigrant-natif, elle apparaît seulement chez les unions exogames avec un immigrant d'ethnicité tierce. Nos résultats confirment que l'homogamie éducationnelle de niveau baccalauréat est la forme d'assortiment éducationnelle la plus susceptible d'engendrer une union mixte avec un immigrant d'ethnicité tierce. Au final, l'homogamie éducationnelle inférieure au baccalauréat réduit fortement les chances de former une union exogame (les deux types confondus), indiquant que c'est la forme d'assortiment éducationnel la plus susceptible d'engendrer une union endogame avec un immigrant du groupe ethnique d'appartenance.

La deuxième hypothèse concernait **l'effet différentiel de l'échange selon le sexe**, et les résultats indiquent que parmi les immigrants, les hommes et les femmes ayant une éducation de niveau baccalauréat sont plus susceptibles d'entrer en union mixte s'ils sont plus éduqués que leur partenaire natif. Par ailleurs, chez les immigrants moins éduqués (moins que le niveau baccalauréat) l'échange n'apparaît que chez les hommes. D'ailleurs, l'intensité de l'échange chez les immigrants ayant un baccalauréat est pratiquement identique pour les deux sexes. Nos résultats vont donc à l'encontre des analyses de Jacob et Labov (2002) qui ne parviennent pas à mettre en évidence une tendance claire d'échange pour aucun des sexes. Par ailleurs, Kalmijn (1993) analysant les licences de mariage de 33 États américains sur la période de 1968 à 1986, note qu'aux États-Unis, l'union d'un homme ou une femme « noire » avec un partenaire « blanc » est favorisée quand la personne du groupe minoritaire est plus éduquée que son

partenaire. Ainsi, dans une perspective minorité-majorité, ce résultat s'accorde avec les miens qui révèlent chez les immigrants comme chez les immigrantes un effet d'échange favorisant les unions mixtes immigrant-natif. Par contre, les résultats obtenus par Kalmijn n'indiquent pas si pour chacun des sexes l'échange s'applique autant aux « noirs » très scolarisés qu'aux moins scolarisés. Les résultats d'échange, communs aux deux sexes, remettent en question l'idée que le rôle des ressources socioéconomiques dans le choix conjugal est plus important chez les hommes. Nos résultats appuient plutôt l'idée que cette caractéristique est devenue aussi attrayante pour les deux sexes. De fait, la majorité des femmes vivant au Canada participent au revenu du ménage (Chui 2011). Mais comment expliquer que l'échange n'apparaisse pas chez les femmes moins éduquées, alors que chez les hommes c'est le cas? L'idée première serait que, par rapport aux hommes moins éduqués, le capital socioéconomique des femmes immigrantes moins éduquées a une valeur d'échange trop faible pour leur permettre d'entrer en union mixte avec un natif. Il est aussi probable que cet effet se combine à une plus forte prohibition de l'exogamie chez les femmes immigrantes provenant de milieux où la division sexuelle du travail est encore forte. En l'absence de possibilités d'autonomie financière, ces femmes immigrantes seraient plus facilement soumises aux contraintes conjugales imposées par la famille et les personnes affiliées. En effet, les milieux universitaires offrent d'une part un environnement mixte du point de vue ethnique qui permet d'entrer en relation exogame; d'autre part, le diplôme universitaire offre une capacité plus élevée d'intégrer le marché du travail et un potentiel économique accru. Le potentiel économique élevé permettrait à ces immigrantes de s'affranchir plus facilement de l'influence des personnes tierces dans leur choix conjugal. Ces résultats endossent l'idée que les personnes en union mixte reçoivent moins de soutien de leur réseau social (Kalmijn et coll. 2005; Lehrer & Chiswick 1993) et que la participation au système d'éducation universitaire réduit l'attachement au groupe d'origine (Hwang et coll. 1997; Lieberson et Waters 1988). Par ailleurs, il est aussi possible que l'hétérogamie éducationnelle ne reflète en fait que l'homogamie des ressources économiques chez les couples immigrant-natif (Kalmijn 1993). En effet, tel que documenté à la section 2.2.5, à même niveau d'éducation les immigrants sont souvent moins bien rémunérés que les natifs. Cumulant un déficit salarial attribuable à leur sexe et à celui de leur statut d'immigrant (Chui 2011), il est possible qu'il devienne pratiquement impossible pour les immigrantes n'ayant pas un baccalauréat de s'approcher du salaire de leur conjoint natif, même si celui-ci est moins éduqué qu'elle. On sait qu'une proportion considérable

d'immigrantes relativement bien éduquées se retrouve souvent dans des emplois précaires (Chui 2011).

Ma dernière hypothèse s'intéressait à **la profondeur générationnelle de l'échange (la durée au fil des générations d'immigration) en fonction du statut de minorité visible**. Mes résultats appuient la distinction faite par Davis (1941) entre les stratifications racialisées et celles qui ne le sont pas. Quand la stratification repose sur une caractéristique permanente (ou quasi permanente et transférable à la progéniture), par exemple la couleur de la peau dans le cas des stratifications racialisées, on s'attend à ce que l'effet d'échange perdure chez les descendants au même titre que le critère qui sous-tend la stratification. À l'inverse, si la stratification est basée sur un critère temporaire comme le statut de nativité, ou modifiable comme le statut de caste, l'effet d'échange devrait disparaître chez les descendants dont les parents appartenaient à une strate inférieure. En effet, mes résultats révèlent que chez les descendants d'immigrants de minorité visible l'effet d'échange perdure à la deuxième génération, alors que chez les descendants d'immigrants n'appartenant pas à une minorité visible, l'échange n'apparaît plus ou du moins s'est fortement atténué au point où ce sont les unions homogames sur le plan éducationnel qui semblent favoriser l'exogamie immigrant-natif. Même si mes modèles ne tentent pas d'expliquer les unions mixtes selon l'appartenance ou non à une minorité visible, l'effet d'échange attribué à la stratification raciale ressort de mes modèles puisque moins de 5 % des immigrants de minorité visible sont en couple avec un natif appartenant aussi à une minorité visible. Autrement dit, pour un immigrant de minorité visible, une union exogame avec un natif correspond dans pratiquement tous les cas à une union mixte du point de vue du statut de minorité visible. Cette analyse a donc permis de distinguer indirectement un effet d'échange qui pourrait être attribué à deux types de stratifications sociales dans la population étudiée.

Conclusion

La contribution de cette recherche est multiple. D'abord sur le plan méthodologique, j'ai intégré une mesure des assortiments éducationnels dans un modèle de régression logistique afin d'évaluer la présence d'échange chez les couples immigrant-natif. À ma connaissance, cette approche méthodologique est novatrice dans le domaine. Sur le plan théorique, j'ai testé

plusieurs hypothèses liées à la théorie de l'échange (Merton 1941; Davis 1941). La présence d'échange entre les immigrants et les natifs décelée dans mes modèles suggère une stratification sociale entre ces deux groupes; les immigrants occupant une position moins favorable par rapport à celle des natifs. Les analyses montrent aussi que l'échange apparaît chez les immigrants des deux sexes ayant au moins un baccalauréat comme niveau de scolarité le plus élevé. Ceci signifie que, dans le contexte canadien, le statut socioéconomique élevé de l'immigrant, peu importe son sexe, est une ressource convoitée, autant par les hommes natifs que par les femmes natives. Il est donc pensable que les unions mixtes entre immigrants et natifs favorisent la « modernisation » du rôle des femmes provenant de pays où la division sexuelle du travail est encore forte. Par contre, l'effet d'échange n'est pas présent chez les femmes moins scolarisées, alors qu'il l'est chez les hommes du même niveau d'éducation. D'autres analyses sont nécessaires afin de mieux comprendre d'où provient cette différence. Plusieurs hypothèses ont été proposées dans la section précédente, et quoiqu'il soit encore trop tôt pour en définir les contours, il est possible que les femmes immigrantes occupent une position sociale encore moins favorable que celles des hommes immigrants. Enfin, j'ai testé l'hypothèse que l'effet d'échange perdurerait de la 1^e à la 2^e génération chez les immigrants de minorité visible, en présence d'une double stratification - racialisée et non raciale -, mais que l'échange s'atténuerait à la 2^e génération chez les immigrants qui n'appartiennent pas au groupe des minorités visibles. Cette hypothèse ne semble jamais avoir été proposée, ni testée à l'aide de données empiriques. Il est donc très significatif de voir qu'elle est appuyée par mes résultats. Ceux-ci suggèrent qu'il existe à la fois une stratification non raciale et une stratification basée sur des critères racialisés et que cette dernière doit être prise en considération afin d'obtenir une mesure non biaisée de l'effet des assortiments éducationnels sur l'exogamie. Par ailleurs, ces constats sont intéressants puisqu'ils montrent aussi que, comme documentée dans le recensement, la notion de minorité visible est fortement associée au phénomène de l'exogamie et de l'échange. Mes résultats appuient donc le fait que cette caractéristique est opérationnelle et donc pertinente à recueillir dans la conjoncture canadienne afin de mieux appréhender certaines facettes des inégalités sociales.

En somme, les données du recensement appuient la présence d'une stratification sociale entre les immigrants et les natifs au Canada, et elles montrent que cet effet se module selon le sexe ainsi que par l'appartenance ou non à une minorité visible et le statut générationnel de l'immigrant.

À bien des niveaux, cette étude est exploratoire et les résultats qu'elle avance devraient faire l'objet d'analyses subséquentes, par exemple en faisant varier la provenance des données et en apportant certaines améliorations pour pallier ses limites. En particulier, certaines limites liées à la séquence des événements ne peuvent être contrôlées directement dans mes analyses, et seules des données longitudinales permettraient de remédier à ce problème.

L'effet des assortiments éducationnels sur la conjugalité est relativement complexe à mesurer, et il devrait faire l'objet d'une validation par d'autres chercheurs. Par contre, il représente un indicateur de stratification sociale intéressant puisqu'il est mesuré sur un phénomène non trivial, celui de la conjugalité, et tient compte d'un ensemble de facteurs confondants. À mon avis, l'étude des assortiments éducationnels à titre d'indicateur de stratification sociale chez les couples immigrants-natifs peut d'une part servir à déceler des mouvements de fonds quant à la place qu'occupent les immigrants par rapport aux natifs, et d'autre part cet outil empirique pourrait permettre de mettre en évidence différents types de stratification sociale. Dans l'optique de généraliser cette approche, il serait tout aussi pertinent de le mettre à l'épreuve dans des contextes où, par exemple, la langue ou encore la religion semblent être la source d'inégalités sociales.

Enfin, il est aussi envisageable que ce mémoire apporte une contribution dans les débats publics et la gouvernance touchant de près ou de loin la conjugalité, et le contexte de vie des immigrants. L'immigration étant au cœur des enjeux politiques et économiques canadiens, mes résultats fournissent des pistes intéressantes à poursuivre dans les domaines touchant l'intégration des immigrants, et l'équité sociale et économique entre les immigrants et les natifs.

Bibliographie

AGENCE DE REVENU CANADA (2011). L'équité en matière d'emploi à l'Agence du revenu du Canada : Rapport annuel 2010-2011. Ottawa : Agence du revenu. Canada

ALBA, Richard et Victor NEE (2003). « Remaking the American mainstream », *Assimilation and Contemporary Immigration, Cambridge, Mass./London,*

ALBA, Richard D (1990). *Ethnic identity: The transformation of white America*: Yale University Press.

ALDRICH, John Herbert et Forrest D NELSON (1984). *Linear probability, logit, and probit models*: Sage, vol. 45.

ALESINA, Alberto et coll. (2003). « Fractionalization », *Journal of Economic growth*, vol. 8, n° 2, p. 155-194.

ANDERSON, Robert N et Rogelio SAENZ (1994). « Structural determinants of Mexican American intermarriage 1975-1980 », *Social Science Quarterly*, vol. 75, n° 2, p. 414-30.

BADETS, Jane, Jennifer CHARD et Andrea LEVETT (2003). *Enquête sur la diversité ethnique: portrait d'une société multiculturelle*: Ottawa, Statistique Canada.

BAYARD, Justin et Edith GREENLEE (2009). *Graduating in Canada: profile, labour market outcomes and student debt of the class of 2005*: Statistics Canada.

BEAUJOT, Roderic P et Kevin MCQUILLAN (1982). « Growth and dualism: the demographic development of Canadian society »,

BECK, Ulrich (1992). *Risk society: Towards a new modernity*: Sage, vol. 17.

BECKER, Gary Stanley et Gary S BECKER (2009). *A Treatise on the Family*: Harvard university press.

BLACKWELL, Debra L et Daniel T LICHTER (2004). « Homogamy among dating, cohabiting, and married couples », *The Sociological Quarterly*, vol. 45, n° 4, p. 719-737.

BLAU, Peter M et Otis Dudley DUNCAN (1967). « The American occupational structure »,

BLAU, Peter M et Joseph E SCHWARTZ (1984). *Crossing social circles*: Academic Press, Orlando.

BLOSSFELD, Hans-Peter (2009). « Educational assortative marriage in comparative perspective », *Annual Review of Sociology*, vol. 35, p. 513-530.

BLOSSFELD, Hans-Peter et Andreas TIMM (2003). *Who marries whom?: educational systems as marriage markets in modern societies*: Springer, vol. 12.

BLOSSFELD, Hans-Peter, Andreas TIMM et Faith DASKO (1997). « The educational system as a marriage market: a longitudinal analysis of marriage in the life course »,

BOGARDUS, Emory S (1959). *Social Distance (Yellow Springs, Ohio)*: Antioch Press.

BORJAS, George J (1991). *Immigration policy, national origin, and immigrant skills: A comparison of Canada and the United States*: National Bureau of Economic Research.

BYRNE, Donn (1997). « An overview (and underview) of research and theory within the attraction paradigm », *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 14, n° 3, p. 417-431.

CALLISTER, Paul et coll. (2007). « ``Family Ethnicity'': Knitting a Jumper Using Two Woolly Concepts », *Social Policy Journal of New Zealand*, vol. 32, p. 32.

CASEY, Teresa et Christian DUSTMANN (2010). « Immigrants' identity, economic outcomes and the transmission of identity across generations », *The Economic Journal*, vol. 120, n° 542, p. F31-F51.

CASTLES, Godula (1970). *Immigrant workers and class structure in Western Europe*: University of Sussex.

CHISWICK, Barry R et Christina HOUSEWORTH (2011). « Ethnic intermarriage among immigrants: Human capital and assortative mating », *Review of Economics of the Household*, vol. 9, n° 2, p. 149-180.

CHOUINARD, Michel et Louis PELLETIER (1983). « Aperçu historique de la politique d'immigration canadienne », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 12, n° 2, p. 201-206.

CHUI, Tina (2011). « Immigrant women », *Statistics Canada. Women in Canada: a gender-based statistical report. 6th ed.* Ottawa: Statistics Canada.

CHUI, Tina WL, Kelly TRAN et Hélène MAHEUX (2007). *Immigration in Canada: a portrait of the foreign-born population, 2006 Census*: Ottawa Statistics Canada.

DANICO, Mary Yu (2004). *The 1.5 generation: Becoming Korean American in Hawaii*: University of Hawaii Press.

DAVIS, Kingsley (1941). « INTERMARRIAGE IN CASTE SOCIETIES », *American Anthropologist*, vol. 43, n° 3, p. 376-395.

DE MAIO, Fernando G et Eagan KEMP (2010). « The deterioration of health status among immigrants to Canada », *Global Public Health*, vol. 5, n° 5, p. 462-478.

DRIBE, Martin et Christer LUNDH (2008). « Intermarriage and Immigrant Integration in Sweden An Exploratory Analysis », *Acta Sociologica*, vol. 51, n° 4, p. 329-354.

DRIBE, Martin et Christer LUNDH (2012). « Intermarriage, value context and union dissolution: Sweden 1990–2005 », *European Journal of Population/Revue européenne de Démographie*, vol. 28, n° 2, p. 139-158.

DRIEDGER, Leo (1996). *Multi-ethnic Canada: Identities and inequalities*: Oxford University Press Toronto.

FOLEY, Douglas E (2002). « Critical ethnography: The reflexive turn », *International Journal of Qualitative Studies in Education*, vol. 15, n° 4, p. 469-490.

FREEMAN, Victoria (2005). « Attitudes Toward " Miscegenation" in Canada, the United States, New Zealand, and Australia, 1860-1914 », *Native Studies Review*, vol. 16, n° 1,

FRENETTE, Marc et Rene MORISSETTE (2005). « Will They Ever Converge? Earnings of Immigrant and Canadian-born Workers over the Last Two Decades¹ », *International Migration Review*, vol. 39, n° 1, p. 228-257.

FU, Xuanning (2008). « Interracial marriage and family socio-economic well-being: Equal status exchange or caste status exchange? », *The Social Science Journal*, vol. 45, n° 1, p. 132-155.

GIDDENS, Anthony (2013). *Modernity and self-identity: Self and society in the late modern age*: John Wiley & Sons.

GLASS, David V et JR HALL (1954). « Social mobility in Great Britain: A study of intergeneration changes in status », *Social mobility in Britain*, p. 177-217.

GONZALEZ-FERRER, Amparo (2006). « Who do immigrants marry? Partner choice among single immigrants in Germany », *European Sociological Review*, vol. 22, n° 2, p. 171-185.

GORDON, Milton M (1964). « Assimilation In American Life: The Role Of Race, Religion And National Origins Author: Milton M. Gordon, Publisher: Oxfon »,

GOVERNEMENT DU CANADA (2008). Document de référence. Consulté le Mars 14, 2014, sur Statistique Canada: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/notes/aboriginal-autochtones-fra.cfm>

GOVERNEMENT DU CANADA (2008). Guides de référence et rapports techniques. Consulté le Novembre 11, 2014, sur Statistique Canada: https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/rp-guides/visible_minority-minorites_visibles-fra.cfm

GOVERNEMENT DU CANADA (2009). Guides de référence et rapports techniques. Consulté le Mars 14, 2014, sur Statistique Canada: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/rp-guides/education-fra.cfm>

GOVERNEMENT DU CANADA (2013). Chapter 7 Immigration and Linguistic Integration of Immigrants. Consulté le Novembre 12, 2014, sur Statistique Canada: http://www.pch.gc.ca/eng/1357674134709/1357674384234#_ftn63

GULLICKSON, Aaron et Vincent Kang FU (2010). « Comment: An Endorsement of Exchange Theory in Mate Selection1 », *American Journal of Sociology*, vol. 115, n° 4, p. 1243-1251.

HAMPLOVÁ, Dana et Céline LE BOURDAIS (2010). « Visible minorities and 'White'-'non-White' conjugal unions in Canadian large cities », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 33, n° 9, p. 1537-1560.

HARRIS, David R et Hiromi ONO (2005). « How many interracial marriages would there be if all groups were of equal size in all places? A new look at national estimates of interracial marriage », *Social Science Research*, vol. 34, n° 1, p. 236-251.

HEATON, Tim B et Stan L ALBRECHT (1996). « The changing pattern of interracial marriage », *Biodemography and Social Biology*, vol. 43, n° 3-4, p. 203-217.

HOU, Feng et John MYLES (2008). « The changing role of education in the marriage market: Assortative marriage in Canada and the United States since the 1970s », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 33, n° 2,

HWANG, Sean-Shong, Rogelio SAENZ et Benigno E AGUIRRE (1997). « Structural and assimilationist explanations of Asian American intermarriage », *Journal of Marriage and the Family*, p. 758-772.

JACOBS, Jerry A et Teresa G LABOV *Gender differentials in intermarriage among sixteen race and ethnic groups. Actes du colloque*. 2002: Springer.

JASSO, Guillermina et Mark R ROSENZWEIG (1990). *The new chosen people: Immigrants in the United States*: Russell Sage Foundation.

JEDWAB, Jack (2008). *Our 'cense' of self: The 2006 Census saw 1.6 million 'Canadian' Canadians return to British and French origins*: Montreal: Association for Canadian Studies.

JOYNER, Kara et Grace KAO (2005). « Interracial relationships and the transition to adulthood », *American Sociological Review*, vol. 70, n° 4, p. 563-581.

KALBACH, Madeline A (2002). « Ethnic Intermarriage in Canada », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 34, n° 2,

KALMIJN, Matthijs (1991). « Status homogamy in the United States », *American Journal of Sociology*, p. 496-523.

KALMIJN, Matthijs (1993). « Trends in black/white intermarriage », *Social Forces*, vol. 72, n° 1, p. 119-146.

- KALMIJN, Matthijs (1998). « Intermarriage and homogamy: Causes, patterns, trends », *Annual Review of Sociology*, p. 395-421.
- KALMIJN, Matthijs (2010). « Educational Inequality, Homogamy, and Status Exchange in Black-White Intermarriage: A Comment on Rosenfeld1 », *American Journal of Sociology*, vol. 115, n° 4, p. 1252-1263.
- KALMIJN, Matthijs, Paul M DE GRAAF et Jacques PG JANSSEN (2005). « Intermarriage and the risk of divorce in the Netherlands: The effects of differences in religion and in nationality, 1974–94 », *Population studies*, vol. 59, n° 1, p. 71-85.
- KALMIJN, Matthijs et Frank VAN TUBERGEN (2006). « Ethnic intermarriage in the Netherlands: Confirmations and refutations of accepted insights », *European Journal of Population/Revue européenne de Démographie*, vol. 22, n° 4, p. 371-397.
- KALMIJN, Matthijs et Frank VAN TUBERGEN (2010). « A comparative perspective on intermarriage: Explaining differences among national-origin groups in the United States », *Demography*, vol. 47, n° 2, p. 459-479.
- KENNEDY, Ruby Jo Reeves (1944). *Single or triple melting-pot? Intermarriage trends in New Haven, 1870-1940*. Ardent Media.
- KULCZYCKI, Andrzej et Arun Peter LOBO (2002). « Patterns, determinants, and implications of intermarriage among Arab Americans », *Journal of Marriage and Family*, vol. 64, n° 1, p. 202-210.
- LARSON, Jeffrey H et Thomas B HOLMAN (1994). « Premarital predictors of marital quality and stability », *Family Relations*, p. 228-237.
- LEE, Sharon M et Monica BOYD (2008). « Marrying out: Comparing the marital and social integration of Asians in the US and Canada », *Social Science Research*, vol. 37, n° 1, p. 311-329.
- LEHRER, Evelyn L et Carmel U CHISWICK (1993). « Religion as a determinant of marital stability », *Demography*, vol. 30, n° 3, p. 385-404.
- LI, Peter S (2001). « The market worth of immigrants' educational credentials », *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, p. 23-38.
- LICHTER, Daniel T et coll. (2007). « Marital Assimilation Among Hispanics: Evidence of Declining Cultural and Economic Incorporation? »*, *Social Science Quarterly*, vol. 88, n° 3, p. 745-765.
- LIEBERSON, Stanley et Mary C WATERS (1988). *From many strands: Ethnic and racial groups in contemporary America*: Russell Sage Foundation.
- LIEVENS, John (1998). « Interethnic marriage: Bringing in the context through multilevel modelling », *European Journal of Population/Revue européenne de Démographie*, vol. 14, n° 2, p. 117-155.
- LUCASSEN, Leo et Charlotte LAARMAN (2009). « Immigration, intermarriage and the changing face of Europe in the post war period », *The History of the Family*, vol. 14, n° 1, p. 52-68.
- MAMET, Rizvan, Cardell K JACOBSON et Tim B HEATON (2005). « Ethnic intermarriage in Beijing and Xinjiang, China, 1990 », *Journal of Comparative Family Studies*, p. 187-204.
- MARE, Robert D (1991). « Five decades of educational assortative mating », *American Sociological Review*, p. 15-32.
- MASSEY, Douglas S (1981). « Dimensions of the New Immigration to the United States and the Prospects for Assimilation », *Annual Review of Sociology*, p. 57-85.

- MENARD, Scott (2002). *Applied logistic regression analysis*: Sage, vol. 106.
- MENG, Xin et Dominique MEURS (2009). « Intermarriage, language, and economic assimilation process: a case study of France », *International Journal of Manpower*, vol. 30, n° 1/2, p. 127-144.
- MERTON, Robert K (1941). « Intermarriage and the social structure: Fact and theory », *Psychiatry*, vol. 4, n° 3, p. 361-374.
- MILAN, Anne, Hélène MAHEUX et Tina CHUI (2010). « Un portrait des couples en union mixte », *Tendances sociales canadiennes*, n° 89,
- MILAN, Anne, Mireille VÉZINA et Carrie WELLS (2007). « Portrait de famille: continuité et changement dans les familles et les ménages du Canada en 2006, recensement de 2006 » Catalogue number 97-553, Statistique Canada, pp. 56
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA (1995). « Lois sur l'équité en matière d'emploi ». Ottawa: Ministère de la justice. Canada.
- MOHN, Ferdinand A (2010). « Intermarriage and Spouse Import in the Immigrant Population of Norway: The Influence of National-Origin Group, Educational Level, Generation, Gender and Age at marriage »,
- MOORE, Spencer, Mark DANIEL et Nathalie AUGER (2009). « Socioeconomic disparities in low birth weight outcomes according to maternal birthplace in Quebec, Canada », *Ethnicity & health*, vol. 14, n° 1, p. 61-74.
- MURSTEIN, Bernard I (1972). « Physical attractiveness and marital choice », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 22, n° 1, p. 8.
- MUTTARAK, Raya et Anthony HEATH (2010). « Who intermarries in Britain? Explaining ethnic diversity in intermarriage patterns », *The British journal of sociology*, vol. 61, n° 2, p. 275-305.
- OKAMOTO, Dina G (2007). « Marrying out: A boundary approach to understanding the marital integration of Asian Americans », *Social Science Research*, vol. 36, n° 4, p. 1391-1414.
- OKUN, Barbara S (2001). « The effects of ethnicity and educational attainment on Jewish marriage patterns: Changes in Israel, 1957–1995 », *Population studies*, vol. 55, n° 1, p. 49-64.
- OKUN, Barbara S, et Orna KHAIT-MARELLY (2006). « Socioeconomic status and demographic behavior of adult multiethnics: Jews in Israel » Unpublished manuscript, retrieved at <http://sociology.huji.ac.il/docs/Okun-paper-2006-01.pdf> on August, 1, 2010.
- OKUN, Barbara S et Orna KHAIT-MARELLY (2010). « The impact of intermarriage on ethnic stratification: Jews in Israel », *Research in Social Stratification and Mobility*, vol. 28, n° 4, p. 375-394.
- PAGNINI, Deanna L et S Philip MORGAN (1990). « Intermarriage and social distance among US immigrants at the turn of the century », *American Journal of Sociology*, p. 405-432.
- PARSONS, Talcott (1971). *The system of modern societies*: Prentice-Hall Englewood Cliffs, NJ.
- PHINNEY, Jean S (1992). « The multigroup ethnic identity measure a new scale for use with diverse groups », *Journal of adolescent research*, vol. 7, n° 2, p. 156-176.
- PICOT, WG (2008). *Immigrant economic and social outcomes in Canada: Research and data development at Statistics Canada*: Statistics Canada Ottawa.

- PORTERFIELD, Ernest (1982). « Black-American Inter-marriage in the United States », *Marriage & Family Review*, vol. 5, n° 1, p. 17-34.
- PORTES, Alejandro et Min ZHOU (1993). « The new second generation: Segmented assimilation and its variants », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 530, n° 1, p. 74-96.
- QIAN, Zhenchao (1997). « Breaking the racial barriers: Variations in interracial marriage between 1980 and 1990 », *Demography*, vol. 34, n° 2, p. 263-276.
- QIAN, Zhenchao (1999). « Who intermarries? Education, nativity, region, and interracial marriage, 1980 and 1990 », *Journal of Comparative Family Studies*, p. 579-597.
- QIAN, Zhenchao, Sampson Lee BLAIR et Stacey D RUF (2001). « Asian American Interracial and Interethnic Marriages: Differences by Education and Nativity¹ », *International Migration Review*, vol. 35, n° 2, p. 557-586.
- QIAN, Zhenchao et Daniel T LICHTER (2001). « Measuring marital assimilation: Inter-marriage among natives and immigrants », *Social Science Research*, vol. 30, n° 2, p. 289-312.
- QIAN, Zhenchao et Daniel T LICHTER (2007). « Social boundaries and marital assimilation: Interpreting trends in racial and ethnic inter-marriage », *American Sociological Review*, vol. 72, n° 1, p. 68-94.
- REITZ, Jeffrey G (2002). « Host societies and the reception of immigrants: research themes, emerging theories and methodological issues », *International Migration Review*, vol. 36, n° 4, p. 1005-1019.
- ROSENFELD, Michael J (2005). « A Critique of Exchange Theory in Mate Selection¹ », *American Journal of Sociology*, vol. 110, n° 5, p. 1284-1325.
- ROSENFELD, Michael J (2008). « Racial, educational and religious endogamy in the United States: A comparative historical perspective », *Social Forces*, vol. 87, n° 1, p. 1-31.
- RUMBAUT, Ruben G (1994). « The crucible within: Ethnic identity, self-esteem, and segmented assimilation among children of immigrants », *International Migration Review*, p. 748-794.
- RUMBAUT, Rubén G (2004). « Ages, Life Stages, and Generational Cohorts: Decomposing the Immigrant First and Second Generations in the United States¹ », *International Migration Review*, vol. 38, n° 3, p. 1160-1205.
- SAFI, Mirna (2008). « Inter-marriage and assimilation: Disparities in levels of exogamy among immigrants in France », *Population (English Edition)*, vol. 63, n° 2, p. 239-267.
- SCASSA, Teresa (1994). « Language standards, ethnicity and discrimination », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 26, n° 3, p. 105-121.
- SCHOEN, Robert et Robin M WEINICK (1993). « Partner choice in marriages and cohabitations », *Journal of Marriage and the Family*,
- SCHOEN, Robert et John WOOLDREDGE (1989). « Marriage choices in North Carolina and Virginia, 1969-71 and 1979-81 », *Journal of Marriage and the Family*, p. 465-481.
- SCHOEN, Robert, John WOOLDREDGE et Barbara THOMAS (1989). « Ethnic and educational effects on marriage choice », *Social Science Quarterly*, vol. 70, n° 3, p. 617-30.
- SHAVIT, Yossi et Walter MÜLLER (1998). « From school to work », *A Comparative Study of Educa*,

- SONG, Miri (2009). « Is intermarriage a good indicator of integration? », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 35, n° 2, p. 331-348.
- SOUTH, Scott J (1991). « Sociodemographic differentials in mate selection preferences », *Journal of Marriage and the Family*, p. 928-940.
- STATISTICS CANADA (2010). « Projections of the Diversity of the Canadian population, 2006 to 2031 », *Catalogue number 91-551-X*, pp. 78
- STATISTICS CANADA (2013). « Immigration and Ethnocultural Diversity in Canada, National Household Survey, 2011 », *Catalogue number 99-010-X2011001*, pp. 2
- STEVENS, Gillian *Proximity and educational homogamy. Actes du colloque*. 1991: Springer.
- STEVENS, Gillian et Gray SWICEGOOD (1987). « The linguistic context of ethnic endogamy », *American Sociological Review*, p. 73-82.
- THOMPSON, Debra (2009). « Racial ideas and gendered intimacies: The regulation of interracial relationships in North America », *Social & Legal Studies*, vol. 18, n° 3, p. 353-371.
- TINKER, John N (1973). « Intermarriage and Ethnic Boundaries: The Japanese American Case¹ », *Journal of Social Issues*, vol. 29, n° 2, p. 49-66.
- TREIMAN, Donald J (1970). « Industrialization and Social Stratification* », *Sociological Inquiry*, vol. 40, n° 2, p. 207-234.
- TREIMAN, Donald J et Kam-Bor YIP (1989). « Educational and occupational attainment in 21 countries », *Cross-national research in sociology*, p. 373-94.
- TRILLA, Clara Cortina, Albert ESTEVE et Andreu DOMINGO (2008). « Marriage Patterns of the Foreign-Born Population in a New Country of Immigration: The Case of Spain¹ », *International Migration Review*, vol. 42, n° 4, p. 877-902.
- TZENG, Jessie M (2000). « Ethnically heterogamous marriages: The case of Asian Canadians », *Journal of Comparative Family Studies*, p. 321-337.
- VAN DE RIJT, Arnout et Michael W MACY (2006). « Power and dependence in intimate exchange », *Social Forces*, vol. 84, n° 3, p. 1455-1470.
- VAN KIRK, Sylvia (2003). « From "marrying-in" to "marrying-out": Changing patterns of Aboriginal/non-Aboriginal marriage in colonial Canada », *Frontiers: A Journal of Women Studies*, vol. 23, n° 3, p. 1-11.
- VAN TUBERGEN, Frank et Ineke MAAS (2007). « Ethnic intermarriage among immigrants in the Netherlands: An analysis of population data », *Social Science Research*, vol. 36, n° 3, p. 1065-1086.
- VÉZINA, Hélène et coll. (2012). « L'apport des données génétiques à la mesure généalogique des origines amérindiennes des Canadiens français », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 41, n° 1, p. 87-105.
- WARIKOO, Natasha (2005). « Gender and ethnic identity among second-generation Indo-Caribbeans », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 28, n° 5, p. 803-831.
- WARREN, Bruce L (1966). « A multiple variable approach to the assortative mating phenomenon », *Biodemography and Social Biology*, vol. 13, n° 4, p. 285-290.
- WATERS MARY, C (1999). « Black identities: West Indian immigrant dreams and American realities », *Russell Sage Foundation*,

WATERS, Mary C (2000). « Immigration, intermarriage, and the challenges of measuring racial/ethnic identities », *American Journal of Public Health*, vol. 90, n° 11, p. 1735.

WONG, Raymond Sin-Kwok (2003). « To see or not to see: Another look at research on temporal trends and cross-national differences in educational homogamy », *臺灣社會學刊*, n° 31, p. 47-91.

WRIGHT, Robert Edward et Kathryn MCDADE (1992). *Barriers to the recognition of the credentials of immigrants in Canada: An analysis using census data*: Department of the Secretary of State of Canada.

XING, Wei (2007). « Prevalence of ethnic intermarriage in Kunming: Social exchange or insignificance of ethnicity? », *Asian Ethnicity*, vol. 8, n° 2, p. 165-179.

Annexe

Tableau A1 : Pourcentages d'exogamie et d'endogamie global et selon l'ethnicité des immigrants, population des immigrants de 20 à 39 ans en union conjugal¹, Canada, 2006

	Partenaire immigrant de même ethnicité	Partenaire immigrant de différente ethnicité	Partenaire natif	N	Population
	%				
Amérique du Nord					
États-Unis d'Amérique	9,4	27,2	63,4	12120	61715
Amérique Centrale					
Belize	23,3	45,7	31,0	135	645
Costa Rica	23,7	50,0	26,3	120	590
El Salvador	38,4	40,4	21,1	1165	6010
Guatemala	21,6	55,7	22,9	395	2010
Honduras	20,7	46,9	32,4	140	725
Mexique	55,1	17,6	27,3	2825	14525
Nicaragua	19,8	54,1	26,1	245	1285
Caraïbes					
Barbade	6,2	58,1	35,8	425	2195
Bermudes	0,0	41,7	58,3	110	600
Dominicaine, République	30,9	43,2	25,9	140	695
Grenade	26,4	52,2	21,4	180	910
Haïti	56,0	14,5	29,4	1375	7125
Jamaïque	35,6	40,2	24,2	2840	14800
Sainte-Lucie	27,4	47,0	25,6	110	585
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	17,8	60,2	22,3	265	1345
Trinité-et-Tobago	18,9	49,0	32,1	1690	8760
Amérique du Sud					
Argentine	22,4	47,3	30,4	570	2930
Bolivie	15,0	40,5	45,1	145	765
Brésil	31,8	38,4	30,0	540	2720
Chili	23,0	39,3	37,6	830	4260
Colombie	37,6	38,7	23,7	470	2405
Équateur	33,3	47,7	19,1	415	2045
Guyana	39,0	39,1	21,9	2105	10895
Paraguay	22,4	26,8	50,7	575	3060
Pérou	22,5	46,1	31,4	400	2070
Uruguay	19,1	53,5	27,4	225	1205
Venezuela	25,9	45,9	28,2	220	1100
Europe de l'Ouest					
Autriche	1,8	39,9	58,3	1080	5420
Belgique	2,5	31,9	65,7	1280	6465
France	15,9	25,8	58,3	3135	16250
Allemagne	5,6	31,5	62,9	10180	52420
Pays-Bas	18,1	24,2	57,7	10445	53390
Suisse	5,6	32,2	62,3	825	4120

Annexe 1 (suite)

Europe de l'Est					
Bulgarie	37,6	37,6	23,9	115	585
Tchèque, République	7,2	45,2	47,6	680	3530
Slovaquie	17,6	37,5	44,9	325	1705
Hongrie	7,8	38,8	53,4	1865	9395
Pologne	30,5	31,3	38,2	4445	23050
Roumanie	33,5	35,2	31,4	925	4765
Estonie	4,3	40,0	55,7	195	925
Lettonie	4,6	49,5	45,9	190	980
Lituanie	12,2	48,6	38,5	145	740
Russie, Fédération de	25,1	42,0	33,0	795	4170
Ukraine	15,3	41,9	42,8	1010	5250
Europe du Nord et îles britanniques					
Irlande (Eire)	2,4	37,5	60,2	985	5205
Danemark	1,2	31,2	67,7	1145	5935
Finlande	7,4	36,1	56,3	730	3640
Norvège	0,0	37,0	63,0	355	1755
Suède	1,8	39,2	58,7	385	1915
Royaume-Uni	12,5	26,2	61,3	31005	159300
Europe méditerranéenne					
Grèce	42,2	33,7	24,1	4165	21710
Italie	44,6	26,2	29,2	19995	102280
Malte	6,8	49,2	44,0	600	3080
Portugal	41,3	30,0	28,7	7935	40885
Espagne	5,4	43,7	50,9	530	2680
Balkans occidentaux					
Bosnie-Herzégovine	43,0	40,1	16,6	300	1535
Croatie	21,0	39,9	39,0	1475	7415
Macédoine	38,8	39,2	21,9	275	1390
Serbie et Monténégro	36,8	35,2	28,0	355	1875
Slovénie	11,3	44,7	44,2	445	2215
Afrique de l'Ouest					
Ghana	56,0	28,0	16,0	195	1000
Nigéria	39,9	34,3	25,4	260	1240
Afrique de l'Est					
Éthiopie	65,5	25,9	9,1	195	985
Kenya	19,2	59,4	21,4	460	2290
Maurice	26,7	49,6	22,9	130	655
Somalie	75,6	13,8	10,6	140	800
Tanzanie, République unie de	28,4	57,7	13,9	385	2045
Ouganda	20,0	60,0	20,0	245	1250
Zimbabwe	30,2	30,8	38,5	165	845
Afrique du Nord					
Algérie	27,0	25,9	47,0	255	1350
Égypte	24,3	42,0	33,7	830	4215
Libye	61,3	24,2	14,5	120	620
Maroc	34,3	38,3	27,4	640	3280
Tunisie	35,0	27,6	38,0	140	815

Annexe 1 (suite)

Afrique du Sud et Centrale

Angola	12,4	68,1	19,5	95	565
Congo, République démocratique du	45,3	32,0	22,7	175	905
Afrique du Sud, République d'	12,9	40,1	47,0	1045	5495

Asie du Sud-Ouest et Moyen-Orient

Afghanistan	85,3	13,0	1,7	450	2350
Chypre	9,0	58,0	33,0	185	940
Iran	52,6	32,1	15,1	785	4170
Iraq	63,4	26,7	9,9	355	1815
Israël	27,3	47,9	24,8	745	3790
Jordanie	26,2	58,2	15,6	120	610
Koweït	31,1	61,1	8,4	170	835
Liban	56,6	26,2	17,3	2195	11490
Palestine / Cisjordanie / Bande de Gaza	26,2	50,8	23,0	120	630
Arabie saoudite	56,1	38,3	5,6	275	1435
Syrie	30,4	54,0	15,5	335	1675
Turquie	57,3	26,0	16,7	505	2670

Asie de l'Est

Chine, République populaire de	50,7	33,5	15,7	4635	24320
Hong Kong, zone administrative spéciale	44,5	40,9	14,6	2870	14860
Japon	37,2	34,2	28,5	800	4310
Corée du Sud	65,4	20,7	13,9	1610	8040
Taiwan	33,0	51,7	15,3	645	3300

Asie du Sud-Est

Brunéi Darussalam	15,4	70,9	13,7	110	585
Cambodge	56,3	29,3	14,2	580	3000
Indonésie	19,2	46,7	34,1	275	1380
Laos	39,1	39,9	21,0	490	2520
Malaisie	13,2	61,8	24,8	400	2080
Philippines	54,9	24,7	20,5	4750	24660
Singapour	7,3	59,8	32,9	165	820
Thaïlande	19,8	43,2	37,0	220	1135
VietNam	64,1	26,4	9,5	3815	20130

Asie du Sud

Bangladesh	81,2	11,1	7,5	395	2075
Inde	75,5	16,3	8,3	8495	44420
Pakistan	68,9	22,5	8,7	1555	8015
Sri Lanka	82,9	11,9	5,1	1155	5920

Océanie

Australie	11,3	35,9	52,8	990	5350
Fidji	64,5	23,0	12,6	795	4125
Nouvelle-Zélande	8,0	38,8	53,3	475	2450

Ensemble	30,7	29,9	39,4	186035	958215
-----------------	-------------	-------------	-------------	---------------	---------------

Note : les fonds de trame verts désignent les pays les plus endogames; les jaunes représentent les plus exogames avec un immigrant d'origine tierce; et les rouges les plus exogames avec un natif.

1. Marié ou conjoint de fait.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, calculs de l'auteur.